



SWORD

UPGRADE YOUR BUSINESS

**Rapport Financier
2020**

TABLE DES MATIÈRES

1	RÉSULTATS 2020 ET PERSPECTIVES 2021	4
1.1	Message du Président	4
1.2	Indicateurs et chiffres clés	4
1.3	Faits marquants de l'exercice	5
1.4	Perspectives	6
2	PRÉSENTATION ET ÉVOLUTION DU GROUPE	6
2.1	Description de Sword Group.....	6
2.2	Historique	7
2.3	Activités de Sword Group	8
2.4	Organigramme juridique simplifié	8
2.5	Organisation du Groupe	9
2.6	Marchés et environnement concurrentiel	9
2.7	Modèle d'affaires.....	9
2.8	Stratégie et objectifs financiers	11
2.9	Effectifs consolidés	11
2.10	Recherche et développement.....	11
2.11	Investissements	12
2.12	Revue financière	12
2.13	Facteurs de risques et contrôles.....	16
3	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	20
4	RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE	25
4.1	Responsabilité sociale	25
4.2	Responsabilité environnementale.....	27
4.3	Responsabilité sociétale	29
4.4	Éthique des affaires	30
4.5	Indicateurs de performance non financiers	31
5	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020	32
5.1	Etat consolidé de la situation financière	32
5.2	État du résultat net consolidé	34
5.3	État du résultat global consolidé	35
5.4	État des variations des capitaux propres consolidés.....	36
5.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	37
5.6	Notes aux états financiers consolidés	39
5.7	Rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les états financiers consolidés	111
6	COMPTES ANNUELS DE LA MAISON MÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2020	118
6.1	Bilan au 31 Décembre 2020	118
6.2	Comptes de résultat pour l'année close au 31 décembre 2020	122
6.3	Annexe pour l'année close au 31 décembre 2020	124
6.4	Rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels	136

7	CAPITAL ET ACTIONNARIAT	142
7.1	Capital social.....	142
7.2	Répartition du capital et contrôle	142
7.3	Dividendes	142
7.4	Performance boursière	142
7.5	Rachats d'actions propres	143
7.6	Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants de Sword Group	144
7.7	Autorisations d'émissions données au conseil d'administration.....	144
7.8	Informations relatives aux offres publiques d'acquisition	144
8	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	145
8.1	Acte constitutif et statuts	145
8.2	Documents accessibles au public.....	148
8.3	Responsable du rapport financier annuel	148
8.4	Contrôleurs légaux des comptes	148
9	DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	149
10	RAPPORT CONSOLIDÉ DE GESTION.....	150
11	IMPLANTATIONS ET CONTACTS	165

1 RÉSULTATS 2020 ET PERSPECTIVES 2021

1.1 MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le Groupe débute 2021 avec un périmètre « robuste » qui regroupe :

- Les activités Softwares dans les domaines du GRC et du Venue Management,
- Les activités Services dans le domaine de la Performance Digitale.

Nous allons allouer nos moyens financiers principalement à la croissance interne en renforçant les activités existantes et en investissant dans un plan de R&D ambitieux dans le domaine du GRC.

Cette stratégie sera complétée par un nombre limité de petites acquisitions qui devront enrichir nos savoir-faire ou notre couverture géographique.

Le premier savoir-faire du Groupe est la valorisation des talents de ses collaborateurs, associée à un management de qualité.

Nous suivrons durant ces 4 prochaines années l'avancement du business plan que nous avons publié début 2021 et nous communiquerons sur la base de ces engagements tant au marché, qu'aux clients ou qu'aux collaborateurs du Groupe.

Nous remercions nos collaborateurs, nos clients et nos investisseurs pour notre partenariat et nous nous engageons dans la voie d'une croissance positive pour toutes les parties.

Jacques Mottard, Président Directeur Général

1.2 INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS

Comptes consolidés

En K€	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2018
Chiffre d'affaires	212 534	213 182	171 412
EBITDA	29 476	28 624	20 145
Résultat de l'exercice	53 397	13 503	86 405
Actif non courant	82 340	110 812	82 424
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 842	71 657	112 929
Fonds propres	135 942	149 963	147 368
Total bilan	235 255	257 297	268 115

Comptes annuels statutaires

En K€	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	5 000	4 005	3 578
EBITDA	-2 078	411	113
Résultat de l'exercice	77 699	31 899	46 353
Actif non courant	183 259	196 326	212 927
Trésorerie et équivalents de trésorerie**	62 960	25 766	- 8 278
Fonds propres	299 085	244 266	223 805
Total bilan	306 264	249 437	248 602

** Après déduction des dettes bancaires

1.3 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19. L'impact de cette crise sanitaire s'est traduit par une légère baisse du chiffre d'affaires par rapport aux objectifs initiaux consécutive à des reports de commandes. Une refonte des modes de travail, en ce compris la mise en place du télétravail, a néanmoins permis d'en atténuer les effets.

Compte tenu d'une trésorerie nette (après déduction des dettes bancaires) largement positive et de lignes de crédit disponibles pour 130 millions d'euros (un montant de 20 000 milliers euros est venu à échéance le 4 janvier 2021), la direction du Groupe estime que le Groupe dispose d'un avantage concurrentiel et que le principe de continuité d'exploitation reste pleinement applicable.

L'impact du Brexit est jugé limité. Au 31 décembre 2020, le Royaume-Uni représente 30,5% du chiffre d'affaires et 35,4% de l'EBITDA. Le Groupe opère au Royaume-Uni en monnaie locale. Ainsi, l'impact sur la marge opérationnelle (EBITDA exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires) du Groupe est non significatif.

Le 6 mars 2020, le Groupe a acquis 100% du capital de Codify Holding Ltd, société de droit britannique, pour un montant de 1 946 milliers de Livres Sterling (équivalent à 2 322 milliers d'euros), hors complément de prix. Voir note 11.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le 3 avril 2020, le Groupe a acquis 100% des actions des sociétés immobilières Arolla SCI, SCI Decan et Ormelune SCI (ci-après les « sociétés immobilières ») pour un montant total de 1 610 milliers d'euros, lesquelles ont été revendues, en date du 8 décembre 2020, dans le prolongement de la cession des activités françaises du Groupe. Voir note 11.1 et note 12.1 respectivement de l'annexe aux comptes consolidés.

Le 31 août 2020, le Groupe a acquis pour 755 milliers d'euros 50% du capital plus une action de Lemonade Software Development SL, une société de droit espagnol. Voir note 11.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le 29 septembre 2020, le Groupe a cédé sa participation dans Sword Sol à AW FG Carré pour un prix total de 73 000 milliers d'euros, hors complément de prix, laquelle société détenait les activités françaises du Groupe. Voir note 12.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Au 31 décembre 2020, le complément de prix est estimé à 8 000 milliers d'euros.

Le 3 août 2020, le Groupe a créé un fonds d'investissement dédié appelé Sword Co-investment Fund (le « Fonds ») visant à offrir des opportunités de co-investissement aux personnes occupant des postes de direction au sein des filiales de Sword Group, en alignant leurs intérêts sur ceux de Sword Group, en créant des conditions de sortie pour les investissements jugés par nature illiquide, en harmonisant les règles applicables à ces co-investissements et en utilisant une plateforme centralisée pour rendre les opérations plus efficaces. Ce fonds n'a pas été créé à des fins fiscales. Plus précisément, il n'y a pas d'avantage fiscal pour les souscripteurs à réaliser des co-investissements. Toute souscription de parts émises par le Partenariat comporte des risques et qu'il n'existe pas de corrélation directe entre le prix des actions émises par Sword Group SE et la valorisation des titres détenus par le Partenariat dans les filiales de Sword Group. Au 31 décembre 2020, le montant souscrit dans les plans via le Fond s'élève à 31,1 millions d'euros, dont 28,6 millions d'euros ont été libérés. Voir note 10.2.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.4 PERSPECTIVES

Le Groupe prévoit une croissance organique 2021 de 13 %.

Le chiffre d'affaires budgété pour 2021 est de 191 M€⁺ avec une marge d'EBITDA de 13 %.

2 PRÉSENTATION ET ÉVOLUTION DU GROUPE

2.1 DESCRIPTION DE SWORD GROUP

Sword Group SE est une société européenne dont le siège social se situe à Luxembourg, Rue d'Arlon 2-4, L-8399 Windhof.

La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, G.I.E. ou autres, luxembourgeoises ou étrangères.

La Société a été constituée le 22 juin 2001. L'article 5 des statuts prévoit que la Société a une durée illimitée.

La Société est cotée sur Euronext Paris sous la référence ISIN : FR0004180578.

Le groupe Sword est une société internationale de conseil, de services et de software assistant les leaders mondiaux dans leurs programmes de transformation technologique et digitale.

Le groupe compte aujourd'hui plus de 1 900 collaborateurs opérant à travers plus de 50 pays. Il propose à ses clients des réponses globales et intégrées, tant sur l'approche stratégique que dans l'exécution.

2.2 HISTORIQUE



2.3 ACTIVITÉS DE SWORD GROUP

Pour répondre aux enjeux stratégiques de ses clients, aux exigences d'adaptation de leurs environnements technologiques et aux besoins d'évolution de leurs processus métiers, Sword est structuré en centres de compétences spécialisés (Business Units). Nous assurons à nos clients une proximité, un savoir-faire à haute valeur ajoutée, une capacité élevée de production et une approche économique optimisée.

L'activité se compose de deux divisions :

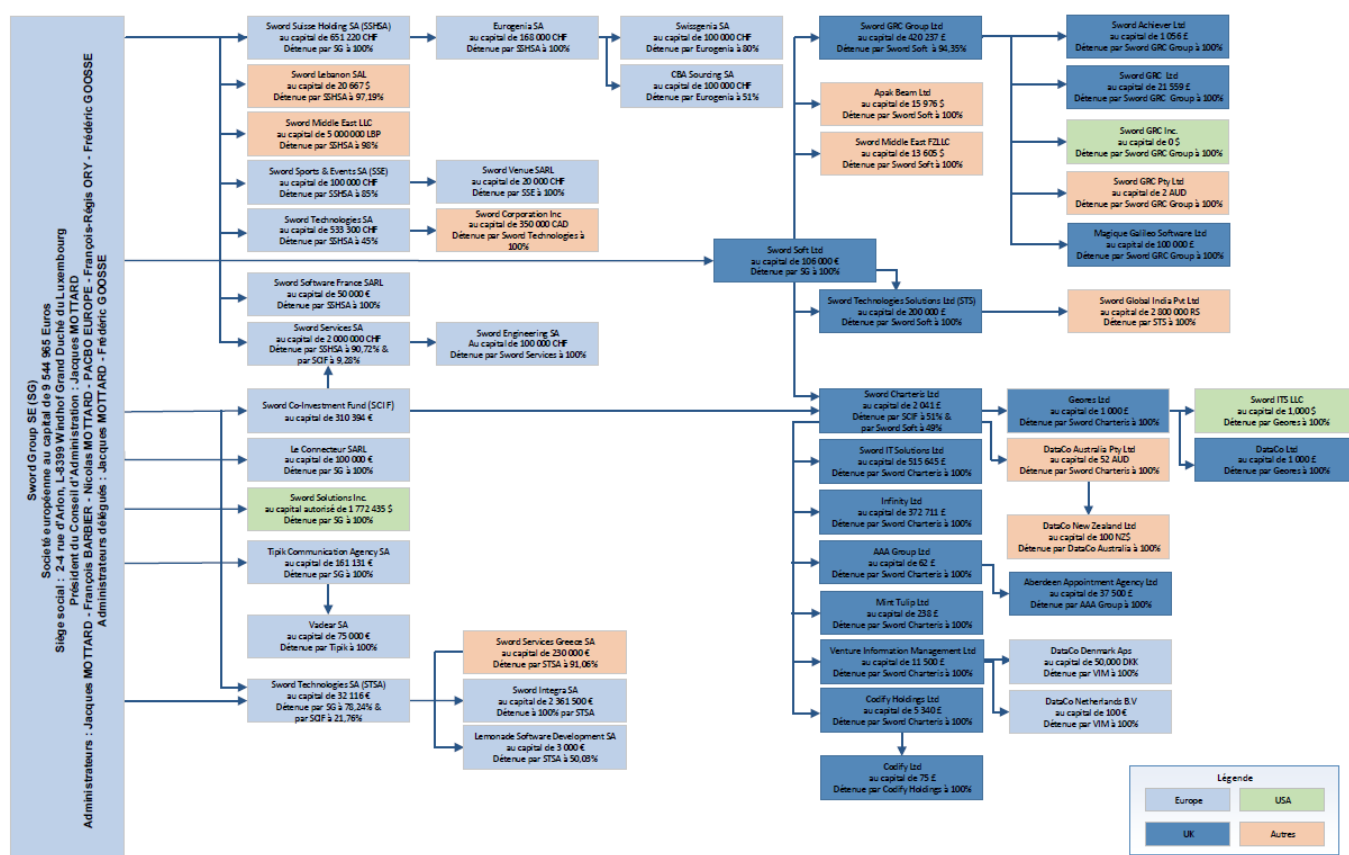
- **Services** : organisé en centres de compétences, représentant 90 % du chiffre d'affaires du Groupe,
- **Software** : représentant 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Services : Sword conseille les entreprises dans la mise en place de solutions innovantes, développe et intègre ces solutions sur le plan technique et accélère les programmes de transformation digitale internes et externes.

Software : Sword propose des solutions globales pour la « Gouvernance, le Risque & la Conformité » (GRC), pour la « Gestion de Portefeuille » et pour « la planification, la collaboration et l'organisation d'événement ».

L'un des facteurs-clés de la réussite de Sword est la proximité de service que nous développons avec nos clients.

2.4 ORGANIGRAMME JURIDIQUE SIMPLIFIÉ



Le Groupe est implanté dans 20 pays (Afrique du Sud, Angleterre, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Ecosse, Emirats Arabes Unis, Espagne, Etats-Unis, France, Grèce, Hong Kong, Inde, Liban, Luxembourg, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suisse) et travaille sur des projets dans une cinquantaine de pays.

Les filiales recrutent des experts de haut niveau et font travailler plus de 1 900 personnes au Luxembourg et à l'étranger, qu'elles soient employées ou sous-traitantes.

2.5 ORGANISATION DU GROUPE

L'organisation du Groupe s'articule autour des organes d'administration et de direction suivants :

Conseil d'administration, composé de six membres
Comité d'audit représenté par deux administrateurs
Direction générale, composé des deux administrateurs-délégués
Comité de Direction, constitué de six membres dont les deux administrateurs-délégués

La mission, la composition et le fonctionnement des organes d'administration et de direction sont décrits dans la section 3.

2.6 MARCHÉS ET ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

L'offre proposée par Sword s'adresse à tous les grands comptes et aux institutions publiques, sur leur activité locale comme internationale. Combinées à son expertise technologique et méthodologique, Sword occupe un positionnement de leader dans certains pays.

Sword a su développer des compétences uniques sur des marchés ciblés :

- Banques et Assurances,
- Juridique,
- Luxe,
- Santé,
- Secteur Public,
- Sport,
- Transport,
- Union Européenne.

Sur ces marchés, Sword est un partenaire au quotidien de ces organisations sur l'ensemble de sa gamme de services, les accompagnants autant sur leur stratégie IT que sur leurs problématiques les plus opérationnelles. De manière générale, Sword évolue sur les marchés fortement réglementés pour lesquels une connaissance à jour de la réglementation est une nécessité.

2.7 MODÈLE D'AFFAIRES

Le modèle d'affaires de Sword se fonde sur un double objectif : Obtenir une croissance durable d'une part et agir de manière éthique, respectueuse de l'environnement et socialement responsable d'autre part. A ce titre, le modèle intègre les quatre domaines extra-financiers identifiés comme défis voire zones à risque, à savoir les collaborateurs, la sécurité informatique, les questions d'éthique et de gouvernance et l'environnement. Les risques et enjeux extra-financiers sont traités à la section 2.13.1 et à la section 4.5 du présent rapport.

S'inscrivant dans une démarche orientée Système d'Information et s'adossant sur des méthodologies performantes de conduite de projets, Sword s'engage dans la mise en œuvre de solutions innovantes répondant aux enjeux stratégiques de ses clients et aux exigences d'adaptation de leurs systèmes d'information.

Pour atteindre cet objectif, Sword a développé un modèle de production industrialisé, organisé autour de centres de services spécialisés permettant d'assurer à ses clients des services de proximité, des savoir-faire à haute valeur ajoutée, des capacités élevées de production et des approches économiques optimisées.

NOTRE OFFRE DE SERVICES

En tant qu'intégrateur-conseil, Sword offre une gamme de solutions et de services spécialisés et à haute valeur ajoutée. Nous combinons compréhension du métier de nos clients, connaissance des marchés et expertises techniques afin de développer des avantages concurrentiels pour nos clients.

L'offre de Sword est construite autour de niches technologiques :

- Conseil en stratégie des SI, pilotage de Programmes et Projets (PPM) et accompagnement au changement
- Valorisation de la donnée : gestion de contenu, gestion des processus, travail collaboratif, réseau social de l'entreprise, recherche d'information, gestion des référentiels, automatisation des tâches (RPA), traitement du langage naturel,
- Mise en œuvre de système décisionnel servant au pilotage et à l'analyse des données de l'entreprise,
- Communication et collaboration : portail intranet dédiés, gestion de la relation client,
- Développements spécifiques,
- Développement et maintenance d'applications Web et Mobiles,
- Intégration de solutions partenaires éditeurs
- Infrastructure, produits Cloud et services managés associés
- Gestion continue de la Qualité (QA) : définition et implémentation de stratégie qualité, exécution de test et automatisation
- Cyber sécurité.

NOTRE OFFRE SOFTWARE

Fournisseur de logiciels adaptables, complets et personnalisés, capables de collaborer avec ses clients selon un modèle SaaS, Sword propose des logiciels rapides à déployer et faciles à utiliser.

Nos outils collaboratifs sont utilisés par de nombreux clients et sur des marchés très réglementés.

Sword propose 3 gammes de Software :

Sword GRC

Logiciel de gouvernance, de conformité et de gestion des risques d'entreprise

Sword Bizdock

Logiciel de gestion de portefeuille de projets

Sword Venue

Logiciel de planification, de collaboration et d'organisation d'événements

2.8 STRATÉGIE ET OBJECTIFS FINANCIERS

La stratégie du Groupe Sword est essentiellement axée sur une politique de spécialisation dans certains métiers, à savoir pour le segment « logiciels » dans les activités de gouvernance, risque et conformité (GRC) et pour le segment « Services », dans la gestion des données sur des solutions technologiquement innovantes s'adressant à des secteurs tels que les collectivités, la santé, le sport, les institutions européennes et l'industrie du gaz et du pétrole. Cette stratégie privilégie la croissance organique plutôt que la croissance externe.

Notre business plan 2021-2024 repose sur :

- Une croissance interne à deux chiffres,
- Une marge d'EBITDA de 13 %.

Les acquisitions resteront un moyen complémentaire de renforcer la position concurrentielle du Groupe.

La direction du Groupe n'exclut pas de procéder à des micro-acquisitions, intégrables à d'autres entités déjà existantes.

2.9 EFFECTIFS CONSOLIDÉS

2020	Effectif facturable			Effectif non facturable	Total
	Employés	Sous Traitants	Total		
Software	69	1	70	33	103
IT Services	812	565	1 377	111	1 488
Offshore	154	136	290	13	303
Holding	-	-	-	8	8
Total	1 035	702 ⁽¹⁾	1 737	165	1 902 ⁽²⁾

⁽¹⁾ 438 équivalent temps plein

⁽²⁾ 1 838 équivalent temps plein

2.10 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les activités de recherche et développement se concentrent dans les domaines suivants :

SOFTWARE

La R&D réalisée sur les produits existants et sur le développement de nouveaux modules GRC représente pour 2020 18,7 % du chiffre d'affaires Software.

SERVICES

La R&D capitalisée correspond à 0,4 % du chiffre d'affaires Services.

2.11 INVESTISSEMENTS

Les principaux investissements de l'année 2020 sont représentés par :

- Les acquisitions de sociétés telles que repris en section 1.3 « les faits marquant de l'année »,
- Les investissements en immobilisations corporelles pour un montant de 1 394 K€ se composant principalement d'équipements en infrastructure et d'équipements techniques,
- La R&D représente 2 348 K€.

2.12 REVUE FINANCIÈRE

2.12.1 Examen de la situation financière et du résultat

Le tableau suivant présente le compte de résultat consolidé simplifié du Groupe Sword de l'exercice clos le 31 décembre 2020 avec le comparatif 2019.

Année			
M€	2020	2019	Croissance
Chiffre d'affaires	212,5	213,2	- 0,3 %
EBITDA	29,5	28,6	+ 3,1 %
Marge d'EBITDA	13,9 %	13,4 %	-

Les analyses suivantes sont réalisées sur une base de comparatif 2020/2019.

Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé ressort à 212,5 M€ en 2020 avec une rentabilité de 13,9 % (EBITDA). Le backlog au 31 décembre 2020 atteint 26,4 mois de chiffre d'affaires en comparaison du chiffre d'affaires budgété 2021 pour un périmètre identique.

Spécialisation

La spécialisation du Groupe est dorénavant centrée sur « la transformation digitale », et ce dans toutes les divisions - Software et IT Services.

Internationalisation

Le groupe opère dans 50 pays et est réellement basé à travers ses filiales et bureaux dans 20 pays. Couvrant les zones Asie Pacifique, Moyen Orient, Europe, Amérique et Afrique du Sud.

Bénéfice avant intérêt, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)

L'EBITDA consolidé sur 2020 s'est monté à 29 476 K€, soit 13,9 % du chiffre d'affaires 2020.

Endettement, capacité d'autofinancement et investissements

La trésorerie nette du Groupe (trésorerie active – endettement financier) est passée de 70,8 M€ au 31 décembre 2019 à 105,8 M€ (hors impact IFRS 16) au 31 décembre 2020.

La trésorerie générée par les activités opérationnelles, (cf tableau des flux de trésorerie) se monte à 32 840 K€.

Les investissements bruts, incorporels (hors écarts d'acquisition, parts de marché et fonds de commerce) et corporels de l'exercice, se sont élevés à 4 207 K€.

Opérations d'acquisitions

Les opérations de croissance sont détaillées dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Opérations de cessions

Les opérations de cessions sont détaillées dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.12.1 Examen de la situation financière et du résultat (Suite)

Politique de provisionnement

Le niveau des provisions pour risques et charges s'explique par une approche rigoureuse des risques provisionnés par les directeurs de Business Unit.

Ces risques et charges sont provisionnés sur la base de la meilleure estimation des coûts probables à supporter. Le montant des risques et charges provisionnés dans les comptes consolidés est de 150 K€ au 31 décembre 2020.

Répartition du chiffre d'affaires 2020 du périmètre 2021

Le chiffre d'affaires consolidé 2020 se répartit comme suit :

Software : 10 %

IT Services : 90 %

PAR DIVISION | HORS FRANCE

M€	Chiffre d'Affaires	EBITDA	%
Software	16,4	4,1	25,3 %
Governance Risk & Compliance	16,4	4,1	25,3 %
IT Services	152,8	19,5	12,8 %
BeLux	50,6	4,9	9,7 %
Suisse	29,8	3,0	10,2 %
UK	61,0	9,5	15,6 %
Autres (incluant l'offshore)	11,4	2,1	18,0 %
Total	169,2	23,7	14,0 %

Les pourcentages sont calculés à partir des chiffres en K€.

SOFTWARE | HORS FRANCE

M€	Consolidé	
	2020	2019
Chiffre d'affaires	16,4	24,2
EBITDA	4,1	6,2
%	25,3 %	25,8 %

Cette division regroupe les produits de GRC.

Notons que la croissance de l'activité GRC, qui est en régression sur une base annuelle (- 6,3 %), a réussi à revenir à une croissance positive de 2,8 % sur le 4^{ème} trimestre.

SERVICES | HORS FRANCE

A / Belux

M€	Consolidé	
	2020	2019
Chiffre d'affaires	50,6	45,3
EBITDA	4,9	4,3
%	9,7 %	9,4 %

La marge bénéficiaire du BeLux affiche toujours une surperformance et la croissance organique ressort à + 11,7 %.

B / Suisse

M€	Consolidé	
	2020	2019
Chiffre d'affaires	29,8	28,0
EBITDA	3,0	3,4
%	10,2 %	12,3 %

La Suisse affiche une croissance organique de + 6,4 %.

Notons que le 2^{ème} trimestre 2020 avec le confinement a négativement impacté le taux de croissance mais qu'au 4^{ème} trimestre, nous sommes revenus à un taux standard.

C / UK

M€	Consolidé	
	2020	2019
Chiffre d'affaires	61,0	52,1
EBITDA	9,5	6,4
%	15,6 %	12,2 %

Le UK a intégré une nouvelle société en septembre 2020, Codify.

La croissance organique de cette division ressort à + 13,2 %.

D / Autres (offshore + autres)

M€	Consolidé	
	2020	2019
Chiffre d'affaires	11,4	10,7
EBITDA	2,1	1,5
%	18,0 %	14,3 %

Dans cette division se trouvait des activités cédées avec la France. Retraitée de cette modification de périmètre, le taux de croissance est de + 6,5 %.

TOTAL GLOBAL

M€	Consolidé	
	2020	2019
Chiffre d'affaires	169,2	153,6
EBITDA	23,7	19,9
%	14,0 %	12,9 %

2.12.2 Indicateurs de performance alternatifs

Les indicateurs financiers non-IFRS présentés dans le rapport annuel ne relèvent pas d'un ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérés comme un substitut aux agrégats comptables présentés conformément aux normes IFRS. Les indicateurs financiers non-IFRS doivent être lus en combinaison avec les états financiers consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les indicateurs financiers non-IFRS de Sword Group peuvent ne pas être comparables à d'autres données intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés.

La direction utilise des indicateurs financiers non-IFRS, en complément de l'information financière IFRS, pour évaluer sa performance opérationnelle, mesurer sa capacité à générer de la trésorerie, prendre des décisions de nature tant stratégique qu'opérationnelle, planifier et fixer ses objectifs de croissance. Le Groupe estime que les indicateurs financiers non-IFRS fournissent également aux investisseurs et aux analystes financiers une base pertinente pour évaluer la performance opérationnelle du Groupe dans le temps et pour la comparer à celle des autres sociétés de son secteur, ainsi que pour des besoins de valorisation.

Le Groupe utilise essentiellement 2 indicateurs financiers non-IFRS, à savoir **le taux de croissance organique** et **une mesure de la rentabilité calculée sur base de l'EBITDA**.

La croissance organique se définit comme la croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant. Quant à la croissance organique à taux de change constant, elle correspond à la croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant et à taux de change constant.

Pour mesurer la croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le Groupe se base sur le périmètre existant à la fin de l'année de référence (en l'occurrence le 31 décembre 2020). Dès lors que le chiffre d'affaires consolidé des années N et N-1 est retraité de la manière suivante :

- Le chiffre d'affaires que les entités acquises durant l'année N ont généré antérieurement à la date de prise de contrôle par le Groupe est inclus ;
- Le chiffre d'affaires que les sociétés cédées durant l'année N ont généré tant pour l'année N-1 que pour l'année N est exclu.

Lorsqu'il est fait référence aux variations du chiffre d'affaires à changes constants, l'impact des taux de change est éliminé en recalculant le chiffre d'affaires de l'exercice N-1, sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice N.

La croissance organique permet d'évaluer la capacité du Groupe à générer de la croissance interne, autrement dit sa capacité à développer ses activités et à créer de la valeur ajoutée.

Le présent rapport présente la croissance du chiffre d'affaires soit en valeur historique avant retraitement, soit à périmètre constant ou à taux de change constant.

La rentabilité au niveau du Groupe se définit comme un taux de marge brute en comparant l'EBITDA courant (aussi appelé excédent brut d'exploitation courant) au chiffre d'affaires.

L'EBITDA courant correspond au chiffre d'affaires diminué des achats, des charges de personnel, des autres charges externes, des dotations aux provisions et des autres charges opérationnelles courantes et auquel sont ajoutés les reprises de provisions et les autres produits opérationnels courants, tel que présenté dans le compte de résultat consolidé. Dans le compte de résultats il est fait référence à « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents ».

Cet indicateur « rentabilité » a un double objectif :

- Estimer l'évolution du Groupe à moyen terme (coûts non récurrents exclus),
- Evaluer la capacité du Groupe à générer de la trésorerie provenant de l'exploitation courante (autrement dit, sa capacité d'autofinancement)

A côté des indicateurs décrits ci-avant, le Groupe utilise **l'EBIT courant** (voir définition ci-après) comme point de départ à l'estimation des flux de trésorerie disponibles (« free cash flows ») lorsque qu'il procède aux tests de dépréciation du goodwill. Une analyse de sensibilités est réalisée à l'occasion de ces tests. Elle a pour objectif de faire fluctuer dans des fourchettes raisonnables les hypothèses servant de base aux projections financières estimées, en ce inclus l'EBIT exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires.

L'EBIT courant (repris comme « Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents » dans le compte de résultat consolidé) est un agrégat similaire à l'EBITDA courant, si ce n'est qu'il donne une mesure de la marge opérationnelle du Groupe après déduction des charges d'amortissements, c'est-à-dire en tenant compte de sa structure d'investissement.

2.12.3 Structure et politique de financement

Depuis 2018, le groupe n'a plus d'endettement bancaire. L'intention de la direction de Sword Group SE est d'assurer le maintien de lignes de crédit bancaires importantes. Les lignes de crédit disponibles au 31 décembre 2020 s'élèvent à 130 millions d'euros (un montant de 20 000 milliers euros est venu à échéance le 4 janvier 2021).

Ces lignes de crédit ont pour vocation de financer la croissance interne et externe en fonction des opportunités des marchés, tout en maintenant une structure financière saine.

2.12.4 Perspectives pour 2021

Le Groupe prévoit une croissance organique 2021 de 13%.

Le chiffre d'affaires budgété pour 2021 sans variation de périmètre est de 191 M€ + avec une marge d'EBITDA de 13 %.

2.12.5 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Voir la Note 41 des états financiers.

2.13 FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLES

2.13.1 Risques liés à l'activité du Groupe

Les risques les plus significatifs se résument comme suit :

Probabilité de survenance élevée

Risques liés à l'exécution des projets au forfait et à la reconnaissance des revenus y associés
Risques liés au recrutement du personnel induit par la forte croissance organique

Probabilité de survenance moyenne

Risques liés à l'obsolescence technologique

Probabilité de survenance faible

Risques liés à la protection et la sécurité des systèmes
Risques liés à l'éthique et aux lois

Pour ce qui concerne les principaux indicateurs de performance en matière de risques extra-financiers, prière de se référer à la section 4.5 du présent rapport.

Comme expliqué ci-après, la structure du Groupe et les mesures prises par le Groupe visent à atténuer les effets des risques susmentionnés en cas de survenance.

Risque lié à l'exécution des projets au forfait

L'approche méthodologique industrielle de Sword Group permet de garantir le respect des engagements de résultat, de coût et de délai. Cette approche est basée sur le système d'assurance qualité annexé à un ensemble de certifications adaptées à chaque division et qui se caractérise par :

- Sa conformité à la norme ISO 9001,
- Un engagement fort de la Direction Générale de Sword,
- Une implication quotidienne de tous les ingénieurs lors de la réalisation des projets.

Pour Sword Group l'assurance qualité d'un projet ne se limite pas à la rédaction du Plan d'Assurance Qualité, c'est sa parfaite assimilation par les différents intervenants du projet et le suivi qualité qui en feront son efficacité. Durant le projet, différentes personnes interviennent et doivent mener des actions concourant à la qualité du produit obtenu.

L'application d'une démarche d'Assurance Qualité sur un projet permet :

- La formalisation des objectifs prioritaires du projet,
- La mise en œuvre des règles et des moyens mis en œuvre pour les atteindre
- La mise en œuvre des règles et des moyens pour les contrôler,
- De bien cibler les actions nécessaires au projet, et par là même d'accroître l'efficacité et le niveau de la prestation fournie.

Cependant l'obtention d'un produit de qualité est le résultat du travail de toute une équipe. L'Assurance Qualité canalise les actions menées par l'ensemble des intervenants d'un projet afin de le sécuriser et d'obtenir le niveau de qualité souhaité, néanmoins il ne remplace pas la compétence et la motivation de chacun qui sont les éléments de base de l'élaboration d'un produit de qualité.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement par les directeurs des business units, contrôlé par les directeurs financiers locaux et validé par la maison mère. En cas de doute sur certaines reconnaissances de revenus pour des projets au forfait, un audit externe est réalisé.

Sur l'exercice 2020, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est positif, ce que nous devons à l'application systématique de notre démarche qualité.

Néanmoins, en cas de dérapage potentiel d'un chantier, l'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendée en résultat par le biais de concessions commerciales (= temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

Risque lié au recrutement de collaborateurs

De par la forte croissance organique du Groupe, le Groupe est à la recherche constante de collaborateurs, éléments clés du succès du groupe. Le Groupe porte donc une attention particulière sur son attractivité et sur sa capacité à retenir les talents, notamment par les actions suivantes :

- Investissement dans la formation permettant le maintien en compétence et la mutualisation des connaissances,
- Implication au niveau des universités et des écoles d'ingénieurs, par la mise en place de stages, d'intervention régulière dans les cursus de formation,
- L'équilibre travail, famille, loisirs
- L'égalité des traitements entre collaborateurs
- L'accès aux cadres à des « incentive plan » liés à la performance de leur société locale.

Risque lié à l'obsolescence technologique

Le Groupe investit chaque année dans le développement de son offre software GRC afin de répondre au mieux aux besoins du marché. Voir note 14 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les plans de R&D incluant notamment la mise à jour des fonctionnalités des logiciels commercialisés et le développement de nouvelles solutions logicielles et l'acquisition de sociétés actives dans le secteur de la GRC contribuent à minimiser le risque d'obsolescence.

L'acquisition de Magique Galileo, société qui est venue compléter la gamme de produits du Groupe, a aussi permis de renforcer sa notoriété et sa position concurrentielle sur le marché.

Risques liés à la protection et la sécurité des systèmes

Suite à la cession des activités françaises, le maintien de nos infrastructures et des sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifuges est géré par une société externe.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir nos risques en termes de dégâts provoqués par nos collaborateurs chez nos clients.

Enfin, la capitalisation de nos savoir-faire au travers de nos composants nous permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

Risques liés à l'éthique et au respect des lois

Le groupe dispose d'une charte éthique. Cette charte a notamment pour objet de formaliser les valeurs et principes communs essentiels à Sword Group et à ses collaborateurs et d'affirmer l'engagement éthique de Sword Group, dans tous ses domaines d'activité, vis à vis des actionnaires, des membres de l'entreprise, de ses clients, fournisseurs et différents partenaires.

La direction financière du groupe est composée de deux personnes ayant travaillé dans le domaine de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes. La direction financière du groupe n'est pas rémunérée en fonction des performances du groupe.

2.13.2 Risques financiers

Le Groupe adopte une politique de gestion prudente de ses risques de marché, principalement le risque de change. Les risques financiers auxquels le Groupe est exposé et les politiques pour y faire face sont détaillées dans la Note 4 des comptes consolidés.

2.13.3 Assurances

La politique générale d'assurance repose sur trois pôles :

- Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle pour toutes les sociétés du Groupe,
- Responsabilité des Dirigeants et mandataires sociaux de Sword Group,
- Responsabilité Tous Risques Voyages.

La politique générale vise à couvrir les risques présentant un impact financier significatif et pour lesquels le groupe ne pourrait s'auto assurer financièrement.

Les niveaux de garanties du contrat d'assurance de responsabilité civile de 1^{ère} ligne sont les suivants :

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES PAR SINISTRE
DOMMAGES CORPORELS dont FAUTE INEXCUSABLE	10 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par année d'assurance 5 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	NEANT
DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS OU NON CONSECUTIFS y compris DOMMAGES USA CANADA	10 000 000 € par sinistre et 15 000 000 € par année d'assurance	75 000 € sauf pour la RC Exploitation 3 000 €
ATTEINTE ACCIDENTELLE A L'ENVIRONNEMENT (TOUS DOMMAGES CONFONDUS)	1 000 000 € par année d'assurance	3 000 € sur tout dommage autre que corporel
DÉFENSE	Inclus dans la garantie mise en jeu	NEANT
RECOURS	50 000 € par litige	NEANT
GARANTIES COMPLEMENTAIRES GARANTIE DE BONNE FIN GARANTIE CLIENT ASSURE ADDITIONNEL	Incluse Incluse	

L'assurance Responsabilité civile des dirigeants, de droit et de fait dont les mandataires sociaux, couvre ceux des filiales dont Sword Group est majoritaire et a pour objet de prendre en charge, en lieu et place des assurés, les frais de défense ainsi que les conséquences pécuniaires des réclamations introduites à leur encontre mettant en jeu leur responsabilité personnelle au titre de cette fonction, dans la limite du plafond de garantie souscrit (15 M€ par sinistre).

L'assurance Tous Risques Voyages couvre les collaborateurs lors de leurs déplacements professionnels. L'analyse des principaux risques inhérents à l'activité du groupe, susceptibles d'être assurés et le nécessitant, sont normalement garantis par un contrat d'assurance souscrit auprès de compagnies notoirement solvables.

2.13.4 Dispositif de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe ont pour objet :

- D'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la Société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes au Groupe ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir, maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Les procédures de contrôle interne sont arrêtées par le Conseil d'Administration de Sword Group et un chargé du contrôle interne a été nommé pour le suivi des différents risques que le Conseil d'Administration a identifiés, conformément aux dix Principes de gouvernance d'entreprise recommandés par la Bourse de Luxembourg.

Les procédures de contrôle interne se concentrent sur les activités opérationnelles et financières. Toutes les instances impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre des processus de contrôle interne.

En matière de procédures de contrôle interne liés à l'élaboration des informations financières et comptables, le groupe a mis en place les actions suivantes :

- Procéder à la remontée d'informations financières sous forme d'un reporting analytique mensuel permettant d'identifier et analyser les écarts par rapport aux objectifs fixés par la direction financière du groupe ;
- Fiabiliser le processus de consolidation et réduire les délais de production et de communication de l'information financière en s'appuyant sur :
 - La responsabilisation des directeurs des filiales,
 - L'utilisation d'un logiciel de consolidation permettant de sécuriser le traitement des données et l'élimination des transactions intragroupe,
 - La mise en place d'un module dédié à IFRS 16 sur les engagements liés aux bâtiments et aux véhicules,
 - La revue approfondie par la direction financière du Groupe.
- Systématiser la revue des informations financière trimestrielles par le Comité d'audit et par le Conseil d'Administration.

Bien que le système de contrôle interne ne puisse fournir une garantie absolue que les risques opérationnels et financiers soient totalement éliminés, il a pour vocation d'identifier les risques et de prévenir leur survenance.

2.13.5 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, hormis les litiges provisionnés en comptabilité, il n'existe pas de litiges ou de faits pouvant entraîner une telle situation, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois une incidence significative sur les résultats, la situation financière ou le patrimoine de Sword Group SE ou de ses filiales.

3 GOVERNANCE D'ENTREPRISE

3.1.1 Introduction

Depuis le 11 avril 2012, le Conseil d'Administration a décidé d'adhérer volontairement aux dix Principes de Gouvernance d'Entreprise de la Bourse de Luxembourg.

3.1.2 Charte de gouvernance d'entreprise

Suite au transfert du siège de la Société au Grand-Duché du Luxembourg (Assemblée Générale du 26 mars 2012), le Conseil d'Administration de Sword Group a, le 28 août 2012, arrêté la Charte de Gouvernance qui présente le cadre de gouvernance des activités de Sword Group, en application des dix Principes de Gouvernance d'Entreprise de la Bourse de Luxembourg auxquels la Société a adhéré volontairement à l'exception de certains principes mentionnés dans la présente charte. Elle a pour objet de clarifier les pouvoirs et les responsabilités des différentes entités constituant la gouvernance de Sword Group.

La Charte de Gouvernance complète les documents existants suivants :

- Un manuel administratif précisant toutes les procédures de contrôles internes, un livret d'accueil pour chaque collaborateur, précisant ses droits, ses devoirs et sa place par rapport au fonctionnement de Sword Group,
- Un manuel des principes comptables IFRS rédigé par un cabinet indépendant,
- Une bible technique par pays, qui intègre les normes de qualité en vigueur (CMM, ISO),
- Une charte éthique qui a été arrêtée par le Conseil d'Administration de Sword Group le 20 décembre 2010. Elle est disponible sur le site Internet de Sword Group.

La Charte de Gouvernance fait régulièrement l'objet d'une procédure de révision initiée par le Conseil d'Administration.

3.1.3 Conseil d'administration

3.1.3.1 Mission

Le Conseil d'Administration est l'organe qui est responsable de la gestion de Sword Group. Il se réunit autant de fois que nécessaire pour remplir ses obligations.

Le Conseil d'Administration est un organe collégial compétent pour prendre toutes décisions et accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les statuts réservent expressément à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration a notamment vocation à gérer les grandes orientations de l'organisation. A ce titre :

- Il opère les choix stratégiques de l'entreprise ;
- Il gère toute question nécessaire au bon fonctionnement de l'entreprise ;
- Il contrôle et vérifie tous les points qu'il estime devoir surveiller.

3.1.3.2 Composition

Le Conseil d'Administration se compose de :

- Jacques Mottard, président du conseil d'administration
- François Barbier, administrateur indépendant
- François-Régis Ory, administrateur indépendant
- Patrice Crochet, administrateur indépendant
- Nicolas Mottard, administrateur
- Frédéric Goosse, administrateur

Les membres du Conseil d'Administration ont été choisis pour leurs qualités financières et/ou techniques et leurs appartenances à des milieux professionnels différents, pouvant ainsi apporter une expérience enrichissante au Conseil.

La composition du Conseil d'Administration reflète la volonté de la Société d'intégrer au sein de son Conseil des administrateurs de qualité disposant de compétences variées et d'expertises avérées dans différents domaines.

Le Conseil a toujours veillé à maintenir en son sein une composition équilibrée, notamment au vu de la présence d'administrateurs indépendants.

Les statuts de Sword Group prévoient un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion, nommés pour une durée maximale de quatre ans. Le Conseil d'Administration est composé de personnes compétentes et avisées, qui ont été choisies en tenant compte des spécificités de la Société et de ses activités.

Conformément aux recommandations établies par la Bourse de Luxembourg, le Conseil d'Administration est composé, à hauteur de 50%, d'administrateurs indépendants. En outre, aucun des administrateurs visés ci-dessus ne détient une participation significative dans le capital des clients ou des fournisseurs de Sword Group, ni dans des filiales de celle-ci.

Il n'existe aucun administrateur élu par les salariés.

Au regard de la taille de la Société et afin d'améliorer l'efficacité des décisions du Conseil, les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas dissociées. Pour les mêmes raisons, la désignation d'un « *compliance officer* » n'a pas été jugée nécessaire.

3.1.3.3 Nomination d'un nouvel administrateur

Madame Antonietta Michelino est proposée comme nouvel administrateur. Elle a une expérience financière solide provenant de son expérience du milieu bancaire luxembourgeois et de son poste actuel comme directrice générale de la société Midas Wealth Managment à Luxembourg. Antonietta possède un diplôme en administration des affaires et un master en finance de la « London School of Economics ».

3.1.3.4 Autres mandats exercés par les mandataires sociaux dans des sociétés cotées

Aucun membre du Conseil d'Administration n'a exercé pendant l'année sous revue de mandats ou fonctions dans des sociétés cotées autres que Sword Group.

3.1.3.5 Fonctionnement

Le Conseil se réunit, exerce ses travaux et adopte ses résolutions conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, complétées par les dispositions des statuts de Sword Group : il existe un règlement intérieur et il n'existe pas de censeur.

En l'absence d'un comité d'entreprise, aucun représentant des salariés de la Société ou du Groupe n'assiste de manière régulière aux réunions du Conseil d'Administration.

Les budgets sont transmis annuellement au Conseil, qui reçoit également les comptes analytiques suivant un rythme mensuel, et la comptabilité générale suivant une fréquence trimestrielle.

Le Conseil est informé en amont de tout projet d'acquisition, de création d'activité et plus généralement de toute opération financière significative.

Chaque réunion du Conseil d'Administration fait l'objet de l'envoi préalable à ses membres des documents nécessaires ayant trait à l'ordre du jour. Les administrateurs peuvent demander, à toute époque de l'année, les informations qu'ils jugent utiles sur la marche des affaires de la Société.

L'ensemble des administrateurs, exécutifs ou non, a un accès équivalent aux informations et aux ressources nécessaires à l'exercice de leurs mandats.

Les statuts de Sword Group prévoient la tenue d'un Conseil d'Administration aussi souvent que l'intérêt l'exige. Le Groupe a recours à un cabinet d'avocats pour procéder aux convocations du conseil, qui se réunit généralement au siège social et pour assister le Président à la mise en forme des procès-verbaux.

Sword Group a, dans le cadre du renforcement des règles de gouvernance, établi un règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration, ainsi que les obligations des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions, notamment les obligations déontologiques.

Le Conseil d'Administration procède annuellement à son évaluation. Les administrateurs considèrent, à ce jour, que le fonctionnement actuel du Conseil d'Administration leur permet de remplir leur mission dans de bonnes conditions.

3.1.4 Comité d'audit

Dans des domaines spécifiques, le Conseil d'administration peut se faire assister, à titre consultatif, par des comités spécialisés qu'il institue et dont il détermine le rôle, les responsabilités, la composition et le mode de fonctionnement. A ce titre, il a institué un comité d'audit.

Le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration de Sword Group dans ses tâches de supervision du processus de l'information financière, du processus d'audit externe et du processus de contrôle interne.

Le Comité d'audit se compose de :

- François-Régis Ory, président,
- François Barbier.

3.1.5 Direction Générale et Comité de Direction

Le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière de Sword Group ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à deux de ses membres qui forment la Direction Générale.

La direction générale de Sword Group SE est composée de Jacques Mottard, administrateur-délégué et Frédéric Goosse, administrateur-délégué et directeur financier Groupe.

La Direction Générale est secondée dans sa tâche par un comité de direction, aussi appelé « Executive Management Committee » ou « EMC ».

Le Comité de Direction se compose des personnes suivantes :

- Jacques Mottard | Président Directeur Général,
- Trois directeurs de filiales à savoir :
 - Dieter Rogiers | Directeur Général - Belgique / Luxembourg / Grèce - Division Services,
 - Dave Bruce Directeur Général | Angleterre - Division Services,
 - Nick Scully | Directeur général | Angleterre - Division Software,
- Un directeur Fusion & Acquisition | Phil Norgate,
- Frédéric Goosse | Directeur Financier.

Les membres du Comité de Direction sont sélectionnés pour leurs qualités managériales, techniques et fonctionnelles. Elle est composée de personnes de nationalités et de cultures différentes afin d'apporter au Groupe une vision globale.

Le Comité de Direction fixe les directives annuelles, contrôle l'activité, définit la stratégie à long-terme, définit la politique de l'année, gère le budget annuel et contrôle les centres de profit appelés « Business Units ».

3.1.6 Rémunérations et avantages alloués aux administrateurs

Les mandataires sociaux sont rémunérés en fonction de leur expérience, de leur compétence et ce, dans le contexte du marché européen et mondial.

Différents éléments peuvent rentrer dans la rémunération des organes de direction et d'administration, telle l'attribution d'actions, d'options sur actions ou tout autre droit d'acquisition d'actions, les jetons de présence, les conditions de retraite et de départ et les avantages particuliers, qu'ils soient attribués par la Société Sword Group, ses filiales ou des sociétés membres du Groupe.

Les parties fixes et variables de ces rémunérations sont déterminées dans un souci d'équilibre.

Si des options de souscription d'actions sont consenties, le Conseil d'Administration fixe des conditions de performance ainsi que le nombre d'actions issues des options qui doivent être conservées par le mandataire social jusqu'à l'expiration de son mandat.

La présentation des rémunérations des mandataires sociaux ci-dessous est conforme à la recommandation (n°8) des Principes de Gouvernance d'Entreprise de la Bourse de Luxembourg relative à l'information à donner sur les rémunérations des mandataires sociaux.

Tableau n°1 : Tableau des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Jacques Mottard	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	70 175 € ⁽¹⁾	32 745 € ⁽¹⁾
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
TOTAL	70 175 €	32 745 €

⁽¹⁾ Financière Sémaphore Sàrl, Société contrôlée par Monsieur Jacques Mottard, a facturé des prestations de services et a refacturé des frais divers à Sword Group SE pour un montant total de :

- 950 000 euros HT, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- 669 999,92 euros HT, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

Nicolas Mottard	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations dues au titre de l'exercice	15 000 €	15 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
TOTAL	15 000 €	15 000 €

Frédéric Goosse	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations dues au titre de l'exercice	20 000 €	20 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
TOTAL	20 000 €	20 000 €

François Barbier	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations dues au titre de l'exercice	20 000 €	20 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
TOTAL	20 000 €	20 000 €

François-Régis Ory	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations dues au titre de l'exercice	20 000 €	20 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
TOTAL	20 000 €	20 000 €

Patrice Crochet	31/12/2020	31/12/2019
Rémunérations dues au titre de l'exercice	20 000 €	20 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
TOTAL	20 000 €	20 000 €

Tableau n°2 : Tableau détaillé des rémunérations du Président Directeur Général

Jacques Mottard	Montant au 31/12/2020		Montant au 31/12/2019	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	17 760 €	17 760 €	13 664 €	13 664 €
Jetons de présence	13 985 €	13 985 €	12 862 €	12 862 €
Avantages en nature	38 430 €	39 430 €	6 219 €	6 219 €
TOTAL	70 175 €	70 175 €	32 745 €	32 745 €

Le tableau N°2 est seulement complété pour Jacques Mottard car pour les autres mandataires, les sommes correspondent uniquement à des jetons de présence.

Tableau n°3 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute Société du Groupe

Non applicable.

Tableau n°4 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

Tableau n°5 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

Tableau n°6 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

Tableau n°7 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Il n'y a pas de plan d'options de souscriptions ou d'achat d'actions actuellement en cours.

Tableau n°8 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.

Non applicable.

Tableau n°9 : Autres informations sur le dirigeant mandataire social

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Mandataires sociaux								
J. Mottard - PDG		X		X		X		X

Jetons de présence

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration à la somme de 125 000 euros.

4 **RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE**

4.1 **RESPONSABILITÉ SOCIALE**

Suite à la dernière mise à jour par la Bourse de Luxembourg des Dix Principes de Gouvernance d'Entreprise en décembre 2017, un nouveau cadre de Gouvernance ayant trait à la responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE) a été adopté par Sword Group.

Depuis 2011, Sword Group s'est engagée, par la signature du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact), à respecter les 10 principes liés aux Droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption.

Par cette adhésion, la Société tient à montrer qu'elle est une entreprise citoyenne dans l'économie mondiale.

Sword a choisi le Global Compact car il garantit un cadre mondialement reconnu ainsi qu'une pérennité.

Le groupe veille ainsi au bon respect des 10 principes édictés par le Pacte Mondial des Nations Unies.

Droits de l'homme

1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence, et

2 A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

4 L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

5 L'abolition effective du travail des enfants ; et

6 L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

8 A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

9 A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Action sur les enjeux sociaux

- Attirer et fidéliser les talents,
- Développer et transformer les compétences,
- Développer une culture d'entrepreneur au sein des équipes,
- Développer le dialogue social,
- Promouvoir la diversité et l'égalité des chances,
- Promouvoir le bien-être au travail et l'engagement des collaborateurs.

Humain

Education, Alternance et formation continue

Sword étant une Société de service spécialisée, la valeur ajoutée que Sword propose à ses clients est grandement déterminée par la qualité de la formation et de la spécialisation de ses ressources humaines. Il s'agit là d'un des axes les plus importants quant au développement de Sword. C'est pourquoi la Société apporte une attention particulière à la gestion des compétences, à la gestion des équipes et a mis en place des procédures spécifiques pour :

- Le maintien en compétence et la mutualisation des connaissances par la mise en place de processus de formation, de capitalisation et de partage de connaissance. Ces processus sont en adéquation avec les spécialités de chacun de nos centres de compétences et permettent de faire « grandir » nos collaborateurs afin de devenir des spécialistes dans leur domaine. Pour ce faire, les différents moyens pédagogiques mis à disposition par Sword sont : fonds documentaire spécialisé et commun, référencements de tutoriaux pour chacune des spécialités, accompagnement des nouveaux collaborateurs sous forme de tutorat et de parrainage, mise en place de formation interne ou externe, mise en place de programmes de certifications,

- Le maintien de la motivation de l'équipe durant toute la période d'un contrat basé essentiellement sur une organisation en centres de compétences de tailles limitées, un management de proximité, une implication forte de la direction du centre de compétence, la mobilité interne et des plans de formation individualisés,
- La gestion du changement : entrée et sortie d'un nouveau collaborateur dans une équipe en tenant compte des contraintes et des objectifs du projet.

Excellence managériale

Compte tenu de la nature des activités de Sword (Service spécialisé) et de la nature des contrats mis en œuvre, l'organisation a été adaptée pour la prise en compte et la réussite de ce type d'activité notamment au niveau de son management :

- Organisation en centre de profit : organisation de la Société en centres de compétence spécialisés étant un centre de profit responsable de ses productions et résultats,
- Connaissance projet et expertise : les managers en charge de centre de compétences spécialisés sont issus de formation technique en informatique et ont tous un vécu et une expérience importante dans la gestion de projet informatique en mode forfaitaire. La plupart d'entre eux sont des experts dans leur propre domaine de compétence,
- Renforcement du management technique : chaque centre de compétence s'appuie sur un management technique qui est directement intégré au pilotage et aux orientations du centre de compétence au même titre et avec le même poids que le management commercial,
- Approche commerciale de spécialiste : la force commerciale de Sword est avant tout basée sur nos savoir-faire et notre capacité à innover et prendre en charge de projets structurants et novateurs dans nos spécialités. Les managers en charge de la partie commerce dépendent directement de chaque centre de compétence et possèdent une fibre technique leur permettant d'être pertinent dans nos domaines de spécialités.

Responsabilisation du personnel

La majorité des salariés ou sous-traitants du groupe Sword sont des cadres qui disposent d'un haut niveau de qualification. Sword propose à ses collaborateurs un panel large d'outils visant à faciliter leur travail au quotidien. 80 % des ingénieurs du groupe ont comme niveau d'études supérieures (BAC +4/5 ou PhD).

Sword dispose de nombreux outils de capitalisation des savoirs permettant aux équipes d'accéder en autonomie à de l'information pertinente, et le cas échéant d'accéder aux bons spécialistes.

Cela passe par des outils adaptés à chaque besoin :

- Ordinateurs portables pour les salariés mobiles, avec ouverture d'accès externes au système d'information de Sword, tous les collaborateurs bénéficient d'un à deux écrans complémentaires à leur ordinateur portable visant à améliorer le confort de travail,
- Outils collaboratifs à l'état de l'art (messagerie mail, messagerie instantanée, espaces de collaboration, référentiels documentaires normalisés, outils RH professionnels, outils de gestion de la relation client, chaque site du Groupe est équipé de salles de visio-conférences),
- Méthodes favorisant la responsabilisation du personnel, notamment à travers l'utilisation de plus en plus fréquente des méthodologies de développement Agile,
- Environnement de travail qualitatif : Les bureaux sont organisés par petites équipes projets et ne dépassent jamais 5 personnes par pièce. L'accessibilité du management passe également par la proximité géographique des bureaux.

Amélioration de l'information dans l'entreprise

Les collaborateurs de Sword sont associés à la stratégie d'entreprise à travers des chaînes hiérarchiques courtes et des informations régulières.

Deux fois par an au minimum sont organisées des réunions d'entités lors desquelles sont abordées lors d'un échange libre :

- Les résultats et perspectives de l'ensemble du Groupe ainsi que ses orientations stratégiques,
- Les résultats et perspectives de l'entité concernée, les opportunités commerciales ainsi que les orientations stratégiques,
- Une revue globale des projets en cours, des difficultés rencontrées ainsi que des succès,
- Une mise en avant de bonnes pratiques.

Chaque prestation individuelle fait l'objet d'un point régulier entre le collaborateur et son responsable. La proximité des équipes favorise les échanges informels et une bonne circulation de l'information.

Equilibre travail famille loisirs

Le Groupe Sword offre un certain nombre de facilités permettant aux collaborateurs un meilleur équilibre entre activités professionnelles, familiales et ludiques.

- Certains sites de Sword permettent aux collaborateurs de bénéficier de terrains de tennis, de football, de participer collectivement à des manifestations sportives, ...
- Les collaborateurs qui le souhaitent peuvent établir des temps de travail partiels.

Les mobilités géographiques sont systématiquement conditionnées à l'accord du collaborateur. La présence internationale de Sword permet également de proposer des opportunités à l'international aux collaborateurs qui le souhaitent.

Egalité de traitement

Sword applique un certain nombre de mesures visant à garantir au mieux l'égalité de traitement professionnel en son sein, ces mesures sont les suivantes :

- Entretiens individuels annuels effectués par les managers de l'entreprise – support d'entretien remplis conjointement par le manager et le salarié,
- Rémunérations variables décrites dans une feuille de mission annuelle – évaluation régulière des résultats,
- Bilan annuel des formations (détaillé notamment par H/F),
- Bilan faisant apparaître les rémunérations maxi-mini selon les catégories de personnel, (détaillé notamment par H/F).

Une attention toute particulière est portée à l'égalité des chances des candidats à l'embauche :

- Annonce de recrutement mises en ligne systématiquement sur les canaux locaux de chaque pays, sur le site web du Groupe et sur LinkedIn,
- Annonces toujours rédigées en écriture inclusive,
- Processus de recrutement normalisé avec comme fondamental une session de tests de logique, visant à fournir aux recruteurs des critères objectifs de décision.

Sword a mis en place un suivi régulier de l'égalité de traitement entre salariés. Ce suivi passe par la surveillance régulière d'indicateurs tels que la répartition des salaires entre hommes et femmes dans les différentes régions, avec un comparatif des salaires moyens entre l'année n et l'année n-1.

Handicap

Le groupe ne compte que très peu de salariés en situation de handicap, les candidatures étant quasiment inexistantes. Sword participe à l'aide à l'insertion des personnes en situation de handicap en faisant appel à des entreprises employant des handicapés, par exemple pour le tri des archives, le recyclage de ses déchets ou pour l'acquisition de fournitures de bureau.

4.2 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les activités de Sword sont des activités de nature tertiaire dont l'impact sur l'environnement peut être contrôlé. Il est aujourd'hui suivi et évalué comme faible. En effet, nous avons mis en œuvre une politique simple et concrète de protection de l'environnement et de réduction de la consommation d'énergie dans le cadre du développement durable.

Bâtiments respectueux de l'environnement

Les locaux de Sword sont situés dans des bâtiments respectant les normes d'isolation et minimisant l'utilisation de la climatisation. Par ailleurs, les interrupteurs avec détecteur de mouvement sont généralisés dans nos locaux afin d'éviter la consommation superflue d'électricité.

Les bâtiments sont audités régulièrement pour évaluer la qualité et le maintien de la performance des installations électriques. Les rejets de gaz à effet de serre sont réduits en maîtrisant l'utilisation des « climatiseurs ».

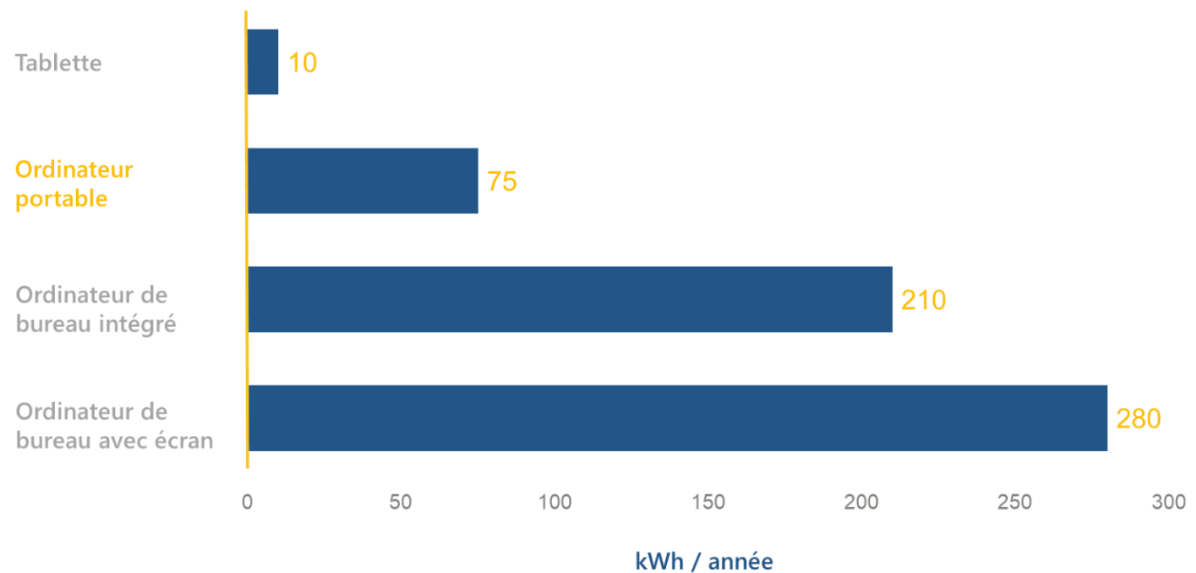
Sensibilisation des employés

Nous sensibilisons l'ensemble de nos collaborateurs à la consommation d'électricité en leur rappelant d'éteindre les lumières, les ordinateurs et l'ensemble des appareils électriques dès que possible. Par ailleurs, nous incitons tous les employés à configurer un temps d'inactivité de 15 minutes avant la mise en veille sur leur matériel informatique.

Matériel de travail

Chez Sword, nous avons choisi de privilégier les ordinateurs portables aux ordinateurs de bureau pour une question de praticité liée à la mobilité de nos collaborateurs. Ce choix a par ailleurs un impact positif sur la réduction de notre consommation d'énergie puisque que les ordinateurs portables consomment jusqu'à 74 % d'électricité en moins que les ordinateurs de bureau ⁽¹⁾.

Le graphique ci-dessous fournit à titre d'illustration la consommation électrique de différents appareils.



Comparaison des consommations énergétiques

(1) Pour plus d'information : <https://www.nrdc.org/experts/pierre-delforge/new-report-computer-energy-use-can-easily-be-cut-half>

Virtualisation des serveurs

L'impact environnemental principal de Sword provient de la consommation d'électricité de son infrastructure informatique. Cependant, cet impact est aujourd'hui minimisé : l'organisation a une démarche de virtualisation des serveurs et a ainsi divisé par trois le nombre de ses serveurs physiques. Ces derniers serveurs restent nécessaires pour des questions de sécurité de l'information mais sont renouvelés tous les 5 ans à des fins d'efficacité énergétique et le refroidissement de la salle des serveurs est minimisé. Pour choisir le centre de donnée hébergeant les données, le Groupe a non seulement pris en compte les principaux indicateurs écologiques, mais également d'autres facteurs tels que la création d'énergie renouvelable, la localisation, la rentabilité et le niveau d'investissement dans l'énergie verte. Le choix s'est dès lors porté sur Microsoft Azure, qui offre la meilleure assurance en matière de respect de l'environnement. La transition de l'hébergement sur site (on-premise) vers le cloud permet une réduction drastique de la consommation d'énergie et des émissions de CO2 sous-jacentes. L'hébergement cloud assure une efficacité énergétique considérablement supérieure à l'hébergement sur site. La grande efficacité énergétique des services Microsoft Azure, soit le rapport entre la quantité d'énergie utile obtenue et la quantité d'énergie consommée, s'explique par les facteurs suivants :

- Provisionnement dynamique : réduction du gaspillage de ressources informatiques grâce à une meilleure adéquation entre la capacité des serveurs et la demande réelle,
- Service multi-clients : le partage des instances du service entre de multiples clients permet d'aplatir les pointes de consommation électrique,
- Utilisation des serveurs : les serveurs sont exploités à des taux d'utilisation élevés ce qui crée des économies d'échelle. Ainsi, une augmentation du taux d'utilisation d'un serveur de 10% à 40% permet de traiter quatre fois la charge précédente avec une consommation électrique deux fois supérieure,
- Efficacité des data centers : les infrastructures de pointe minimisent les pertes d'énergies grâce à des systèmes de refroidissement et de conditionnement de l'énergie améliorés.

En hébergeant ses données sur Microsoft Azure, Sword réduit drastiquement l'empreinte carbone de ses activités informatiques car outre l'efficacité énergétique de leurs services, 60% de l'électricité consommée par leurs data centers provient de sources d'énergies renouvelables. Par ailleurs, Microsoft a pour objectif d'atteindre les 100% d'énergies renouvelables d'ici 2025.

En 2020, Microsoft a été le premier fournisseur de cloud à lancé un outil permettant à ses clients d'estimer l'empreinte carbone des services provisionnés - Microsoft Sustainability Calculator. Ce service, conforme au GreenHouse Gas Protocol, permet notamment de calculer la réduction d'émission de CO2 liée à la transition d'un hébergement on-premise vers un hébergement Azure.

Microsoft estime ainsi que Sword a évité l'émission de 20 tonnes de CO2 sur 2020 grâce à l'hébergement de ses données sur le cloud d'Azure.

Déplacement des collaborateurs

- Limitation des déplacements en utilisant au mieux les technologies modernes de communication (Téléphonie, Visio conférence, ...) y compris lors des instances de pilotage des projets client,
- Chaque site chez Sword dispose d'une salle de réunion intégrant un dispositif de visio conférence permettant des réunions virtuelles avec l'extérieur,
- Mise en place d'une messagerie instantanée entre les différents sites internationaux du Groupe et avec l'extérieur permettant un dialogue point à point entre collaborateur ou avec client basé sur de la téléphonie IP, de la messagerie instantanée, du partage d'application et de la vidéo,
- Utilisation maximale des transports en commun pour les déplacements urbains : afin de favoriser les transports en commun, Sword prend en charge une partie des abonnements de transport selon le pays,
- Incitation au covoiturage pour l'ensemble des déplacements professionnels extra urbain de nos ingénieurs,
- Déplacement en transport ferroviaire dès que possible et en particulier pour les déplacements entre sites,
- Limitation de la puissance fiscale des voitures de société,
- Mise en place d'aides pour inciter l'acquisition de voitures électriques,
- Mise en place d'une politique adaptée à chaque pays.

Recyclage

- Limiter au maximum les impressions papier dans le cadre des projets. Les ingénieurs n'impriment que la version finale des documents. Toutes les relectures sont faites via un ordinateur. L'imprimeur du Groupe est labélisé Imprim'vert et respecte entre autres les principes dictés par FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification),
- Réutilisation et Recyclage du papier via des fournisseurs agréés,
- Recyclages du matériel informatique et consommables (cartouches d'encre) auprès de sociétés qualifiées,
- Mise en place du tri sélectif dans tous les pays.

4.3 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Les différentes implantations de Sword s'inscrivent dans la dynamique de leur région, à ce titre différentes actions sont entreprises :

- Sponsoring pour des activités socio culturelles,
- Participation aux clusters visant à participer au renforcement de l'attractivité économique des régions où Sword est implantée,
- Investissement auprès de l'enseignement supérieur à travers des interventions en cursus scolaire, des participations à des forums étudiants, et des offres de stages construites avec les écoles et les étudiants concernés dans la majorité des pays où Sword est présent,
- Recrutement dans les bassins d'emploi locaux ou en mobilité choisie,
- Soutien à des associations à but non lucratif.

4.4 ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Positionné parmi les leaders mondiaux dans le domaine des solutions d'amélioration des processus métiers à destination des secteurs réglementés, Sword Group met ses compétences, infrastructures et expériences au service de ses clients, pour les aider à améliorer leur performance, à augmenter leur efficacité et à maximiser leurs retours sur investissement.

Sword Group exerce ses activités, à travers le monde, dans le respect des lois et règlements en vigueur dans les différents pays où Sword Group et/ou les filiales de Sword Group sont implantées.

Le Conseil d'Administration de Sword Group a, depuis le 20 décembre 2010, adopté une charte Ethique. Cette charte a, notamment, pour objet de formaliser les valeurs et principes communs essentiels à Sword Group et à ses collaborateurs et d'affirmer l'engagement éthique de Sword Group, dans tous ses domaines d'activité, vis à vis des actionnaires, des membres de l'entreprise, de ses clients, fournisseurs et différents partenaires.

Engagements de Sword Group

- Envers ses actionnaires : Sword Group souhaite leur assurer la bonne rentabilité de leur investissement et leur fournir régulièrement une information transparente et complète, loyale et sincère,
- Dans ses rapports avec ses clients et ses fournisseurs, Sword Group respecte des principes d'intégrité et de loyauté et s'engage à fournir des produits et services de qualité et à respecter les engagements pris. Ainsi, les compétences, infrastructures et expériences de Sword Group sont mises au service de ses clients, pour les aider à améliorer leurs performances, à augmenter leur efficacité et à maximiser leurs retours sur investissement. Le succès de ses produits et solutions repose sur une combinaison unique d'experts en industrie et d'experts en technologie, qui ont une parfaite compréhension des défis de l'entreprise et s'engagent à fournir, dans le cadre d'une étroite collaboration, des solutions innovantes. Le talent des équipes de Sword Group et le solide réseau de partenaires affiliés sont la clé de la réussite durable de notre société,
- Envers ses collaborateurs, Sword Group veille au respect des droits des salariés, à leurs conditions de travail et au développement de leurs compétences professionnelles. Sword Group veille à l'épanouissement personnel de ses collaborateurs, au respect de leur vie privée et tente de favoriser leur créativité et leur esprit d'initiative. Sword Group souhaite développer avec chacun de ses collaborateurs une relation de confiance, respectueuse et rigoureuse,
- Envers la société civile, Sword Group participe au développement économique et social des pays dans lesquels elle travaille et dont elle respecte la législation en vigueur. Sword Group adhère, notamment, aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et de l'Organisation Internationale du Travail. Sword Group respecte les règles de libre concurrence et veille à la lutte contre la corruption, sous toutes ses formes. Sword Group n'intervient pas dans la vie politique et ne contribue pas au financement des partis politiques. Dans le cadre de ses activités, Sword Group veille au respect de l'environnement et au développement durable. En accord avec ses valeurs, Sword Group est signataire et membre du Pacte Mondial des Nations Unies.

Engagements des collaborateurs de Sword group

Les collaborateurs étant les vecteurs au quotidien des principes et valeurs de Sword group, il leur est demandé :

- De se conformer à la législation applicable,
- D'être loyaux et intègres vis à vis de Sword Group et de veiller à la qualité des relations humaines au sein des équipes de travail et, notamment, dans ce cadre, ne pas accepter ou solliciter de cadeaux ou des avantages excédant les usages courants ou la pratique commerciale et de nature à influencer leur comportement,
- D'appliquer rigoureusement les règles de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement,
- D'établir des relations claires, honnêtes et professionnelles avec les clients et partenaires de Sword Group. Les employés doivent ainsi apporter à leurs clients et partenaires une excellente approche commerciale et des savoir-faire techniques de haut niveau,
- De ne pas divulguer à des tiers ou à des personnes employées au sein du groupe qui ne sont pas habilitées à en avoir connaissance, les informations confidentielles professionnelles auxquelles ils ont accès,
- De respecter la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et notamment, de ne pas utiliser, à des fins personnelles, directement ou indirectement, des informations privilégiées qu'ils pourraient détenir dans le cadre de leurs fonctions, et s'abstenir de tout délit d'initié,
- D'éviter toute situation de conflit d'intérêts entre Sword group et son intérêt personnel,
- S'ils participent à une activité politique, de le faire à titre privé, en dehors du temps et du lieu de travail en s'abstenant de communiquer sur leur appartenance à Sword Group.

4.5 INDICATEURS DE PERFORMANCE NON FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente pour chaque domaine extra-financier les politiques mises en œuvre par le Groupe et les indicateurs de performance y relatifs. En attendant une mesure plus précise, la Direction Générale a procédé à une évaluation sommaire de l'efficacité des politiques mises en œuvre et n'a pas identifié de lacunes particulières.

Domaine	Objectifs	Politiques mises en oeuvre	Indicateurs de performance
Personnel	Processus d'engagement	Renforcer l'attractivité auprès des universités et des écoles d'ingénieurs	Nombre de stagiaires / Nombre d'employés et freelance Nombre d'interventions dans les universités et écoles d'ingénieur / an
	Rétention du personnel	Maintenir un environnement de travail de qualité Donner à chaque collaborateur les moyens d'évoluer et de développer ses compétences à travers des programmes de formation	Taux d'absentéisme Heures moyennes de formation par employé
Informatique	Sécurité, fiabilité et continuité de nos systèmes	Assurer la protection de nos données	Nombre d'incidents par an
Ethique et Gouvernance	Modification des lois et réglementations	Renforcer le dispositif de contrôle interne	Amendes significatives pour défaut de conformité
Environnement	Energie et émissions de carbone	Recourir à des énergies vertes	Consommation d'énergie au sein de l'organisation

5 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

5.1 ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019 Retraité
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	13	52 053	73 354
Autres immobilisations incorporelles	14	10 759	12 769
Immobilisations corporelles	15	1 748	5 089
Actifs liés au droit d'utilisation	16	6 154	14 424
Participations dans des entreprises associées		-	50
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	17	2 964	1 099
Actifs d'impôt différé	26	362	1 579
Autres actifs	19	8 300	2 448
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		82 340	110 812
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et autres débiteurs	18	22 874	37 130
Travaux en cours	8	16 905	28 774
Actifs d'impôt exigible		515	946
Autres actifs	19	5 413	5 571
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	105 842	71 657
Charges constatées d'avance		1 366	2 407
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		152 915	146 485
TOTAL DES ACTIFS		235 255	257 297

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019 Retraité
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital	34	9 545	9 545
Primes d'émission		70 676	70 676
Réserves		2 547	4 832
Résultats non distribués		51 382	61 904
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		134 150	146 957
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	10	1 792	3 006
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		135 942	149 963
PASSIFS NON COURANTS			
Obligations locatives	16	5 324	13 006
Provisions pour retraites	21	235	1 534
Autres provisions	22	25	392
Passifs d'impôt différé	26	1 414	1 530
Autres passifs	25	48 436	8 228
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		55 434	24 690
PASSIFS COURANTS			
Obligations locatives	16	2 528	4 080
Autres dettes financières	23	35	878
Autres provisions	22	125	1 247
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	24	19 454	18 401
Passifs d'impôt exigible		899	2 310
Autres passifs	25	10 949	29 254
Prestations facturées à l'avance	8	9 889	26 474
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		43 879	82 644
TOTAL DES PASSIFS		99 313	107 334
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		235 255	257 297

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.2 ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

		31 décembre 2020	31 décembre 2019
<i>(en milliers d'euros)</i>			Retraité
	Notes		
Chiffres d'affaires	7, 8	212 534	213 182
Achats		(9 421)	(12 055)
Charges de personnel	27	(98 577)	(93 638)
Autres charges externes		(75 843)	(77 995)
Reprises sur provisions/ (dotations aux provisions), nettes	28	227	(688)
Autres charges opérationnelles courantes		(1 102)	(1 256)
Autres produits opérationnels courants		1 658	1 074
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS (EBITDA)		29 476	28 624
EBITDA en %		13,87%	13,43%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	15	(1 885)	(1 867)
Dotations aux amortissements des actifs liés au droit d'utilisation	16.1	(3 687)	(4 430)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles issues de regroupement d'entreprises		(1 297)	(323)
Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles		(1 900)	(1 595)
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS HORS ÉLÉMENTS NON RÉCURRENT (EBIT)		20 707	20 409
EBIT en %		9,74%	9,57%
Résultat sur cessions d'actifs et de filiales	29	52 716	(360)
Perte de valeur sur actifs	30	(578)	(212)
Autres éléments non récurrents	31	(4 053)	(849)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (RO)		68 792	18 988
RO en %		32,37%	8,91%
Produits financiers		1 642	1 515
Charges financières		(13 350)	(2 076)
Résultat financier	32	(11 708)	(561)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		57 084	18 427
Charge d'impôt sur le résultat	26	(3 687)	(4 924)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		53 397	13 503
<i>Dont:</i>			
Part du Groupe		53 283	13 204
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		114	299
Résultat par action pour le résultat de l'exercice – part du Groupe			
Résultat de base par action <i>(en euros)</i>	33	5,59	1,38
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	33	5,59	1,38

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.3 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019 Retraité
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		53 397	13 503
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
<i>Éléments recyclables en résultat net</i>			
Écarts de conversion			
- survenus au cours de l'exercice		(2 045)	3 274
Total des éléments recyclables en résultat net		(2 045)	3 274
<i>Éléments non recyclables en résultat net</i>			
Régimes à prestations définies			
- Écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	21	(10)	(205)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
- gain relatif à la réévaluation à la juste valeur	17	(3)	(111)
Total des éléments non recyclables en résultat		(13)	(316)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL, NET D'IMPÔTS		(2 058)	2 958
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE		51 339	16 461
<i>Dont :</i>			
Part du Groupe		51 298	16 037
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		41	424

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.4 ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Capital	Prime d'émission	Actions propres	Réserve de réévaluation des actifs financiers	Régimes à prestations définies	Réserve de conversion	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Total capitaux propres
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018 (retraité)	9 545	70 676	1 609	640	-	(686)	63 138	144 922	2 446	147 368
Ajustement lié à l'adoption d'IFRS 16	-	-	-	-	-	-	(619)	(619)	(72)	(691)
SOLDE AU 1er JANVIER 2019	9 545	70 676	1 609	640	-	(686)	62 519	144 303	2 374	146 677
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	13 204	13 204	299	13 503
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(111)	(205)	3 149	-	2 833	125	2 958
Résultat global de l'exercice	-	-	-	(111)	(205)	3 149	13 204	16 037	424	16 461
Rachats/reventes d'actions ordinaires ⁽²⁾	-	-	436	-	-	-	-	436	-	436
Païement de dividendes ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	(11 437)	(11 437)	(428)	(11 865)
Transactions entre actionnaires ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	(2 382)	(2 382)	636	(1 746)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019 (retraité)	9 545	70 676	2 045	529	(205)	2 463	61 904	146 957	3 006	149 963
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	53 283	53 283	114	53 397
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(3)	(10)	(1 972)	-	(1 985)	(73)	(2 058)
Résultat global de l'exercice	-	-	-	(3)	(10)	(1 972)	53 283	51 298	41	51 339
Rachats/reventes d'actions ordinaires ⁽²⁾	-	-	(300)	-	-	-	-	(300)	-	(300)
Païement de dividendes ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	(22 881)	(22 881)	(21)	(22 902)
Transactions entre actionnaires ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	(40 924)	(40 924)	(1 234)	(42 158)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	9 545	70 676	1 745	526	(215)	491	51 382	134 150	1 792	135 942

⁽¹⁾ Voir note 10.2.⁽²⁾ Voir note 35.⁽³⁾ Voir note 36.

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019 Retraité
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice	53 397	13 503
Ajustements :		
Dotations aux amortissements	8 769	8 215
Perte de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	578	212
Perte de valeur sur créances clients, nette de reprise	75	512
Dotations aux/(reprises sur) autres provisions	(646)	(1 422)
Dotations aux provisions pour avantages au personnel	344	247
(Plus)/moins-values nettes de cession d'actifs non courants, nettes des coûts de transaction	(52 716)	360
Variation de la juste valeur des compléments de prix	10 045	-
Quote-part du résultat des entreprises associées	-	-
Produits d'intérêts	(303)	(200)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	139	399
Charges d'intérêts sur emprunts et autres dettes financières	395	319
Charge d'impôt sur le résultat	3 687	4 924
Variation du fonds de roulement	14 947	(3 714)
Trésorerie générée par les activités opérationnelles	38 711	23 355
Impôts versés	(5 871)	(1 587)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	32 840	21 768
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions/entrées de :		
- Immobilisations incorporelles générées en internes	(2 348)	(3 581)
- Autres immobilisations incorporelles	(465)	(487)
- Immobilisations corporelles	(1 394)	(3 751)
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(2 853)	(561)
Cessions/sorties de :		
- Immobilisations incorporelles	-	3
- Immobilisations corporelles	14	100
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	103	-
Intérêts reçus	303	207
Prise de contrôle sur filiales et augmentation de détention dans des filiales existantes, nette de trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(3 509)	(4 993)
Perte de contrôle de filiales, nette de trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	63 207	1 569
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES/(AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	53 058	(11 494)

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (SUITE)

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

	31 décembre 2020	31 décembre 2019 Retraité
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Paielement lié au rachat et à la revente d'actions ordinaires	(300)	436
Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	(26 231)	(9 972)
Contrepartie reçue de participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	4 356	-
Augmentation d'obligations locatives	-	336
Remboursement d'obligations locatives	(4 379)	(4 980)
Nouveaux emprunts et utilisation de lignes de crédit	93	179
Remboursement d'emprunts	(352)	(25 500)
Intérêts versés sur emprunts et autres dettes financières	(403)	(504)
Intérêts versés sur obligations locatives	(132)	(360)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(22 881)	(11 437)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(21)	(428)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(50 250)	(52 230)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	35 648	(41 956)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	71 045	112 080
Effet de la variation du taux de change	(886)	921
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (NOTE 20)	105 807	71 045

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

5.6 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Sword Group SE (la « Société ») est une société européenne de droit luxembourgeois, dont le siège social situé au 2, rue d'Arlon à Windhof (Luxembourg). La Société est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.244.

Le Groupe Sword, constitué de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, est spécialisé dans la fourniture, au niveau mondial, de logiciels et de services informatiques aux industries réglementées et aux groupes internationaux.

Les activités du Groupe Sword sont organisées et gérées autour des deux métiers suivants :

- IT Services (aussi renseigné sous le vocable « Solutions »)
- Logiciels (autrement appelé « Software » ou « Produits »)

L'offre du Groupe se décline sous forme d'un large éventail de prestations incluant conseil stratégique et opérationnel, ingénierie de solution et développement d'applications, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, conduite de changement et maintenance applicative pour compte de tiers.

Les actions de la Société sont cotées sur le marché Euronext Paris (compartiment B).

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 3 mars 2021. Ces états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires prévue en date du 28 avril 2021.

1.2 ÉVÈNEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE 2020

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19. L'impact de cette crise sanitaire s'est traduit par une légère baisse du chiffre d'affaires consécutive à des reports de commandes. Une refonte des modes de travail, en ce compris la mise en place du télétravail, a néanmoins permis d'en atténuer les effets.

Compte tenu d'une trésorerie nette (après déduction des dettes bancaires) largement positive et de lignes de crédit disponibles pour 130 millions d'euros, la direction du Groupe estime que le Groupe dispose d'un avantage concurrentiel et que le principe de continuité d'exploitation reste pleinement applicable.

L'impact du Brexit est jugé limité. Au 31 décembre 2020, le Royaume-Uni représente 30,5% du chiffre d'affaires et 35,4% de l'EBITDA. Le Groupe opère au Royaume-Uni en monnaie locale. Ainsi, l'impact sur la marge opérationnelle (EBITDA exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires) du Groupe est non significatif.

Le 6 mars 2020, le Groupe a acquis 100% du capital de Codify Holding Ltd, société de droit britannique, pour un montant de 1 946 milliers de Livres Sterling (équivalent à 2 322 milliers d'euros), hors complément de prix. Voir note 11.1.

Le 3 avril 2020, le Groupe a acquis 100% des actions des sociétés immobilières Arolla SCI, SCI Decan et Ormelune SCI (ci-après les « sociétés immobilières ») pour un montant total de 1 610 milliers d'euros, lesquelles ont été revendues, en date du 8 décembre 2020, dans le prolongement de la cession des activités françaises du Groupe. Voir note 11.1 et note 12.1 respectivement.

Le 31 août 2020, le Groupe a acquis pour 755 milliers d'euros 50% du capital plus une action de Lemonade Software Development SL, une société de droit espagnol. Voir note 11.1.

Le 29 septembre 2020, le Groupe a cédé sa participation dans Sword Sol à AW FG Carré pour un prix total de 73 000 milliers d'euros, hors complément de prix, laquelle société détenait les activités françaises du Groupe. Au 31 décembre 2020, le complément de prix est estimé à 8 000 milliers d'euros. Voir note 12.1.

Le 3 août 2020, le Groupe a créé un fonds d'investissement dédié appelé Sword Co-investment Fund (le « Fonds ») et ayant pour vocation de regrouper l'ensemble des plans de participation actionnariale du Groupe. Le Fonds est réservé à des personnes occupant des fonctions de direction au sein de certaines filiales. Au 31 décembre 2020, le montant souscrit dans les plans via le Fond s'élève à 31,1 millions d'euros, dont 28,6 millions d'euros ont été libérés. Voir note 10.2.4.

NOTE 2. BASE DE PRÉPARATION ET PRINCIPES COMPTABLES

2.1 BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros (monnaie fonctionnelle de la Société), arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire. Ils sont préparés sur base du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à la juste valeur.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière telles que publiées par l'« International Accounting Standards Board » (IASB) et adoptées par l'Union Européenne (ci-après « IFRS » ou « référentiel IFRS »).

Les actifs et les passifs, charges et produits ne sont pas compensés, sauf si une norme IFRS le permet ou le requiert.

2.2 CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

2.2.1. Normes IFRS nouvelles et révisées ayant une incidence sur les montants présentés ou les informations à fournir dans les états financiers consolidés

Au cours de l'exercice considéré, le Groupe n'a adopté aucune norme IFRS nouvelle ou révisée devant être obligatoirement appliquée pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 et susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

2.2.2. Normes IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

Parmi les normes IFRS et interprétations IFRIC émises par l'IASB/ l'IFRS IC à la date d'approbation des présents états financiers consolidés, mais non encore entrées en vigueur, pour lesquelles le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée, aucune nouvelle norme ou amendement n'est susceptible d'impacter le Groupe.

2.3 RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés, conformément au référentiel IFRS, nécessite que la direction procède à des estimations et retienne des hypothèses dans le processus d'application des principes comptables. Les domaines impliquant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou ceux pour lesquels les estimations et hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés à la note 3.

2.4 RETRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPARATIVE

Suite à la finalisation des travaux d'affectation du prix payé pour l'acquisition des filiales Magique Galileo Ltd et DataCo, toutes les deux acquises en 2019, l'état consolidé de la situation financière et le compte de résultat consolidé ont été retraités conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 (voir note 11.2). Le tableau ci-dessous illustre l'incidence des acquisitions susmentionnées sur la situation financière et sur le résultat de l'exercice :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Magique Galileo	DataCo	IMPACT TOTAL
<i>Incidence sur la situation financière</i>			
Augmentation des immobilisations incorporelles	186	891	1 077
Diminution du goodwill	(154)	(741)	(895)
Augmentation des passifs d'impôt différé	(32)	(196)	(228)
Diminution du résultat de l'exercice	-	(46)	46
<i>Incidence sur le résultat de l'exercice</i>			
Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles	-	(60)	(60)
Crédit d'impôt sur le résultat	-	14	14

Voir note 42 pour plus de détail.

2.5 PRÉSENTATION « COURANT » ET « NON-COURANT »

L'état consolidé de la situation financière est présenté selon le critère de distinction « courant » et « non-courant » défini par la norme IAS 1. Les actifs et les passifs courants sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser, consommer ou régler durant le cycle d'exploitation normal, lequel peut s'étendre au-delà des douze mois après la clôture de l'exercice. Tous les autres actifs et passifs sont non courants.

2.6 MÉTHODES DE CONVERSION

2.6.1. Conversion des états financiers des filiales étrangères

La monnaie fonctionnelle de chacune des entités du groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. L'incidence cumulée de la conversion des états financiers des activités à l'étranger est comptabilisée en capitaux propres, sous le poste « réserve de conversion ». Les actifs et passifs des activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture et leurs produits et charges au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion sur les éléments monétaires qui constituent une créance à recevoir ou une dette à payer à une filiale étrangère, dont le règlement n'est ni planifié ni probable et qui constituent une part de l'investissement net dans cette filiale étrangère sont comptabilisés initialement dans les autres éléments du résultat global et reclassés au résultat net lors du remboursement des éléments monétaires.

Au moment de la cession d'une filiale étrangère, tous les écarts de conversion cumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat net.

2.6.2. Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de conversion résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en devises étrangères sont inscrits au compte de résultat.

Taux de conversion de l'euro contre les monnaies étrangères les plus significatives au 31 décembre 2020 et 2019 :

(Devise)	Taux de clôture		Taux moyen	
	2020	2019	2020	2019
Livre Sterling	0,8990	0,8508	0,8892	0,8781
Couronnes danoise	7,4409	-	7,4547	-
Dollar américain	1,2271	1,1234	1,1413	1,1196
Dollar australien	1,5896	1,5995	1,6554	1,6106
Dollar canadien	1,5633	1,4598	1,5294	1,4810
Franc suisse	1,0802	1,0854	1,0703	1,1127
Pesos colombien	4 484,30	3 690,04	4 237,29	3 690,04
Rand sud-africain	-	16,5577	-	16,13215
Roupie indienne	89,6620	80,1860	84,5809	78,8519

2.7 MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe »), préparés au 31 décembre 2020. Une liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée à la note 10.1.

2.7.1. Filiales

Une filiale est une entreprise sur laquelle le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle, et sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle prend fin.

Le contrôle est présumé exister si et seulement si :

- Le Groupe détient le pouvoir sur la filiale,
- Il est exposé, ou a droit à des rendements variables, en raison de ses liens avec la filiale, et
- Il a la capacité d'exercer son pouvoir sur la filiale de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les entités contrôlées sont celles dont le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux du Groupe, en utilisant des principes comptables homogènes.

Toutes les transactions et soldes intragroupes sont éliminés lors de la consolidation. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont intégralement éliminés.

Le résultat net et chaque composant des autres éléments du résultat global sont attribués aux actionnaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle (autrement dit, les intérêts minoritaires), même si cela se traduit par un solde déficitaire.

Les variations de parts d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée n'aboutissant pas à une perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres.

En conséquence, lors de l'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisée en variation des capitaux propres – part du Groupe.

2.7.2. Perte de contrôle dans une filiale

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, un gain ou une perte est comptabilisé en résultat et est calculé comme l'écart entre (i) le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée, et (ii) la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale ainsi que de toute participation ne donnant pas le contrôle. Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à cette filiale sont reclassés en résultat de l'exercice ou transférés à une autre catégorie de capitaux propres, le cas échéant, comme si le Groupe avait directement sorti les actifs et les passifs connexes de la filiale. La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale à la date de la perte du contrôle doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9.

2.7.3. Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de ces entités, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage égal ou supérieur à 20% des droits de vote dans une entité sauf s'il peut être démontré clairement que le Groupe n'exerce pas d'influence notable. Inversement, si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage inférieur à 20% des droits de vote dans une entité et qu'il peut être clairement démontré que le Groupe exerce une influence notable, la participation est classée comme entreprise associée.

Les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût, puis mises en équivalence lors de la comptabilisation ultérieure. Elles intègrent le goodwill constaté au moment de l'acquisition et sont présentées nettes des pertes de valeur cumulées. Les entreprises mises en équivalence sont soumises à un test de dépréciation dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation. Si la valeur recouvrable de la participation est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors inscrite dans le résultat de l'exercice.

Après acquisition et jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse, la quote-part du Groupe dans les résultats des entreprises associées est comptabilisée en résultat de l'exercice tandis que la quote-part du Groupe dans les autres éléments du résultat global est comptabilisée en autres éléments du résultat global. Les mouvements cumulés depuis l'acquisition sont comptabilisés en ajustement du coût initial, à l'actif, dans l'état consolidé de la situation financière.

2.8 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Quand le Groupe prend le contrôle d'une entité, les actifs et passifs identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises correspond à la juste valeur des actifs transférés (y compris la trésorerie), des passifs assumés et des instruments de capitaux propres émis par le groupe en échange du contrôle de l'entité acquise. Les coûts directement liés à l'acquisition sont comptabilisés en résultat.

Le goodwill est évalué comme étant la différence positive entre les deux éléments suivants :

- Somme de (i) la contrepartie transférée et, le cas échéant, (ii) du montant des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans l'entité acquise et (iii) de la juste valeur de la participation déjà détenue par le groupe préalablement à la prise de contrôle ; et,
- Montant net à la date d'acquisition de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis et assumés.

Si, après confirmation des valeurs, cette différence s'avère négative, ce montant est immédiatement comptabilisé en résultat en tant que profit sur une acquisition avantageuse.

Le goodwill est porté à l'actif de l'état consolidé de la situation financière, sous la rubrique « Goodwill » et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir section 2.9. ci-dessous).

En outre, dans l'évaluation du goodwill telle qu'exposée ci-dessus, le montant des participations ne donnant pas le contrôle peut être évalué, au cas par cas et au choix du Groupe, soit à la juste valeur (option dite du « full goodwill »), soit à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise (option dite du « partial goodwill »).

Les écarts d'acquisitions sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entreprise acquise.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le prix d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. La comptabilisation ultérieure des variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle dépend du classement de celle-ci dans les états financiers consolidés.

La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévaluée aux dates de clôtures subséquentes conformément à IFRS 9 ou à IAS 37, selon le cas, et le profit ou la perte en découlant est comptabilisé en résultat de l'exercice.

La prise de contrôle par achats successifs, est analysée comme une double opération : d'une part comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition (goodwill) sur l'ensemble de la participation (ancien lot et nouvelle acquisition).

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est inachevée à la fin de la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle le regroupement d'entreprises survient, le Groupe doit présenter les montants provisoires relatifs aux éléments pour lesquels la comptabilisation est inachevée.

Pendant la période d'évaluation, ces montants provisoires sont ajustés de manière rétrospective afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date. La période d'évaluation ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition.

2.9 GOODWILL

Le goodwill découlant de l'acquisition d'une entreprise est comptabilisé au coût établi à la date d'acquisition (voir note 2.8), diminué du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Le goodwill est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représentent au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Les UGT correspondent aux secteurs opérationnels.

La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur doit être comptabilisée.

La perte de valeur est répartie, tout d'abord, en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT puis pour le reliquat, en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an en comparant sa valeur comptable avec sa valeur recouvrable à la date de clôture déterminée sur base de projections de flux de trésorerie couvrant une période de trois ans. La fréquence du test peut être plus courte si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable n'est pas recouvrable.

2.10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AUTRES QUE LE GOODWILL

Les immobilisations incorporelles, autres que le goodwill, sont principalement constituées de logiciels, de contrats de mise à disposition de logiciels de type SaaS, de contrats de maintenance logicielle et de prestations à fournir (« production backlog »), activés à l'occasion de regroupements d'entreprises ainsi que du montant payé pour le rachat d'une clause de non-concurrence (voir note 14) et de coûts de développement liés à l'amélioration de solutions logicielles existantes.

2.10.1. Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont essentiellement constituées de la clause de non-concurrence. Elle est à durée d'utilité indéterminée et par conséquent comptabilisées à son coût d'acquisition, moins le cumul des pertes de valeur éventuelles.

2.10.2. Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont identifiées et comptabilisées séparément du goodwill si elles répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle. Le coût des immobilisations incorporelles correspond à la juste valeur à la date de l'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, ces immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la durée d'utilité attendue qui est la suivante :

- Logiciels (et les contrats y relatifs) : 5-10 ans
- Carnets de commandes : 3 mois à 5 ans

2.10.3. Immobilisations incorporelles générées en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les frais de développement sont immobilisés dès lors qu'ils remplissent l'ensemble des critères suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre,
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- La probabilité que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe du fait de cette immobilisation incorporelle,
- La disponibilité des ressources (techniques, financières et autres) adéquates à la réalisation de l'immobilisation incorporelle,
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement répondant aux critères ci-dessus sont constatés à l'actif à hauteur des coûts directs affectés au projet. Ils sont amortis, sur la durée d'utilité attendue, à compter de la date de commercialisation du projet.

Compte tenu des spécificités de l'activité du Groupe, le critère déterminant est celui de la faisabilité technique puisque c'est généralement le dernier à être satisfait. En effet, les risques et incertitudes inhérents au développement de nouveaux logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit jusqu'à peu de temps avant la mise sur le marché. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui seraient susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs et sont donc comptabilisés en résultat net au fur et à mesure de leur engagement.

Les frais directs internes et externes engagés pour les mises à jour importantes des logiciels commercialisés et les améliorations donnant lieu à des fonctionnalités supplémentaires sont activés.

2.10.4. Dé-comptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est dé-comptabilisée lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Le profit ou la perte découlant de la dé-comptabilisation d'une immobilisation incorporelle (calculé comme étant la différence entre le produit net de la cession de l'immobilisation et sa valeur comptable) est comptabilisé en résultat net.

2.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, y compris les frais directement attribuables, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont immobilisées s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et si leur coût peut être estimé de manière fiable. Toutes les autres dépenses sont enregistrées directement en charges dès qu'elles sont encourues.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée de l'immobilisation en question. Une perte de valeur est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable (voir note 2.12).

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Installations et agencements : 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériel de bureau : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

Les modalités d'amortissements des immobilisations corporelles sont revues annuellement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Un élément des immobilisations corporelles est dé-comptabilisé lors de la cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat net.

2.12 DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

À chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur.

S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, le Groupe évalue la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. Cependant, aucune reprise n'est possible concernant les dépréciations constatées sur le goodwill.

2.13 JUSTE VALEUR

Le Groupe évalue les instruments financiers tels que les instruments dérivés et les actifs financiers disponibles à la vente à la juste valeur à chaque date de clôture.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Une évaluation à la juste valeur implique que la transaction de vente de l'actif ou de transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif, ou, en l'absence de marché principal, le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le marché principal ou le marché le plus avantageux doit être accessible au Groupe. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en utilisant les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation d'un actif tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer un avantage économique en utilisant l'actif de façon optimale ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui fera une utilisation optimale. L'utilisation optimale prend en compte l'utilisation de l'actif qui est physiquement possible, légalement admissible et financièrement réalisable.

Le Groupe utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données suffisantes pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données observables pertinentes et en minimisant l'utilisation des données non observables.

Tous les actifs ou passifs pour lesquels une juste valeur est évaluée ou présentée dans les états financiers consolidés sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs (voir note 5).

2.14 INSTRUMENTS FINANCIERS

2.14.1. Classement

Les actifs financiers sont répartis dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- Ses termes contractuels donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement aux remboursements du principal et aux versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers au coût amorti se composent des créances clients et autres débiteurs, des dépôts et cautionnements ainsi que de la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments de capitaux propres sont classés par défaut comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, à moins que, pour ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, le Groupe ne fasse le choix irrévocable de les présenter comme actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce choix est fait investissement par investissement. C'est le cas des participations non consolidées dans des sociétés cotées et non cotées.

Les passifs financiers sont classés, soit comme passifs financiers au coût amorti, soit comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les passifs financiers au coût amorti comprennent les emprunts bancaires, les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Les dérivés présentant une valeur négative sont inclus dans les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

2.14.2. Évaluation initiale

Les actifs/ passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée/ minorée, pour les instruments financiers qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

2.14.3. Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers au coût amorti sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des provisions pour dépréciation.

L'actualisation est omise pour les prêts et créances à court terme, compte tenu de l'incidence négligeable de l'actualisation.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont ultérieurement évalués à la juste valeur avec reconnaissance des gains ou pertes latents dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans un poste intitulé « Réserve de réévaluation ».

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués ultérieurement à la juste valeur, les profits et les pertes étant comptabilisés en résultat net.

Tous les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou à la juste valeur par le biais du résultat.

2.14.4. Dépréciation des actifs financiers

IFRS 9 remplace le modèle des « pertes encourues » d'IAS 39 par celui des « pertes de crédit attendues ». Le nouveau modèle de dépréciation concerne notamment les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs sur contrats.

Le Groupe évalue les corrections de valeur pour pertes à hauteur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie des actifs et instruments concernés, sauf pour les éléments suivants, mesurés aux pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir :

- Les instruments de dette dont il est déterminé qu'ils présentent un faible risque de crédit à la date de clôture ; et,
- Les autres instruments de dette et les comptes bancaires dont le risque de crédit (c'est-à-dire le risque de défaillance au cours de la durée de vie prévue de l'instrument financier) n'a pas augmenté de manière significative depuis leur comptabilisation initiale.

Le Groupe a décidé de mesurer les corrections de valeur pour pertes au titre des créances clients et des actifs sur contrats à hauteur des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de ces actifs.

Le Groupe suppose que le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que l'emprunteur paye la totalité de ses obligations liées au crédit envers le Groupe sans que ce dernier ait recours à des actions telles que la réalisation de la garantie (le cas échéant) ; ou,
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Le Groupe considère qu'un instrument de dettes présente un faible risque de crédit lorsque sa notation de crédit est équivalente à celle qui résulterait d'une classification « Investment grade », c'est-à-dire, lorsque sa note de crédit est supérieure ou égale à Baa3 (Moody's) ou à BBB - (S&P).

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont une estimation des pertes de crédit en application d'un modèle de probabilité de la survenance d'un défaut. Les pertes de crédit sont évaluées sur base de la valeur actualisée de l'ensemble des déficits estimés en termes de flux de trésorerie (c'est-à-dire, la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus au Groupe suivant les termes du contrat et les flux de trésorerie qu'il s'attend à recevoir).

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au taux d'intérêt effectif de l'actif financier, à moins que l'effet de l'actualisation soit jugé non significatif.

Pour ce qui concerne les créances clients et les actifs sur contrat, le Groupe évalue les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des actifs concernés.

Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées sur base de l'historique des pertes de crédit du Groupe, après ajustement éventuel pour tenir compte de l'évolution d'indicateurs macroéconomiques tels qu'inflation, taux d'intérêt, taux de chômage ou PIB.

Actifs financiers dépréciés en raison de pertes de crédit avérées (« credit-impaired »)

A chaque date de clôture, le Groupe évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont susceptibles d'être dépréciés en raison de pertes de crédit avérées (« credit impaired »).

Un actif financier est ainsi déprécié en cas de survenance d'un ou plusieurs événements ayant un effet négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif, tel un défaut de paiement dans le chef d'un débiteur.

Toute créance échue depuis plus de 90 jours est entièrement provisionnée, à moins que le Groupe ne dispose d'informations indiquant qu'un recouvrement total ou partiel est probable.

Présentation des pertes de valeur

Au bilan, les corrections de valeur pour pertes liées aux actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Les pertes de valeur associées à des créances clients et autres débiteurs, y compris des actifs sur contrats, sont présentées séparément dans le compte de résultat.

2.14.5. Décomptabilisation

Un actif financier est dé-comptabilisé si et seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou si le Groupe transfère substantiellement tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Au moment de la dé-comptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net.

Cependant, au moment de la dé-comptabilisation d'un placement dans un instrument de capitaux propres que le Groupe a choisi d'évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lors de la comptabilisation initiale, le profit ou la perte cumulé précédemment en « Réserve de réévaluation » n'est pas reclassé en résultat net, mais transféré dans les résultats non distribués.

Un passif financier est dé-comptabilisé si et seulement si l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier dé-comptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Lorsque le Groupe échange avec un prêteur existant un instrument d'emprunt pour un autre instrument d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. De même, le Groupe comptabilise une modification substantielle des conditions d'un passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier.

2.14.6. Compensation

Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté dans l'état consolidé de la situation financière dès lors qu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.15 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux variations des taux d'intérêts et des taux de change.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu, et ultérieurement évalués à leur juste valeur à la fin de chaque période. Le gain ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Un dérivé dont la juste valeur est positive est comptabilisé comme un actif financier, tandis qu'un dérivé dont la juste valeur est négative est comptabilisé comme un passif financier.

Les dérivés ne sont pas compensés dans les états financiers à moins que le Groupe ait un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation et l'intention d'opérer compensation.

2.16 CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients sont des montants dus par les clients pour les marchandises vendues ou les services prestés dans le cours normal des affaires. Elles font parties des actifs courants pour autant qu'elles soient réalisées durant le cycle d'exploitation normal. Autrement, elles font parties des actifs non courants.

2.17 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, les dépôts à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à l'origine et tout placement monétaire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, net des concours bancaires courants. Les concours bancaires courants sont présentés au passif du bilan sous la rubrique « dettes financières » des passifs courants.

2.18 DETTES FOURNISSEURS

Les dettes fournisseurs sont des obligations de payer pour des biens et des services acquis dans le cours normal des affaires. Elles font partie des passifs courants pour autant qu'elles soient réglées durant le cycle d'exploitation normal. Autrement, elles font partie des passifs non courants.

2.19 ENGAGEMENTS DE RACHAT DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Lorsque le Groupe consent à des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations, une dette financière est constatée conformément à IAS 32.

La dette est comptabilisée initialement à sa juste valeur correspondant à la valeur actuelle du prix de rachat estimé à l'échéance, avec pour contrepartie l'annulation des participations ne donnant pas le contrôle y afférentes. Lorsque la valeur de la dette excède la valeur comptable des participations ne conférant pas le contrôle, le solde est comptabilisé en capitaux propres, part du Groupe.

La dette financière est réévaluée à la juste valeur à chaque clôture conformément aux clauses contractuelles et en l'absence de précision apportée par les normes IFRS, avec une contrepartie en résultat financier.

Le Groupe a adopté une politique comptable similaire lorsque des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs disposent d'une option de vente de tout ou partie de leurs titres au Groupe.

2.20 PROVISIONS

2.20.1. Général

Une provision doit être comptabilisée si :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont enregistrées à la valeur actuelle des sorties de ressources attendues. Les provisions sont actualisées si l'impact temps est significatif. L'effet de l'actualisation réalisée à chaque arrêté est constaté en charges financières.

2.20.2. Contrats déficitaires

Les obligations actuelles résultant de contrats déficitaires sont comptabilisées et évaluées comme des provisions. Un contrat est considéré comme déficitaire lorsque le Groupe a conclu un contrat pour lequel les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus.

2.21 IMPÔTS

La charge d'impôts inclut l'impôt exigible et les impôts différés.

2.21.1. Impôt exigible

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) sur le bénéfice (ou la perte) imposable d'un exercice réalisé par la Société et ses filiales, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible des exercices précédents. Il est calculé sur base des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La direction fait appel à son jugement et s'appuie sur des estimations dans les situations où la réglementation fiscale est sujette à interprétations. Ces prises de position sont revues de manière régulière.

2.21.2. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. En outre, des passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs, de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir et incluses dans les pertes passées, de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes et, le cas échéant, de la stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporaires est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

2.22 CONTRATS DE LOCATION – LE GROUPE COMME PRENEUR

A la date d'entrée en vigueur dudit contrat, le Groupe apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location. Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dans lesquels il intervient en tant que preneur, sauf les contrats de location à court terme, dont la durée est de 12 mois ou moins, et les contrats de locations dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Pour ces contrats, le Groupe comptabilise les paiements de loyers comme des charges d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

2.22.1. Obligation locative

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas versés au début du contrat, escomptés à un taux d'emprunt spécifique pour les contrats de location de véhicule, évalué sur base de fourchettes de valeurs obtenues auprès de sociétés de leasing pour des opérations similaires et au taux d'emprunt marginal des filiales agissant en qualité de preneur pour les baux immobiliers, calculé en fonction d'un rating implicite qui leur est attribué et augmenté d'une prime de risque pays sur base de la localisation de l'immeuble.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent :

- Les paiements de loyers fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location ;
- Les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début ;
- La somme que le Groupe s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle ;
- Le prix d'exercice des options d'achat que le Groupe a la certitude d'exercer ;
- Les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de l'option de résiliation du contrat de location.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Groupe réévalue l'obligation locative (avec un ajustement correspondant à l'actif lié au droit d'utilisation connexe) si les paiements de location futurs sont modifiés en cas de nouvelles négociations, de changements d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réévaluation d'options.

Le Groupe n'a pas procédé à de tels ajustements au cours de la période présentée.

2.22.2. L'actif lié au droit d'utilisation

Le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation comprend l'obligation locative initiale correspondante, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date ainsi que les coûts directs initiaux, le cas échéant.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué ultérieurement au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis sur la période la plus courte de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité du bien sous-jacent. L'amortissement commence à la date de début du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation s'il existe un indice relevant une possible perte de valeur, conformément à IAS 36. Voir note 2.12.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés sous un poste distinct dans l'état consolidé de la situation financière.

2.23 PRINCIPES DE RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe provient essentiellement des activités suivantes :

- Prestations de conseil et d'ingénierie,
- Prestations de gestion d'infrastructures, de gestion d'applications et d'externalisation de ressources,
- Ventes de licences d'utilisation (logiciels) moyennant licence unique, des prestations de maintenance associées aux ventes de licences mentionnées ci-avant, comprenant des mises à jour et un support technique et des contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS (voir définition ci-après) et des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients.

Les ventes en mode SaaS (« Software as a Service ») reposent sur le principe de la mise à disposition d'une application accessible à distance via Internet et rémunérée par abonnement comme un service, par opposition au modèle traditionnel de mise à disposition de logiciels faisant l'objet d'une licence unique et installés sur les propres serveurs du client.

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit en continu.

2.23.1. Prestations de conseil et d'ingénierie

Les contrats de conseil et d'ingénierie sont basés sur des livrables et sont rémunérés au forfait. Les prestations qui en découlent incluent l'intégration de systèmes ou la conception et le développement de systèmes informatiques personnalisés et des processus associés. La durée du contrat est généralement comprise entre 6 mois et 15 mois. Les prix contractuels peuvent être sujets à des bonus ou pénalités, en fonction de l'atteinte des objectifs de performance spécifiés ou des niveaux d'avantages délivrés au client.

Le chiffre d'affaires est généralement comptabilisé à l'avancement, car au moins l'une des conditions suivantes est respectée : (i) la prestation du Groupe améliore un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de la prestation ou (ii) le Groupe construit un actif n'ayant pas d'usage alternatif (par ex. il est spécifique au client) et le Groupe a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée à date en cas de résiliation par le client.

Le Groupe applique la méthode des coûts engagés pour évaluer l'avancement. Le pourcentage d'avancement est basé sur les coûts encourus à la date considérée par rapport à l'estimation totale des coûts à terminaison du contrat. L'estimation des coûts totaux du contrat est revue lorsque de nouveaux éléments ont été constatés. Les changements d'estimation du pourcentage d'avancement correspondant sont comptabilisés dans le compte de résultat comme des ajustements du chiffre d'affaires dans la période au cours de laquelle les éléments donnant lieu à la révision d'estimation sont connus.

Les coûts liés aux contrats basés sur des livrables sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Le Groupe acquiert contractuellement le droit de facturer à l'atteinte de jalons spécifiés ou à l'acceptation par le client des travaux réalisés.

La différence entre la facturation cumulée et le chiffre d'affaires cumulé comptabilisé se reflète dans l'état consolidé de la situation financière au poste des Actifs sur contrats (chiffre d'affaires supérieur à la facturation) ou des Passifs sur contrats (facturation supérieure au chiffre d'affaires).

2.23.2. Prestations de gestion d'infrastructures, de gestion d'applications et d'externalisation de ressources

Les contrats de gestion d'infrastructures, de gestion d'applications et d'externalisation de ressources sont rémunérés sur la base d'un prix forfaitaire par unité d'œuvre consommée, ou selon des forfaits mensuels ajustables au titre de variations de volumes ou de périmètre. Les prestations sont facturables mensuellement. Selon les cas, le contrat peut prévoir des pénalités liées au niveau de service délivré.

La durée du contrat est généralement comprise entre 3 mois et 12 mois.

D'une manière générale, le chiffre d'affaires des contrats basés sur des services est comptabilisé au fur et à mesure que le Groupe acquiert le droit de facturer, exception faite de cas particuliers pour lesquels les modalités de facturation ne reflètent pas la valeur pour le client des services fournis à date par rapport à la valeur des services restants à fournir. Les pénalités ou primes liées au niveau de service sont, le cas échéant, reconnues entièrement dans la période au cours de laquelle les objectifs de performance sont atteints ou manqués, selon le cas.

Les montants reçus initialement des clients sont, le cas échéant, différés et étalés sur la période des services, et ce même s'ils ne sont pas remboursables. Les montants initiaux payables aux clients, s'ils excèdent la juste valeur des actifs transférés par le client, sont capitalisés (présentés en Actifs sur contrats) et amortis sur la période contractuelle en déduction du chiffre d'affaires.

2.23.3. Ventes de licences d'utilisation, contrats de maintenance, mise à disposition d'applicatifs en mode SaaS et autres ventes de logiciels

Si la livraison d'une licence est identifiée en tant qu'obligation de prestation distincte, le transfert de son contrôle au client peut être réalisé soit à un moment précis (octroi d'un droit d'utilisation), soit en continu (octroi d'un droit d'accès).

La vente de logiciels en mode SaaS donne lieu à l'octroi d'un droit d'accès. Dans cette situation, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure que le client reçoit et consomme les avantages de la prestation.

A l'inverse, en cas d'octroi d'un droit d'utilisation, le chiffre d'affaires de la licence sera reconnu à sa livraison dès lors que celle-ci respecte toutes les obligations prévues au contrat.

Les contrats de maintenance (incluant les mises à jour et le support technique) sont conclus lors de l'acquisition par le client de la licence d'utilisation du logiciel sous-jacent. Ces contrats peuvent être renouvelés par le client à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est comptabilisé linéairement sur la durée du contrat, le Groupe ayant une obligation continue d'exécution de ses services.

Les prestations de développement de fonctionnalités additionnelles effectuées à la demande du client sur des produits standards, sont comptabilisées à l'avancement compte tenu des limitations contractuelles empêchant le Groupe de destiner le produit à un autre client et du droit exécutoire à un paiement au titre des travaux effectués.

Le chiffre d'affaires des autres ventes de logiciels concerne principalement le développement de fonctionnalités supplémentaires demandées par les clients pour les produits standards, et est reconnu lorsque le développement est réalisé. Le chiffre d'affaires récurrent issu des souscriptions et du support est comptabilisé dans « les ventes de logiciels ».

Le chiffre d'affaires lié aux accords comportant des obligations de prestations multiples, qui comprennent généralement des licences, du support et / ou des prestations de services, est alloué à chaque obligation de prestation distincte sur la base de leur prix de vente spécifique.

2.23.4. Activités de revente

Si l'analyse d'un contrat permet d'identifier une prestation d'achat de biens ou services en vue d'une revente comme une obligation de prestation distincte, il convient de déterminer si le Groupe agit comme « agent » ou comme « principal ». Il est « agent » s'il n'est pas responsable au regard du client de l'exécution de la prestation et de son acceptation par celui-ci, s'il n'a aucune action de transformation sur les biens ou services et s'il ne supporte aucun risque d'inventaire. Dans cette situation, il reconnaît le chiffre d'affaires pour un montant net correspondant à sa marge ou à sa commission. Dans le cas contraire, lorsqu'il prend le contrôle du bien ou du service avant sa revente au client final, il agit comme « principal ». Le chiffre d'affaires est reconnu sur une base brute et les achats externes sont comptabilisés en totalité en charge opérationnelle.

2.23.5. Contrats à éléments multiples

Une obligation de prestation doit être distinguée des autres obligations si les deux conditions suivantes sont respectées simultanément :

- Le bien ou le service sous-jacent doit tout d'abord être distinct dans l'absolu. Il peut être vendu seul ou le client peut en tirer bénéfice au moyen de ressources facilement disponibles sur le marché,
- Le bien ou le service doit être distinct dans le cadre du contrat ce qui nécessite d'analyser la relation de transformation entre les différents biens et services du contrat. Cette relation n'existe pas si le bien ou service considéré n'est pas utilisé pour produire les autres biens ou services objet du contrat, s'il ne vient pas considérablement modifier ou adapter un autre bien ou service promis au contrat ou s'il n'est pas étroitement lié ou fortement dépendant des autres biens ou services promis au contrat.

Lorsque plusieurs obligations de prestation séparées sont identifiées au sein d'un seul et même contrat, les prix de vente spécifiques de ces obligations sont réputés être les prix de vente contractuels.

2.23.6. Contreparties variables

Les contreparties variables concernent notamment la mise à disposition de logiciels en mode SaaS et les prestations fournies en régie. La partie de la rémunération variable correspond au prix par unité d'œuvre multiplié par le nombre d'unités d'œuvre (nombre de tickets d'incidents, nombre d'utilisateurs, nombre de serveurs, volumes de données traitées, etc.) consommées par le client au cours de chaque période de référence.

2.23.7. Coûts d'obtention des contrats

Les coûts d'obtention d'un contrat sont comptabilisés à l'actif si deux conditions sont remplies : Ils n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu et ils sont recouvrables.

Il peut s'agir de commissions de commerciaux si celles-ci sont spécifiquement et uniquement liées à l'obtention d'un contrat et n'ont donc pas été accordées de manière discrétionnaire. Les commissions ne sont pas capitalisées si la période d'amortissement est d'une année au plus.

2.23.8. Coûts d'exécution des contrats

Les frais encourus préalablement à la signature d'un contrat exécutoire sont capitalisés uniquement s'ils sont directement attribuables à la phase de conception ou de mise en place d'un contrat spécifiquement identifié, si la signature du contrat est probable et si les coûts pourront être recouvrés dans le cadre du contrat.

Les coûts encourus pour l'exécution d'un contrat sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, exception faite de certains coûts initiaux de mise en place, tels que les frais de transition et ceux de transformation, lorsque ces derniers ne représentent pas une obligation de prestation séparée, qui sont capitalisés s'ils créent une ressource que le Groupe utilisera pour fournir les services promis. Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée si les coûts inévitables de l'exécution du contrat sont supérieurs aux avantages y afférents.

2.23.9. Présentation à l'état consolidé de la situation financière

Le Groupe présente le droit à contrepartie en échange de produits ou de services transférés à un client soit en créances clients, soit en actifs sur contrats. Une créance est un droit à la contrepartie qui est inconditionnel, contrairement à un actif sur contrat qui est un droit à la contrepartie conditionné par des facteurs autres que le passage du temps.

La majorité des actifs sur contrats de la société est issue des montants non facturés sur les contrats de services au forfait, lorsque le chiffre d'affaires comptabilisé dépasse le montant facturé au client, et lorsque le droit à la contrepartie est subordonné à l'achèvement d'un jalon ou soumis à l'acceptation du client.

Le montant de la facturation excédant le chiffre d'affaires comptabilisé est présenté dans les passifs sur contrats.

2.23.10. Composantes de financement

Une composante de financement incluse dans le prix de transaction est identifiée si elle est significative et si le délai entre la réalisation de la prestation et son paiement est supérieur à douze mois ou si la courbe de temps au titre de la réalisation des services diverge fortement de celle des règlements. Le Groupe n'a identifié aucun contrat ayant une composante financière importante.

Le Groupe fait valoir la mesure de simplification prévue par la norme, n'obligeant pas à ajuster le prix lorsque le décalage temporel n'excède pas 12 mois.

2.24 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les dividendes à payer aux actionnaires de la société mère sont reconnus comme un passif dans les états financiers du Groupe dès le moment où la distribution de dividendes a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires, et ce jusqu'à leur mise en paiement.

2.25 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux actionnaires de la société mère) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action ou résultat dilué par action.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net (attribuable aux actionnaires de la société mère) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription, etc.), diminué des actions propres.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant l'exercice.

2.26 CAPITAL

2.26.1. Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, net d'impôts.

2.26.2. Actions propres

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit (ou la charge) de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation (ou en diminution) des capitaux propres (net d'impôts), de sorte que les éventuelles plus- ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

2.27 AVANTAGES ACCORDÉS AU PERSONNEL

2.27.1. Avantages à court terme

Les charges relatives aux avantages à court terme comprennent les rémunérations brutes, les charges sociales, les congés payés et autres avantages à court terme. Elles sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la date de clôture figurent en « autres passifs » courants.

2.27.2. Régimes de retraite à cotisations définies

Les charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en résultat net sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en « autres passifs » courants.

2.27.3. Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies, incluant principalement des engagements de retraite définis par les conventions collectives françaises ou les accords d'entreprises. L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue selon la méthode actuarielle unique dite des « unités de crédits projetées ». Cette méthode repose notamment sur une projection des niveaux de retraites futures à verser aux salariés, en anticipant les effets de leurs augmentations de salaires futures, et sur des hypothèses spécifiques, détaillées à la note 21, qui sont périodiquement mises à jour par le Groupe. Le Groupe n'externalise pas la gestion ni le financement des indemnités de départ à la retraite auprès d'un fonds externe.

2.27.4. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciement avant la date normale de départ en retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs.

NOTE 3. ESTIMATION COMPTABLES ET JUGEMENTS

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la direction émet des jugements, procède à des estimations et formule des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur le montant des actifs, passifs, produits et charges comptabilisés dans les états financiers consolidés, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date d'arrêté des comptes.

3.1 JUGEMENTS CRITIQUES POSÉS DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE MÉTHODES COMPTABLES

L'analyse suivante présente les jugements critiques posés dans le cadre de l'application des principes comptables du Groupe, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, ayant l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

3.1.1. Reconnaissance du chiffre d'affaires

La direction du Groupe exerce des jugements dans l'application d'IFRS 15, notamment pour l'appréciation du caractère « distinct » ou non des promesses contenues dans un contrat et la qualification d'agent ou de principal.

Caractère distinct ou non d'un bien ou service

L'appréciation du caractère « distinct » ou non des promesses contenues dans un contrat nécessite l'exercice du jugement.

Si une activité qualifiée d'activité de pré-production (telle qu'une activité de paramétrage, de test ou de conception) est génératrice de revenu, la direction du Groupe évalue si cette activité est « distincte dans le cadre du contrat ».

S'il existe des interdépendances fortes entre l'exécution des phases de pré-production et de production, le Groupe considère que les deux phases ne sont pas « distinctes dans le cadre du contrat » et constituent donc une « obligation de performance » unique.

L'entité devra alors déterminer une méthode unique de mesure de l'avancement pour « l'obligation de performance » constituée de l'ensemble des phases de pré-production et de production.

A l'inverse, si la phase de pré-production peut être considérée comme « distincte dans le cadre du contrat », elle sera traitée comme une « obligation de performance » séparée.

Dans le cas des contrats SaaS, le contrat permet au client d'accéder via internet à des fonctions de traitement informatique hébergées auprès du Groupe. Le contrat prévoit généralement une phase d'implémentation et une phase d'exploitation.

Dans ce cas, la licence n'est pas distincte de la prestation d'hébergement puisque le client ne peut tirer aucune utilité de la licence indépendamment du service continu d'accès à la plateforme internet de l'entité. Evaluer si la prestation d'implémentation initiale est distincte de la prestation d'accès continu nécessite l'exercice du jugement. Le Groupe estime que les activités qui ne sont pas dissociables de la mise en route du service d'accès continu, qui sont indispensables pour permettre au client d'accéder au service continu, et qui ne peuvent être exécutées que par l'entité, ne sont pas représentatives d'un service distinct rendu au client.

Qualification d'agent ou de principal

Pour ce qui concerne la qualification d'agent ou de principal, le Groupe s'appuie sur les indicateurs tels que la responsabilité qu'aurait le Groupe de satisfaire la promesse vis-à-vis du client final, l'action éventuelle de transformation conduite par le Groupe sur les biens ou services vendus et le risque d'inventaire et, le cas échéant, s'il s'agit de biens et services vendus isolément, la liberté dans la fixation des prix. Dans tous les cas, il convient de faire preuve de jugement et de prendre en compte l'ensemble des faits et circonstances propres à chaque transaction, sachant que seule la marge d'intermédiation est enregistrée en chiffre d'affaires si le Groupe agit en qualité d'agent.

3.1.2. Détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation du goodwill

Tel que le préconise la norme IAS 36, le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté à une UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Compte tenu de l'effet de synergies qui reposent sur des critères tant organisationnels que commerciaux et du niveau auquel le goodwill est géré et ses performances appréciées par le Groupe, les UGT retenues par le Groupe pour les besoins des tests de dépréciation correspondent aux segments métiers du Groupe, à savoir les IT services et les logiciels.

3.1.3. Durée des contrats de location

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

La durée du contrat tient compte principalement de la période non résiliable de celui-ci. Le Groupe l'ajuste, le cas échéant, en rajoutant la période liée à une option de renouvellement ou de prolongation qui pourrait être exercée ou au contraire en retranchant la période devenue excédentaire suite à l'exercice d'une option de résiliation anticipée au cas où les pénalités associées (pénalités contractuelles et coûts économiques de l'abandon) seraient plus que négligeables. Pour les baux immobiliers assortis d'une telle clause, la direction a jugé que les pénalités associées étaient négligeables et que la durée à prendre en compte par le Groupe devait être limitée à la durée ferme contractuelle.

Les baux immobiliers sont généralement conclus pour une durée de 9 à 15 ans. La durée contractuelle moyenne des contrats de location de véhicules est de 3 ans.

3.1.4. Opérations financières avec des personnes occupant des fonctions de direction au sein de certaines filiales

La direction du groupe a évalué la nature et la portée des opérations de souscription et rachat de parts dans un fonds interne créé par le Groupe impliquant des personnes occupant des fonctions de direction au sein de certaines filiales (« Co-investisseurs ») dans le cadre d'un plan de participation actionnariale (Voir note 10.2.4) et a conclu que les opérations en question sont des opérations financières et que dès lors les personnes éligibles ne sont pas rémunérées pour des services fournis en leur qualité de salariés. Par conséquent, IFRS 2 ne s'applique pas.

Cette conclusion repose sur le respect des conditions suivantes :

- Les Co-investisseurs ont acquis des actions à un prix reflétant les conditions du marché,
- Les parts émises seront rachetées à un prix reflétant les conditions du marché, les exposant au risque d'une perte de capital pendant la période de détention,
- Il n'y a pas de conditions ou d'incitatifs (c.-à-d. conditions de service, conditions de rendement ou dispositions relatives aux départs anticipés) attachés aux parts. A cet égard, les Co-investisseurs ont droit aux actions jusqu'à la date de rachat, qu'ils restent ou partent entretemps,
- Les Co-investisseurs sont tenus de combler tout déficit dans la limite de l'engagement non financé pour permettre au fonds interne de rembourser Sword Group SE des prêts éventuels.

Dans certains cas, des options de vente ont été accordées à des Co-investisseurs, leur permettant de réduire leur participation à des conditions de marché et ce de manière anticipée. Selon la direction, l'octroi de tels options n'entraîne pas de requalification des opérations financières, les Co-investisseurs concernés restant exposés à un risque de perte sur les parts qu'ils détiennent.

3.2 SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

Les estimations et hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les états financiers consolidés sont susceptibles de variations dans le temps. Elles s'inscrivent notamment dans le contexte économique et sanitaire toujours incertain lié à la pandémie mondiale de Covid-19.

3.2.1. Tests de dépréciation du goodwill

Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation au minimum annuellement, conformément aux principes comptables exposés à la note 2.12. Les valeurs recouvrables des UGT sont déterminées sur la base du calcul de leur valeur d'utilité et, le cas échéant, de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La valeur d'utilité des UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés, laquelle est influencée par des paramètres tels que croissance estimée du chiffre d'affaires à moyen et long terme, taux de rentabilité attendu et taux d'actualisation appliqué. Les principales hypothèses retenues par le Groupe pour la réalisation des tests sont présentées en note 13. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

3.2.2. Évaluation d'actifs incorporels résultant de regroupements d'entreprises

Le Groupe s'appuie sur des techniques d'évaluation et des hypothèses pour déterminer la juste valeur des actifs incorporels issus d'un regroupement d'entreprises. Les techniques d'évaluation et hypothèses utilisées sont décrites à la note 5. L'adoption d'un modèle d'évaluation différent et toute modification des variables sous-jacentes pourraient avoir un effet significatif sur la valeur attribuée à ces actifs.

3.2.3. Durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises

Les actifs incorporels amortissables qui ont été acquis lors de regroupements d'entreprises sont valorisés et amortis en tenant compte de leur durée d'utilité prévue par le Groupe.

Les incertitudes concernant ces estimations sont principalement liées à l'obsolescence technique pouvant affecter les logiciels destinés à être vendus ou loués en modes SaaS et au taux d'érosion de la clientèle ou de renouvellement de contrat pouvant impacter des actifs tels que les contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS, les contrats de support et, le cas échéant, les relations clientèles.

3.2.4. Actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Le Groupe considère que le droit payé par le Groupe à l'ancien actionnaire majoritaire de Tipik pour l'annulation d'un engagement de non-concurrence (voir note 14) est assimilable à une licence d'exploitation concédée au Groupe sans limite dans le temps, autorisation sans laquelle le Groupe ne pourrait générer aucun flux de trésorerie dans le périmètre des activités soumises à non-concurrence. En conséquence, le droit payé a été classifié comme un actif à durée d'utilité indéterminée qui fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an.

3.2.5. Comptabilisation des actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôts différés ne peuvent être reconnus que dans la mesure où les pertes fiscales constatées pourront être utilisées pour réduire la charge fiscale liée à des profits imposables. La direction du Groupe s'appuie sur des budgets et des hypothèses de croissance et de rentabilité à moyen terme pour comptabiliser des actifs d'impôt différé. Une révision à la baisse des projections établies par la direction peut influencer de manière significative le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé.

3.2.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires

La direction du Groupe procède à des estimations pour l'application d'IFRS 15, notamment pour la mesure à l'avancement des « obligations de performance » satisfaites en continu.

Pour chaque « obligation de performance » satisfaite en continu, notamment les contrats de conseil et d'ingénierie basés sur des livrables et rémunérés au forfait, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations selon des méthodes fondées sur les inputs pour évaluer l'avancement. Selon ces méthodes, le revenu est reconnu sur la base des efforts déjà réalisés ou des inputs déjà utilisés par l'entité, telles que les heures de travail ou les dépenses engagées, par comparaison avec le total estimé des inputs nécessaires pour la satisfaction de l'« obligation de performance ».

3.2.7. Évaluation des pertes de crédit attendues sur créances commerciales et travaux en cours

Le Groupe évalue l'importance relative des pertes de crédit attendues sur base des pertes nettes historiques comptabilisées en résultat sur une période de trois ans. Si les pertes nettes historiques sont jugées significatives, le Groupe détermine un taux de perte en comparant le montant brut des créances ouvertes à plus de 90 jours aux montants facturés sur une période de 90 jours précédant la clôture et applique le taux ainsi calculé aux créances ouvertes à la clôture. Comme les estimations reposent sur des données historiques, il n'est pas exclu que celles-ci s'écartent significativement des pertes réelles qui seront constatées en 2020.

La moyenne des pertes nettes historiques sur une période de 3 ans s'élève à 362 milliers d'euros (2019 : 489 milliers d'euros), ce qui représente 0,2% (2019 : 0,3%) du chiffre d'affaires moyen établi pour la période d'observation.

3.2.8. Evaluation des engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle

La juste valeur des engagements de rachat de parts souscrites par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs suite à l'adoption de plans de participation actionnarial (voir note 10.2) est déterminée sur la base d'un multiple d'EBIT/EBITDA ou d'une formule combinant multiple d'EBIT/EBITDA) et multiple du chiffre d'affaires, appliqué à une quotepart des titres émis par les filiales concernées qualifiée d'investissement sous-jacent et servant de base d'évaluation à ces plans, après ajustement pour tenir compte de l'effet de l'actualisation. L'estimation de la juste valeur du prix à payer calculée sur base de projections de chiffre d'affaires et de marge bénéficiaire est susceptible de s'écarter du prix qui sera réellement payé à l'échéance pour le rachat des parts.

NOTE 4. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché (incluant le risque de taux d'intérêt et de change) du fait de l'utilisation d'instruments financiers. La gestion des risques financiers est assurée par la direction financière et consiste à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance du Groupe. Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à différents risques ainsi que la manière dont le Groupe appréhende et gère ces risques.

4.1 RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le Groupe si un client ou toute autre contrepartie d'un instrument financier est défaillant dans l'exécution de ses obligations. Le principal risque de crédit identifié par le Groupe concerne les créances clients, les produits à recevoir pour les travaux en cours et les liquidités placées auprès d'institutions financières.

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit par catégorie d'actifs financiers s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances clients	22 874	37 130
Travaux en cours	16 905	28 774
Autres actifs	13 173	3 547
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 842	71 657
TOTAL	158 794	141 108

À l'exposition au risque de crédit inhérent à la détention d'actifs financiers, à savoir les créances clients et les liquidités, s'ajoute le risque de défaillance représenté par les produits à recevoir pour travaux en cours dont le solde au 31 décembre 2020 s'élève à 16 905 milliers d'euros (2019 : 28 774 milliers d'euros).

Le Groupe effectue une sélection rigoureuse de ses contreparties en fonction de leur solvabilité, évaluée sur la base de plusieurs critères, dont les notations d'agences et les ratios financiers.

Outre les conditions d'acceptation des clients, la direction financière du Groupe détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles.

Le risque de crédit client est géré par la direction financière de chaque entité du Groupe. Les créances clients échues font l'objet d'une revue régulière à chaque clôture par les entités opérationnelles. Chaque retard de paiement significatif fait l'objet d'un suivi et si nécessaire d'un plan d'action.

Par mesure de simplification, la politique du Groupe prévoit que les créances échues depuis plus de 90 jours soient intégralement provisionnées, à moins que le Groupe ne dispose d'informations fiables (délais imposés lors de l'attribution d'un marché public par exemple) indiquant qu'une récupération puisse se faire en tout ou en partie, auquel cas le montant provisionné est adapté.

Outre les pertes comptabilisées sur base d'indicateurs objectifs de pertes, le Groupe estime le risque de pertes de crédit attendues qu'il convient de provisionner sur base de données historiques de défaut (Voir note 3.2.7).

Au 31 décembre 2020 et 2019, aucune provision n'a été comptabilisée au titre des pertes attendues vu le caractère non significatif des pertes historiques exprimées en fonction du chiffre d'affaires.

La direction financière du Groupe assure une revue régulière des créances clients sur base notamment des balances âgées.

L'encours clients du Groupe classé par catégorie de clients se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Entreprises publiques	15 306	36 867
Grandes entreprises et multinationales	16 244	23 605
PME	9 953	8 169
TOTAL	41 503	68 641

Il n'existe pas de concentration significative de risque de crédit au niveau du Groupe sur base des encours clients au 31 décembre 2020 et 2019.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe. Les 10 premiers clients représentent ensemble 31% (2019 : 26%) du chiffre d'affaires du Groupe.

Voir note 18 pour d'autres informations relatives à l'exposition au risque de crédit telles que ventilation du poste « créances et autres débiteurs », balances âgées et détail de la variation de la provision pour créances douteuses.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès de sept institutions financières ayant une notation S&P de AA- et plus. Le Groupe adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme. Compte tenu d'une exposition au risque de défaillance jugée non significative, ces actifs n'ont pas fait l'objet de provisions pour pertes de crédit attendues à horizon de 12 mois.

4.2 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne puisse faire face à ses obligations financières.

La responsabilité ultime de la gestion du risque de liquidité incombe au conseil d'administration de la Société Mère, qui a établi un cadre de gestion du risque de liquidité sur base de propositions formulées par la direction financière du Groupe.

Le Groupe gère le risque de liquidité en conservant des réserves adéquates, en maintenant des facilités bancaires, en suivant de près les flux de trésorerie projetés et réels ainsi qu'en ajustant si besoin les échéances des actifs et des passifs financiers. Les détails des lignes de crédit disponibles que le Groupe a à sa disposition pour réduire davantage le risque de liquidité sont décrits en note 23.3.

La direction financière du Groupe a mis en place des outils de suivi des flux de trésorerie prévisionnels pour chaque entité opérationnelle du Groupe qui lui permet de gérer le risque de liquidité avec une visibilité suffisante.

Les tableaux suivants fournissent une analyse par catégorie d'échéance, d'après la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle, des passifs financiers non dérivés du Groupe.

Les tableaux ont été préparés à partir des flux de trésorerie non actualisés selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement, lesquels flux peuvent différer des valeurs comptables des actifs et passifs concernés à la date de présentation de l'information financière.

Les tableaux comprennent les flux de trésorerie liés aux intérêts et au principal. Dans la mesure où les flux d'intérêt sont à taux variable, le montant non actualisé est obtenu à partir des conditions de marché qui prévalent à la date de clôture.

Au 31 décembre 2020 et 2019, les échéances contractuelles des passifs financiers du Groupe (y compris les versements d'intérêts) se détaillent comme suit :

Au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	<1 an	>1 an, < 2ans	> 2 ans, < 3 ans	>3 ans, <5 ans	> 5 ans	TOTAL
Concours bancaires	(35)	-	-	-	-	(35)
Obligations locatives	(2 528)	(1 916)	(1 110)	(1 694)	(604)	(7 852)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(19 454)	-	-	-	-	(19 454)
Autres passifs	(271)	(112)	-	-	-	(383)
Engagements de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs (*)	(1 072)	(42 467)	(4 505)	-	-	(48 044)
Contreparties éventuelles	(665)	(1 352)	-	-	-	(2 017)
TOTAL	(24 025)	(45 847)	(5 615)	(1 694)	(604)	(77 785)

(*) net des créances pour un montant total de 22 287 milliers d'euros, faisant l'objet d'accords de compensation (voir note 10.3). Dans l'hypothèse où les Co-investisseurs peuvent demander le rachat total de leur part dans Sword Co-Investment Fund SCSp à partir du premier semestre 2022, la dette, nette des créances, a été classée en « > 1 an, <2 ans ».

Au 31 décembre 2019

(en milliers d'euros)	<1 an	>1 an, < 2ans	> 2 ans, < 3 ans	>3 ans, <5 ans	> 5 ans	TOTAL
Autres emprunts	(266)	-	-	-	-	(266)
Concours bancaires	(612)	-	-	-	-	(612)
Obligations locatives	(4 080)	(3 411)	(2 352)	(3 495)	(3 748)	(17 086)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(18 401)	-	-	-	-	(18 401)
Autres passifs	(699)	(435)	-	-	-	(1 134)
Engagements de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-Investisseurs	(665)	(1 004)	(1 737)	-	-	(3 406)
Contreparties éventuelles	(6 847)	(5 052)	-	-	-	(11 899)
TOTAL	(31 570)	(9 902)	(4 089)	(3 495)	(3 748)	(52 804)

4.3 RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix de marché. Le risque de marché résulte des positions ouvertes dans des devises étrangères et des actifs et passifs portant intérêts.

4.3.1. Risque de change

L'exposition au risque de taux de change découle des ventes et des achats que le Groupe effectue à l'étranger, lesquels sont principalement libellés en dollars US, en livres sterling et en francs suisses et des encours qui en résultent.

En vue de gérer son exposition au risque de change, le conseil d'administration de la Société a adopté des limites par devise et par échéance sur proposition de la direction financière.

Afin d'atténuer l'exposition du Groupe au risque de change, les positions nettes en devises du Groupe classées par échéance, tant réelles qu'estimées sur base de budgets et de projections financières font l'objet d'un suivi et des contrats de change au comptant ou à terme sont conclus afin de respecter les limites ainsi adoptées.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et des passifs monétaires libellés en devises ainsi que la position nette globale par devise à la date de clôture. Les devises non significatives à la date de clôture ont été regroupées.

(en milliers d'euros)	Actifs		Passifs		Position nette	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Livre Sterling	44 609	41 148	(34 610)	(30 566)	9 999	10 582
Dollar américain	8 521	8 242	(3 664)	(3 740)	4 857	4 502
Franc suisse	26 656	19 987	(14 202)	(7 979)	12 454	12 008
Autres	6 417	5 335	(2 192)	(1 210)	4 225	4 125

Le tableau suivant illustre la sensibilité du résultat net et des capitaux propres aux variations par rapport à l'euro des cours de changes appliqués aux actifs et aux passifs financiers du Groupe libellés en devises étrangères et détenus par le Groupe à la date de présentation de l'information financière, à savoir la position nette du Groupe dans la devise, toutes les autres variables étant demeurent constantes.

Il suppose une variation des cours de change en fonction de la volatilité historique des cours de change sur le marché, calculée sur base des douze mois précédents.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Variation du taux de change	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres	Variation du taux de change	Impact sur le résultat	Impact sur les capitaux propres
Devises						
Livre Sterling	6%	770	2 406	6%	354	2 334
Dollar américain	7%	106	230	3%	25	85
Franc suisse	1%	(3)	250	3%	94	880

Les changements ci-dessus des taux de change représentent la meilleure estimation de la direction, compte tenu de la volatilité historique à un an.

4.3.2. Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt est liée au niveau d'endettement financier du Groupe, voire à son niveau de trésorerie. En cas de recours à l'emprunt, le Groupe gère ce risque en maintenant une composition adéquate d'emprunts à taux fixe et à taux variable et en utilisant, le cas échéant, des swaps de taux d'intérêt.

La politique de gestion du risque tient compte des anticipations de la direction en termes de fluctuations des taux, de la volatilité historique et de l'impact des fluctuations sur le résultat net du Groupe.

Pour prévenir l'application de taux d'intérêts négatifs sur ses avoirs en banques, le Groupe a négocié avec ses contreparties bancaires des seuils en deçà desquels les montants placés ne sont pas soumis à taux d'intérêt négatif et veille à diversifier ses placements pour ne pas être pénalisé.

Au 31 décembre 2020 et 2019, le Groupe n'a pas contracté d'emprunts bancaires.

4.4 LA GESTION DU CAPITAL

Le Groupe gère son capital de façon à s'assurer que le Groupe soit en mesure d'assurer la continuité de son exploitation tout en maximisant le rendement pour les parties prenantes au moyen de l'optimisation du ratio d'endettement net rapporté aux capitaux propres.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital, à l'exception du respect des ratios financiers imposés par les banques (voir note 23.3).

Au 31 décembre 2020 et 2019, le ratio de structure financière se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019 Retraité
Obligations locatives	7 852	17 086
Autres dettes financières	-	266
Dettes sur engagements de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs	48 044	3 406
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(105 807)	(71 045)
Trésorerie nette	(49 911)	(50 287)
Capitaux propres	135 942	149 963
RATIO D'ENDETTEMENT NET	(36,71%)	(33,53%)

L'endettement net, telle que présenté ci-dessus, est constitué des obligations locatives et des dettes liées au rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs, moins la trésorerie et équivalents de trésorerie.

NOTE 5. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

5.1 HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, le groupe classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques,
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ; et,
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Les tableaux ci-dessous donnent l'analyse des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur au bilan par niveau de hiérarchie :

<i>en milliers d'euros</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2020
Actifs à la juste valeur				
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>				
Titres de participation dans SBT	111	-	-	111
Titres de participations dans AW FG Carré	-	-	2 853	2 853
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</i>				
Contrepartie éventuelle sur cession (note 12.1)	-	-	8 000	8 000
TOTAL DES ACTIFS A LA JUSTE VALEUR	111	-	10 853	10 964

<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2020
Passifs à la juste valeur				
<i>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</i>				
Contreparties éventuelles sur acquisitions	-	-	1 707	1 707
Engagements de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs ^(*)	-	-	48 044	48 044
TOTAL DES PASSIFS A LA JUSTE VALEUR	-	-	49 751	49 781

^(*) déduction faite des prêts octroyés directement aux actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs pour 22 287 milliers d'euros

<i>en milliers d'euros</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2019
Actifs à la juste valeur				
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>				
Titres de participation dans SBT	219	-	-	219
Titres de participation dans diverses sociétés non cotées	-	-	880	880
TOTAL DES ACTIFS A LA JUSTE VALEUR	219	-	880	1 099

<i>(en milliers d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total au 31 décembre 2019
Passifs à la juste valeur				
<i>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat</i>				
Contreparties éventuelles sur acquisitions	-	-	11 899	11 899
Engagements d'achat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs	-	-	3 406	3 406
TOTAL DES PASSIFS A LA JUSTE VALEUR	-	-	15 305	15 305

Dans l'hypothèse où un transfert de niveau de juste valeur serait nécessaire, le Groupe procéderait à ce changement de classification (en tenant compte des conséquences en termes d'évaluation) à la date de l'évènement déclencheur ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Il n'y a pas eu de transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice.

5.2 TECHNIQUES D'ÉVALUATION

5.2.1. Dans le cadre des regroupements d'entreprises, de transactions avec intérêts minoritaires et de cessions de filiales

Immobilisations incorporelles

La juste valeur des logiciels destinés aux tiers, des contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS, des contrats de maintenance logicielle, des carnets de commandes et des relations clientèle acquis lors d'un regroupement d'entreprises est calculée selon la méthode la plus appropriée en la circonstance, dont la méthode dite du « multi-period excess earnings » (résultat marginal multi-périodes), qui consiste à évaluer l'actif en question après déduction d'un rendement raisonnable pour les autres actifs qui génèrent les flux de trésorerie. La valorisation est fonction de variables telles que le taux d'obsolescence technologique, le taux d'érosion de la clientèle (voire le taux de renouvellement des contrats) et le taux d'actualisation.

Contreparties éventuelles (passif) dans le cadre de regroupements d'entreprises

Le tableau suivant donne des précisions sur les techniques d'évaluation de la juste valeur des contreparties éventuelles (passif) et les principales données non observables utilisées. Les contreparties éventuelles sont classées en niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs compte tenu de l'utilisation de données non observables, inhérentes aux sociétés/ intérêts acquis(es).

Technique d'évaluation	Principales données non observables	Fourchette de valeurs (estimation)
Multiple de l'EBITDA, calculé au 31 décembre 2020 et 2021	- Taux de croissance annuelle du chiffre d'affaire - Marge de l'EBITDA	53% 27%

La juste valeur estimée devrait évoluer proportionnellement au taux de croissance du chiffre d'affaires, compte tenu d'une probabilité jugée élevée que la marge de l'EBITDA (exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires) reste stable.

Une variation de plus 10% de l'EBITDA induirait une augmentation de la contrepartie éventuelle sur Codify Holding Ltd de 317 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Une variation de moins de 10% de l'EBITDA induirait une diminution de la contrepartie éventuelle sur Codify Holding Ltd de 317 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Contreparties éventuelles (actifs) dans le cadre de cessions

Le tableau suivant recense les techniques d'évaluation de la juste valeur des contreparties éventuelles (actifs) et les principales données non observables utilisées. Les contreparties éventuelles sont classées en niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs compte tenu de l'utilisation de données non observables, inhérentes aux sociétés/ intérêts cédé(es).

Technique d'évaluation	Principales données non observables	Fourchette de valeurs (estimation)
Multiple de l'EBITDA, calculé au 31 décembre 2020 et 2021	- Taux de croissance annuelle du chiffre d'affaires - Marge de l'EBITDA	12,0% 12,8%

La juste valeur estimée devrait augmenter si le taux de croissance annuelle du chiffre d'affaires était plus élevé, partant de l'hypothèse que la marge de l'EBITDA (exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires) est stable.

Une variation de plus 10% de l'EBITDA induirait une augmentation de la contrepartie éventuelle résultant de la cession de Sword Sol de 4 182 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Une variation de moins 10% de l'EBITDA induirait une diminution de la contrepartie éventuelle sur Sword Sol de 3 749 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Engagements de rachat de de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs

Les engagements de rachat sont repris dans l'état consolidé de la situation financière pour leur juste valeur. Le tableau suivant fait l'inventaire des techniques utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des dettes liées aux engagements de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs et des principales données non observables auxquelles le Groupe a recours. Les dettes sont classées en niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs compte tenu de l'utilisation de données non observables inhérentes aux filiales concernées.

Société	Technique d'évaluation	Données non observables clés	Fourchette de valeurs (estimation)
Sword Co-Investment Fund	Multiple de l'EBITDA ou moyenne d'un multiple de l'EBITDA et d'un multiple du chiffre d'affaires	- Taux de croissance annuel du chiffre d'affaires - Marge de l'EBITDA annuel	9% - 18% 6% - 14%
Sword GRC Group Ltd	Multiple de l'EBIT	- Taux de croissance annuel du chiffre d'affaires - Marge de l'EBIT annuel	19% 15,2%

Il est attendu que la juste valeur estimée augmente si le taux de croissance annuelle du chiffre d'affaires augmente par rapport aux estimations actuelles et que la marge de l'EBITDA (exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires) est stable.

Une variation de plus de 10% de l'EBIT sur Sword GRC Group Ltd induirait une augmentation des dettes liées aux rachats de titres détenus par des actionnaires minoritaires de 207 milliers d'euros au 31 décembre 2020 (2019 : 307 milliers d'euros). Une variation de moins 10% de l'EBIT induirait une diminution des dettes liées aux rachats de titres détenus par des actionnaires minoritaires de 204 milliers d'euros au 31 décembre 2020 (2019 : 298 milliers d'euros).

Une variation de plus 10% de l'EBITDA des investissements détenus par Sword Co-Investment Fund SCSp induirait une augmentation des dettes liées aux rachats de titres détenus par des Co-investisseurs de 12 504 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Une variation de moins 10% de l'EBITDA induirait une diminution des dettes liées aux rachats de titres détenus par des Co-investisseurs de 11 323 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Une sortie à 100% en année 1 (2021) des Co-investisseurs entraînerait une diminution de la dette de 18 000 milliers d'euros. Une sortie à 100% en année 4 (2024) des Co-investisseurs entraînerait une augmentation de 39 977 milliers d'euros.

La juste valeur de la dette sur Sword Co-Investment Fund au 31 décembre 2020 ne s'écarte pas significativement du prix auquel les parts ont été souscrites.

5.2.2. Dans le cours normal des affaires

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments de fonds propres relevant du niveau 1 sont évalués au cours de bourse à la date de clôture. Les autres instruments de fonds propres relèvent du niveau 3 et sont évalués sur base de leur actif net, tel que communiqué par la direction de la société concernée. Le Groupe procède à des ajustements s'il constate sur base des informations disponibles que l'actif net s'écarte significativement de la juste valeur.

5.3 RAPPROCHEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Solde au début de l'exercice	880	319
Acquisitions	2 853	561
Cessions/ sorties de périmètre	(880)	-
Total des gains et pertes	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	2 853	880
Total des gains et pertes relatifs aux actifs détenus à la fin de l'exercice	-	-

Le total des gains et pertes relatifs aux actifs détenus à la fin de l'exercice est inclus dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par les biais des autres éléments du résultat global - gain/(perte) relatif à la réévaluation à la juste valeur ». L'effet cumulé est porté en « Réserve de réévaluation des actifs financiers ».

Contreparties éventuelles (actif)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Solde au début de l'exercice	-	-
Acquisitions	8 000	-
Total des gains et pertes	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	8 000	-
Total des gains et pertes relatifs aux contreparties éventuelles	-	-

Contreparties éventuelles (passif)/ dette sur engagements de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Solde au début de l'exercice	15 305	19 256
Acquisitions (*)	47 239	2 474
Cessions/ règlements	(2 748)	(6 622)
Total des gains et pertes	(10 045)	197
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	49 751	15 305
Total des gains et pertes relatifs aux contreparties éventuelles/ dettes sur engagements de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs	(55)	197

(*) déduction faite des prêts octroyés directement aux actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs pour 22 287 milliers d'euros

NOTE 6. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIES COMPTABLES

Au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Instruments financiers au coût amorti	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	TOTAL
ACTIF				
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	2 964	2 964
Autres actifs	889	7 411	-	8 300
Actifs financiers non courants	889	7 411	2 964	11 264
Créances clients et autres débiteurs	22 874	-	-	22 874
Autres actifs	2 615	589	-	3 204
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 842	-	-	105 842
Actifs financiers courants	131 331	589	-	131 920
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	132 220	8 000	2 964	143 184
PASSIF				
Obligations locatives	5 324	-	-	5 324
Autres passifs	233	48 203	-	48 436
Passifs financiers non courants	5 557	48 203	-	53 760
Obligations locatives	2 528	-	-	2 528
Autres dettes financières	35	-	-	35
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	19 454	-	-	19 454
Autres passifs	460	1 548	-	2 008
Passifs financiers courants	22 477	1 548	-	24 025
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	28 034	49 751	-	77 785

Au 31 décembre 2019

	Instruments financiers au coût amorti	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	TOTAL
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIF				
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	1 099	1 099
Autres actifs	2 451	-	-	2 451
Actifs financiers non courants	2 451	-	1 099	3 550
Créances clients et autres débiteurs	37 130	-	-	37 130
Autres actifs	1 099	-	-	1 099
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71 657	-	-	71 657
Actifs financiers courants	109 886	-	-	109 886
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	112 337	-	1 099	113 436
PASSIF				
Obligations locatives	13 006	-	-	13 006
Autres passifs	435	9 341	-	9 776
Passifs financiers non courants	13 441	9 341	-	22 782
Obligations locatives	4 080	-	-	4 080
Autres dettes financières	878	-	-	878
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	18 401	-	-	18 401
Autres passifs	699	7 502	-	8 201
Passifs financiers courants	24 058	7 502	-	31 560
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	37 499	16 843	-	54 342

NOTE 7. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Secteur « Logiciels »

Ventilation en fonction de la typologie des produits	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Governance, Risk & Compliance (GRC)	16 448	17 489
Propriété intellectuelle (IP)	4 263	5 891
Autres	524	795
TOTAL	21 235	24 175

Secteur « IT Services »

Ventilation en fonction de la typologie des marchés	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Santé, télécommunication et autres	40 217	47 252
Assurance et finance	18 469	32 131
Industries	68 448	51 032
Gouvernements/ Institutions Européennes	64 165	58 592
TOTAL	191 299	189 007

Voir note 9 pour la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique.

NOTE 8. ACTIFS ET PASSIFS LIÉS À LA RECONNAISSANCE DU CHIFFRES D'AFFAIRES

Le tableau ci-après fournit des informations concernant les créances clients, les travaux en cours et les prestations facturées d'avance.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances clients et autres débiteurs (Actif)	22 874	37 130
Travaux en cours (Actif)	16 905	28 774
Coûts d'exécution des contrats activés suite à un report de chiffre d'affaires (Actif) ⁽¹⁾ (Note 8.4.)	199	737
Prestations facturées d'avance (Passif)	9 889	26 474

⁽¹⁾ Inclus dans les charges constatées d'avance.

IFRS 15 utilise les termes « actif sur contrat » et « passif sur contrat » pour désigner les éléments communément appelés « Travaux en cours » et « Produits constatés d'avance ». Toutefois, la norme n'interdit pas à une entité d'utiliser d'autres termes dans l'état de la situation financière. Le Groupe a utilisé les termes « Travaux en cours » et « Prestations facturées d'avance » pour désigner ces éléments inscrits à l'actif et au passif.

Le Groupe enregistre en report de charges sous « Actifs liés aux coûts d'exécution d'un contrat » les frais liés à des prestations d'installation et de paramétrage de certains logiciels, dont le chiffre d'affaires et les coûts associés ne sont reconnus qu'à la mise en exploitation desdits logiciels, qu'ils soient commercialisés sous forme de licences ou en mode SaaS. Ces actifs sont inclus dans la rubrique « Charges constatées d'avance ».

En vertu d'IFRS 15, le chiffre d'affaires comptabilisé avant la date à laquelle il est facturé aux clients est comptabilisé en tant que « Travaux en cours ». Les paiements intermédiaires qui excèdent le chiffre d'affaires comptabilisé à la clôture sont inscrits en tant que « Prestations facturées d'avance ».

8.1 ANALYSE DES VARIATIONS SIGNIFICATIVES DES ACTIFS ET PASSIFS LIÉS À LA RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La variation des travaux en cours, des coûts d'exécution des contrats activés et des prestations facturées d'avance est proportionnelle à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

8.2 REVENUS RELATIFS À DES PRESTATIONS FACTURÉES D'AVANCE

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Revenus reconnus au cours de l'exercice et qui étaient inclus dans le solde d'ouverture des prestations facturées d'avance	17 533	24 942
Revenus reconnus au cours de l'exercice qui sont liés à des obligations de performance qui avaient été satisfaites au cours d'exercices antérieurs ⁽¹⁾	-	-

⁽¹⁾ *Pouvant inclure notamment l'effet des changements d'estimation sur l'évaluation des contreparties variables et l'effet des changements d'estimation sur le degré d'avancement des obligations de performance reconnues à l'avancement.*

8.3 OBLIGATIONS DE PERFORMANCE RESTANT À EXÉCUTER

Echéancier des obligations de performance restant à exécuter sur les contrats à long terme et au forfait

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<i>(en millions d'euros)</i>		
Inférieure à 1 an	149	158
Entre 1 et 2 ans	99	130
Entre 2 et 3 ans	169	190
Quote-part du chiffre d'affaires alloué aux obligations de performance restant à exécuter à la date de clôture	417	478

L'échéancier repris ci-dessus correspond à un échéancier du carnet de commandes (autrement appelé back log de production).

8.4 ACTIFS LIÉS AUX COÛTS D'EXÉCUTION DES CONTRATS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Actifs liés aux coûts d'exécution (solde brut)	199	737
Amortissements et pertes de valeur cumulés	-	-
Solde net des actifs liés aux coût d'exécution	199	737

NOTE 9. INFORMATION SECTORIELLE

En application des dispositions de la norme IFRS 8, l'information sectorielle présente des secteurs opérationnels comparables aux secteurs d'activité identifiés sur base des composants « métiers » du Groupe. Cette information sectorielle est basée sur l'organisation de la gestion interne du Groupe, qui conduit à l'élaboration au niveau de chaque composante « métier » d'outils de pilotage utilisés par la direction du Groupe.

En appliquant une logique « métier », le Groupe a défini deux secteurs opérationnels, à savoir le secteur « Services IT » et le secteur « Logiciels », lesquels secteurs conditionnent la mesure de performance et les orientations stratégiques du Groupe.

Autour des secteurs d'activité opérationnels gravitent les fonctions de support telles que les fonctions commerciales, la finance, les ressources humaines et la logistique.

Les secteurs d'activité se définissent comme suit :

- **IT Services (Solutions) :**
Il s'agit d'une division spécialisée sur les services en matière d'intégration de systèmes d'information et d'ingénierie du contenu et ciblant les marchés régulés et le « Compliance Management ». Elle appuie sa stratégie sur des composants logiciels techniques tels que les outils de gestion documentaire.
- **Logiciels (Software ou Produits) :**
Cette division recouvre l'offre logicielle portant sur les activités « Governance Risk & Compliance » (GRC), les activités de gestion documentaire et celles relatives à la gestion de grands projets.

9.1 INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le tableau ci-dessous reprend le chiffre d'affaires ventilé par marché géographique, à l'exclusion du chiffre d'affaires intra-secteurs, et des informations sur les actifs non courants par région géographique :

(en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires provenant des clients externes		Actifs non courants ^(*)	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019
				Retraité
Benelux et Grèce	50 305	35 175	13 189	17 958
France	35 091	46 048	21	20 576
Suisse	29 850	27 927	28 703	28 191
Royaume Uni	64 760	61 822	37 716	39 586
États-Unis	12 975	12 577	569	329
Autres	19 553	29 633	1 780	2 593
TOTAL	212 534	213 182	81 978	109 233

^(*) Les actifs non courants excluent les actifs d'impôt différés.

9.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR

9.2.1. Analyse du compte de résultat au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Total consolidé
Chiffre d'affaires				
- hors Groupe (<i>clients externes</i>)	191 299	21 235	-	212 534
Chiffre d'affaires total	191 299	21 235	-	212 534
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)	24 294	5 182	-	29 476
Dotations aux amortissements	(6 603)	(1 892)	(274)	(8 769)
Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)	17 691	3 290	(274)	20 707
Résultat sur cessions d'actifs	52 701	15	-	52 716
Pertes de valeur sur actifs	(578)	-	-	(578)
Autres éléments non récurrents	(3 980)	(73)	-	(4 053)
Résultat opérationnel (RO)	65 834	3 232	(274)	68 792
Résultat financier				(11 708)
Charge d'impôt sur le résultat				(3 687)
Résultat de l'exercice				53 397
Participations ne donnant pas le contrôle				114
Part du Groupe				53 283

9.2.2. Analyse du compte de résultat au 31 décembre 2019 (retraité)

<i>(en milliers d'euros)</i>	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Total consolidé
Chiffre d'affaires				
- hors Groupe (<i>clients externes</i>)	189 007	24 175	-	213 182
Chiffre d'affaires total	189 007	24 175	-	213 182
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)	22 400	6 224	-	28 624
Dotations aux amortissements	(6 447)	(1 720)	(48)	(8 215)
Bénéfice avant intérêts et impôts hors éléments non récurrents (EBIT)	15 953	4 504	(48)	20 409
Résultat sur cessions d'actifs	122	22	(504)	(360)
Pertes de valeur sur actifs	(212)	-	-	(212)
Autres éléments non récurrents	(213)	(59)	(577)	(849)
Résultat opérationnel (RO)	15 650	4 467	(1 129)	18 988
Résultat financier				(561)
Charge d'impôt sur le résultat				(4 924)
Résultat de l'exercice				13 503
Participations ne donnant pas le contrôle				299
Part du Groupe				13 204

9.2.3. Analyse des actifs et passifs au 31 décembre 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Ajustements et éliminations	Total consolidé
Actifs sectoriels	129 874	32 116	-	-	161 990
Actifs non alloués	-	-	73 265	-	73 265
TOTAL DES ACTIFS	129 874	32 116	73 265	-	235 255
Passifs sectoriels	40 387	11 822	-	120 364	172,573
Passifs non alloués	-	-	47 104	(120 364)	(73,260)
TOTAL DES PASSIFS	40 387	11 822	47 104	-	99 313
<i>Investissements incorporels et corporels réalisés durant l'exercice</i>	<i>8 073</i>	<i>3 422</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>11 495</i>

9.2.4. Analyse des actifs et passifs au 31 décembre 2019 (retraité)

<i>(en milliers d'euros)</i>	IT Services	Logiciels	Non-alloués	Ajustements et éliminations	Total consolidé
Actifs sectoriels	179 910	37 059	-	-	216 969
Actifs non alloués	-	-	40 328	-	40 328
TOTAL DES ACTIFS	179 910	37 059	40 328	-	257 297
Passifs sectoriels	90 100	17 322	-	136 381	243 803
Passifs non alloués	-	-	(88)	(136 381)	(136 469)
TOTAL DES PASSIFS	90 100	17 322	(88)	-	107 334
<i>Investissements incorporels et corporels réalisés durant l'exercice</i>	<i>5 234</i>	<i>3 002</i>	<i>52</i>	<i>-</i>	<i>8 288</i>

Voir note 13.2 pour l'affectation des goodwill aux Unités Génératrices de Trésorerie.

Tous les actifs sont affectés aux secteurs à l'exception des actifs qui ne peuvent pas être alloués à une UGT, qui sont composés pour l'essentiel de la trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par la Société.

Tous les passifs sont affectés aux secteurs à l'exception des passifs qui ne peuvent pas être alloués à une UGT.

NOTE 10. INFORMATION GROUPE

10.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Société	Principale activité/ secteur opérationnel	Méthode	% contrôle		% intérêts	
			31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Luxembourg						
Sword Group SE	Société mère					
Sword Co-Investment Fund S.C.Sp ⁽¹⁾	-	IG	100%	-	100%	-
Sword Technologies S.A.	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Sol S.à r.l. ⁽²⁾	Holding	IG	-	100%	-	100%
Australie						
DataCo Australia Pty Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Sword GRC Pty Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	94%	92%
Belgique						
Sword Integra S.A	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Tipik Communication Agency S.A ⁽³⁾	IT Services	IG	100%	98%	100%	98%
Vadear S.A	IT Services	IG	100%	100%	100%	98%
Canada						
Sword Corporation Inc.	IT Services	IG	100%	100%	45%	45%
Chypre						
Apak Beam Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	100%	100%
Colombie						
Sword Colombia S.A.S ⁽²⁾	IT Services	IG	-	100%	-	100%
Danemark						
DataCo Denmark Aps	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Dubai						
Sword Middle East FZ LLC	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
États-Unis						
DataCo Services USA LLC	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Sword GRC Inc.	Logiciels	IG	100%	100%	94%	92%
Sword Solutions Inc.	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Magique Galileo Software LLC ⁽⁴⁾	Logiciels	IG	-	100%	-	100%
Espagne						
Lemonade Software Development SA ⁽⁵⁾	IT Services	IG	50%	-	50%	-
France						
Le Connecteur S.à r.l. ⁽⁶⁾	-	IG	100%	-	100%	-
Sword Connect S.A.S ⁽²⁾	IT Services	IG	-	95%	-	95%
Sword Insight S.A.S ⁽²⁾	IT Services	IG	-	70%	-	70%
Sword Kami S.A.S ⁽²⁾	Logiciels	IG	-	92%	-	92%
Sword Orizon S.A.S ⁽²⁾	Logiciels	IG	-	82%	-	82%
Sword S.A.S ⁽²⁾	IT Services	IG	-	99%	-	99%
Sword Software France S.à r.l. ⁽⁷⁾	-	IG	100%	-	100%	-
Grèce						
Plefsys IT PC ⁽⁸⁾	IT Services	IG	-	64%	-	64%
Space4Business S.A Greece ⁽⁹⁾	-	IG	-	100%	-	100%
Sword Services Greece S.A	IT Services	IG	99%	99%	99%	99%
Inde						
Sword Global India Pvt Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%

			% contrôle		% intérêts	
	Principale activité/ secteur opérationnel	Méthode	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Société						
Liban						
Sword Lebanon SAL	IT Services	IG	97%	97%	97%	97%
Sword Middle East LLC	IT Services	IG	98%	98%	98%	98%
Pays-Bas						
DataCo Netherlands B.V.	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Nouvelle -Zélande						
DataCo New Zealand Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Royaume-Uni						
AAA Group Ltd	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
AAA Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Codify Holding Ltd ⁽¹⁰⁾	IT Services	IG	100%	-	100%	-
Codify Ltd ⁽¹⁰⁾	IT Services	IG	100%	-	100%	-
Geores Ltd (antérieurement DataCo Global Ltd)	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
DataCo Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Infinity Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Magique Galileo Software Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	94%	100%
Mint Tulip Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Mobile Productivity Ltd ⁽¹¹⁾	Logiciels	IG	-	100%	-	100%
Sword Achiever Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	94%	92%
Sword Charteris Ltd	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Sword IT Solutions Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Sword GRC Group Ltd ⁽¹²⁾	Holding	IG	94%	92%	94%	92%
Sword GRC Ltd	Logiciels	IG	100%	100%	94%	92%
Sword Soft Ltd	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Technologies Solutions Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Venture Information Management Ltd	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Suisse						
CBA Sourcing S.A	IT Services	IG	51%	51%	51%	51%
Eurogenia S.A	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Engineering S.A (antérieurement Sword S.à r.l.)	IT Services	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Technologies S.A ⁽¹³⁾	IT Services	IG	45%	45%	45%	45%
Swissgenia S.A	IT Services	IG	80%	80%	80%	80%
Sword Services S.A ⁽¹⁴⁾	IT Services	IG	100%	97%	100%	97%
Sword Sports & Events S.A	IT Services	IG	85%	85%	85%	85%
Sword Suisse Holding S.A	Holding	IG	100%	100%	100%	100%
Sword Venue S.à r.l. ⁽¹⁵⁾ (antérieurement Vsummit S.à r.l.)	IT Services	IG	100%	-	85%	-

⁽¹⁾ Etabli le 3 août 2020 dans le cadre d'un plan actionnariaire. Voir note 10.2.4.

⁽²⁾ Au 29 septembre 2020, le Groupe a cédé sa participation dans Sword Sol pour un prix total de 73 millions d'euros, hors complément de prix. Sont incluses dans le périmètre de cession les filiales Sword Colombia S.A.S, Sword Orizon S.A.S, Sword Insight S.A. S, Sword S.A.S, Sword Kami S.A.S et Sword Connect S.A.S. Voir note 12.1.

⁽³⁾ Au 6 mars 2020, le Groupe a renforcé son contrôle en rachetant les 2% d'actions restant pour 75 milliers d'euros.

⁽⁴⁾ Liquidée le 10 novembre 2020

⁽⁵⁾ Au 31 août 2020, le Groupe a acquis 50% des actions plus une action dans le capital de Lemonade Development Software SL pour un montant de 755 milliers d'euros. Voir note 11.1.

⁽⁶⁾ Au 21 septembre 2020, le Groupe a acquis une participation complémentaire dans Le Connecteur S.à r.l, passant de 15% à 100% de détention dans le capital pour un montant de 50 milliers d'euros. A l'issue de cette opération, le Groupe consolide désormais Le Connecteur S.à r.l. par intégration globale, jusqu'alors comptabilisée dans les comptes du Groupe comme un actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

⁽⁷⁾ Incorporée le 5 août 2020

⁽⁸⁾ Liquidée le 22 décembre 2020

⁽⁹⁾ Au 31 mars 2020, Sword Services Greece S.A. a absorbée Plefsys IT PC.

⁽¹⁰⁾ Au 6 mars 2020, le Groupe a acquis 100% des actions de Codify Holding Ltd et Codify Ltd pour un montant de 2 040 milliers d'euros, hors complément de prix. Voir note 11.1.

⁽¹¹⁾ Liquidée le 21 janvier 2020.

⁽¹²⁾ Durant 2020, le Groupe a racheté 2% des actions souscrites par des actionnaires minoritaires conformément au plan de participation actionnariale réservé à des personnes occupant des fonctions de direction au sein de Sword GRC Group Ltd. Voir note 10.

⁽¹³⁾ Avec effet au 1^{er} janvier 2014, le Groupe a signé une convention d'actionnaires lui donnant le contrôle sur Sword Technologies S.A (Suisse). Par conséquent la société est consolidée par intégration globale.

⁽¹⁴⁾ Durant 2020, le Groupe a renforcé sa participation dans le capital Sword Service S.A passant de 97% à 100% de détention pour 658 milliers de francs suisses.

⁽¹⁵⁾ Au 15 janvier 2020, le Groupe a renforcé sa participation dans Sword Venue S.à r.l. (antérieurement Vsummit S.à r.l.), passant de 10% à 100% de détention dans le capital pour 150 milliers de francs suisse. A l'issue de cette opération, le Groupe consolide désormais Sword Venue S.à r.l. par intégration globale, jusqu'alors comptabilisée dans les comptes du Groupe comme un actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

10.2 TRANSACTIONS AVEC LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE (INTÉRÊTS MINORITAIRES)

10.2.1. Impact des transactions avec les intérêts minoritaires sur les capitaux propres – part du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et 2019

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Variations des réserves, part du Groupe, dues à :		
- Acquisitions/rachats de titres dans :		
<i>Tipik</i>	-	(2 261)
<i>Autres</i>	(133)	(412)
- Cessions sans perte de contrôle de titres dans :		
<i>Sword Greece</i>	(805)	-
- Prises de participation des Co-investisseurs dans :		
Sword Co-Investment Fund (note 10.2.4)	28 620	
- Engagements de rachat de titres détenus par des Co-investisseurs dans :		
Sword Co-Investment Fund (note 10.2.4)	(67 968)	-
- Variations des puts minoritaires sur Sword GRC Group Ltd (note 10.2.3 et 10.3)	689	291
- Sorties de périmètre		
<i>Sword Sol (note 12.1)</i>	(1 327)	-
IMPACT NET SUR LES CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	(40 924)	(2 382)

10.2.2. Sword Charteris Ltd

Le 2 août 2018, le Groupe avait renforcé sa participation dans Sword Charteris Ltd, passant de 49% de détention dans le capital à 100% pour un prix de base de 3 766 milliers d'euros, déterminé sur base d'un multiple appliqué à l'EBITDA. La convention d'achat prévoyait un complément de prix, calculé et payable par échéances annuelles réparties entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2021.

Le complément de prix à payer au 31 décembre 2019, qui avait été déterminé sur base d'une projection 2020 et 2021, était évalué à 9 126 milliers d'euros.

Au 3 novembre 2020, le complément de prix, évalué à 19 252 milliers d'euros, a fait l'objet d'un règlement anticipé, en accord avec les actionnaires minoritaires, auxquels un nouveau plan de participation a été proposé. Voir note 10.2.4. Préalablement au règlement anticipé, le complément de prix a été augmenté de 10 100 milliers d'euros. Cette hausse se justifie par un taux de croissance du chiffre d'affaires passant de 10% à 17% couplé à une marge d'EBITDA passant de 8% à 12% au titre de l'exercice 2020. Lors de la clôture précédente, le management de Sword n'avait pas jugé utile de réajuster, ne fut-ce que partiellement, le complément de prix, dans un contexte d'incertitude majeure induit par la crise sanitaire.

10.2.3. Sword GRC Group Ltd

Un plan de participation actionnariale destiné à des personnes occupant des fonctions de direction au sein de Sword GRC Group Ltd avait été mis en place par Sword Soft Ltd, une filiale du Groupe. Le plan prévoit que les actionnaires minoritaires puissent obtenir un financement de la part de Sword Soft Ltd leur permettant de libérer le capital souscrit et de rembourser Sword Soft Ltd dans un délai de 5 ans. Ce financement a donné lieu à un enregistrement de créances vis-à-vis des actionnaires minoritaires à hauteur de 788 milliers d'euros au 31 décembre 2020 (2019 : 1 219 milliers d'euros).

Ces créances sont assorties d'un intérêt de 3%. Le prix des actions souscrites est déterminé sur base d'un multiple appliqué à l'EBIT. Par ailleurs, Sword Soft Ltd s'est engagé à racheter les actions acquises par les actionnaires minoritaires s'ils en font la demande.

Le prix de rachat est déterminé sur des bases d'évaluation comparables à celles ayant permis de déterminer le prix de souscription. Le prix de rachat estimé correspond à la juste valeur des engagements repris en note 10.3

10.2.4. Sword Co-Investment Fund

Le Groupe a créé un fonds d'investissement dédié appelé Sword Co-investment Fund (le « Fonds ») et dont la vocation est de regrouper l'ensemble des plans de participation actionnariale du Groupe.

Le Fonds est réservé à des personnes occupant des fonctions de direction au sein de certaines filiales (les « Co-investisseurs »).

L'objectif du Fonds est d'harmoniser les règles applicables aux plans répartis dans plusieurs juridictions et à utiliser une plateforme centralisée pour rendre les opérations de souscription plus efficaces.

Le Fonds est géré par Sword Group SE en sa qualité d'associé commandité.

En souscrivant des parts du Fond, les Co-investisseurs sont exposés à la performance financière des filiales dont ils relèvent. Dès lors, chaque fois qu'un plan est mis en place pour les Co-investisseurs relevant d'une filiale, une quote-part des titres de la filiale, lesquels titres sont qualifiés de sous-jacent, est cédée au Fonds en contrepartie des parts souscrites, à leur juste valeur déterminée sur base d'un multiple d'EBIT appliqué aux titres de la filiale concernée.

Le Groupe co-finance l'investissement à hauteur de 85%, en octroyant un prêt soit au Fonds, soit aux Co-investisseurs. Le financement est assorti d'un intérêt de 2%.

Les plans prévoient qu'à l'expiration d'une période allant généralement de 3 à 5 ans, les parts détenues par les Co-investisseurs soient rachetées par le Fonds à leur juste valeur en vigueur au moment du rachat, déterminée sur base d'un multiple d'EBIT appliqué aux titres de la filiale concernée. Dans certains cas, des options de vente sont accordées aux Co-Investisseurs, leur permettant de demander le rachat de leurs titres de manière anticipée.

Le prix de rachat des parts sera versé aux Co-investisseurs après déduction des montants prêtés, le cas échéant.

Au 31 décembre 2020, le montant souscrit dans les plans via le Fonds s'élève à 31 129 milliers d'euros, dont 28 620 milliers d'euros a été libéré.

Dans l'hypothèse d'une performance négative de la filiale servant de sous-jacent, le plan dispose que les Co-investisseurs combleront le déficit à concurrence soit des montants que le Groupe leur a prêtés, soit des montants qu'ils ont souscrits mais pas libérés.

L'engagement de rachat donne lieu à la comptabilisation d'une dette financière avec pour contrepartie l'annulation des participations ne donnant pas le contrôle y afférentes. La dette financière est réévaluée à sa juste valeur à chaque clôture avec en contrepartie une imputation en résultat financier.

10.3 ENGAGEMENTS DE RACHAT DE PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE/ CO-INVESTISSEURS

Les engagements de rachat de titres de capitaux propres consentis aux intérêts ne donnant pas le contrôle/ Co-investisseurs s'analysent comme suit au 31 décembre 2020 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Quote-part (%) de détention des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs	Participations minoritaires/ des Co-investisseurs incluses dans le plan de rachat	Méthode d'évaluation	Juste valeur des engagements (Dettes courantes)	Juste valeur des engagements (Dettes non-courantes)
Sword GRC Group Ltd	6%	6%	Multiple EBIT	1 072	1 291
Sword Co-Investment Fund	-	-	Multiple CA/ EBITDA	-	67 968 ^(*)

^(*) hors impact de compensation avec la créance à hauteur de 22 287 milliers d'euros

Les engagements d'achat de titres de capitaux propres consentis aux intérêts ne donnant pas le contrôle s'analysent comme suit au 31 décembre 2019 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Quote-part (%) de détention des actionnaires minoritaires	Participations minoritaires incluses dans le plan de rachat	Méthode d'évaluation	Juste valeur des engagements (Dettes courantes)	Juste valeur des engagements (Dettes non-courantes)
Sword GRC Group Ltd	8%	8%	Multiple EBIT	665	2 741

Pour ce qui concerne la méthode d'évaluation de la juste valeur des engagements, voir note 5.2.

NOTE 11. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ACQUISITIONS

11.1 ACQUISITIONS EN 2020

11.1.1. Description

Codify

Le 6 mars 2020, le Groupe a acquis 100% du capital de Codify Holding Ltd, société de droit britannique, pour un montant de 1 946 milliers de Livres Sterling (équivalent à 2 322 milliers d'euros), hors complément de prix. Codify est un groupe spécialisé dans le développement d'applications informatiques destinée à l'industrie pétrolière et gazière, qui est complémentaire aux activités d'autres filiales de Sword Group SE, permettant au Groupe de renforcer sa présence sectorielle, d'élargir sa palette de services et d'avoir accès à des compétences nouvelles.

Lemonade Software Development SL

Au 31 août 2020, Sword Technologies S.A. a acquis pour 755 milliers d'euros 50% du capital plus une action de Lemonade Software Development SL, une société de droit espagnol, fournissant des services d'ingénierie informatique destinés principalement au secteur public. Le rapprochement a pour objectif de permettre au Groupe d'acquérir des compétences informatiques et métiers jugées critiques pour pouvoir accéder aux contrats européens.

Autres regroupements d'entreprises

Durant 2020, le Groupe a acquis 90% des actions de Sword Venue S.à r.l. (antérieurement Vsummit S.à r.l.) et 85% des actions de Le Connecteur pour un montant de 150 milliers de francs suisse et 50 milliers d'euros respectivement. A l'issue de cette opération, le Groupe consolide désormais ces deux sociétés par intégration globale, jusqu'alors comptabilisées dans les comptes du Groupe comme un actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les montants liés à ces acquisitions n'étant pas significatifs à l'échelle du Groupe, les informations à fournir selon IFRS 3 n'ont pas été présentées.

Autres acquisitions ne constituant pas un regroupement d'entreprises

Au 6 avril 2020, le Groupe a acquis 100% des actions d'Arolla SCI, SCI Decan et Ormelune SCI, sociétés immobilières de droit français, pour un montant total de 1 610 milliers d'euros.

11.1.2. Contrepartie transférée

<i>(en milliers d'euros)</i>	Lemonade	Codify	Sociétés immobilières	TOTAL
Contrepartie réglée en trésorerie	566	2 322	1 610	4 498
<i>Moins:</i>				
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	106	839	196	1 141
SORTIE NETTE DE TRESORERIE	460	1 483	1 414	3 357

La convention d'achat de Codify prévoit un complément de prix correspondant à un multiple d'EBITDA, obtenu pour l'année 2020 et 2021 respectivement. La juste valeur de ce passif s'élève à 1 658 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Voir également note 5.2.

11.1.3. Actifs acquis et passifs comptabilisés à la date d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	Lemonade	Codify	Sociétés immobilières	TOTAL
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	376	323	-	699
Immobilisations corporelles	30	52	8 034	8 116
Actifs financiers	13	-	-	13
Impôts différés actifs	-	-	105	105
Actifs courants				
Créances clients et autres débiteurs	144	440	28	612
Autres actifs	-	112	77	189
Trésorerie et équivalents de trésorerie	106	839	196	1 141
Passifs non courants				
Dettes financières	-	-	(5 791)	(5 791)
Passif d'impôt différé	(94)	(55)	-	(149)
Autres passifs	-	-	(154)	(154)
Passifs courants				
Dettes financières	-	-	(495)	(495)
Fournisseurs et autres créditeurs	(11)	(293)	(23)	(327)
Impôt exigible	-	(63)	-	(63)
Autres passifs	(58)	(88)	(367)	(513)
Prestations facturées d'avance	-	(90)	-	(90)
ACTIFS NETS IDENTIFIABLES ACQUIS	506	1 177	1 610	3 293

Les immobilisations incorporelles susmentionnées se composent de carnets de commandes et de relations clients acquises et évalués à leur juste valeur à l'occasion d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations sont amorties sur 1 à 3 ans en fonction de leur durée d'utilité estimée.

11.1.4. Goodwill découlant de l'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	Lemonade	Codify	Sociétés immobilières	TOTAL
Contrepartie transférée	566	2 322	1 610	4 498
<i>Moins: juste valeur des actifs nets identifiables acquis</i>	506	1 177	1 610	3 293
<i>Plus: paiement différé</i>	189	-	-	189
<i>Plus: contrepartie éventuelle</i>	-	1 658	-	1 658
<i>Plus: participations ne donnant pas le contrôle</i>	253	-	-	253
GOODWILL DECOULANT DE L'ACQUISITION	502	2 803	-	3 305

Le goodwill dégagé lors de l'acquisition de ces sociétés est principalement lié aux prévisions de croissance, à la rentabilité future attendue, ainsi qu'aux réductions de coûts mises en œuvre des acquisitions et aux synergies à moyen terme résultant de l'adossment de ces sociétés acquises au Groupe au travers des fonctions de support. Le goodwill ne devrait pas être déductible à des fins fiscales.

11.1.5. Incidences des acquisitions sur le résultat du Groupe

Si les groupements d'entreprises sus mentionnés avaient été en vigueur au 1^{er} janvier 2020, le chiffre d'affaires et le résultat net de la période des entités acquises se seraient présentés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Lemonade	Codify	Sociétés immobilières	TOTAL
Chiffre d'affaires	1 939	1 721	661	4 321
Résultat net	183	221	146	550

Pour la période allant de leur date d'acquisition au 31 décembre 2020, les sociétés acquises par le biais de regroupement d'entreprises ont contribué au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe dans les proportions suivantes :

(en milliers d'euros)	Lemonade	Codify	Sociétés immobilières	TOTAL
Chiffre d'affaires	517	1 233	133	1 883
Résultat net	91	(86)	50	55

11.2 ACQUISITIONS EN 2019

11.2.1. Description

Magique Galileo Software Ltd

Avec effet au 3 janvier 2019, le Groupe a acquis 100% des actions de Magique Galileo Software Ltd, société de droit britannique, pour un montant de 2 222 milliers de Livre Sterling (équivalent à 2 518 milliers d'euros), hors complément de prix. Magique Galileo Software Ltd est une société de produits spécialisée dans les solutions GRC à destination du secteur banque et assurance, permettant au Groupe d'élargir sa palette de produits et de renforcer sa présence sectorielle.

Plefsys IT PC

Le 1^{er} mai 2017, le Groupe avait acquis 18% du capital de Plefsys IT PC (« Plefsys »), une société de droit grec, pour un montant de 445 milliers d'euros, avec un engagement de porter la participation du Groupe à 64% du capital sur une période de trois années, pour un prix maximal de 1 200 milliers d'euros hors complément de prix, en ce compris la mise de départ. L'acquisition du Groupe vise à constituer une équipe dédiée et renforcer son savoir-faire en matière d'appels d'offres et de gestion de projets auprès des institutions européennes.

Avec effet au 30 avril 2018, le Groupe avait renforcé sa participation dans Plefsys, passant de 18% à 38% du capital pour un montant de 415 milliers d'euros.

A l'issue de l'augmentation de 26% de détention dans le capital de Plefsys au 1^{er} mai 2019, en échange d'un paiement de prix de 445 milliers d'euros, conférant le contrôle au Groupe, celui-ci désormais consolide Plefsys par intégration globale, jusqu'alors comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe s'était engagé à augmenter sa participation de 6% en mai 2020 et de 15% en mars 2022 sous réserve que Plefsys atteigne certains objectifs de performance.

Le prix pour les 6% supplémentaires est variable en fonction de la réalisation d'objectifs de performance et plafonné à 300 milliers d'euros. En ce qui concerne les 15% d'actions restants, les parties se sont engagées à négocier de bonne foi le prix de cession de ces actions.

Data Co

Le 31 octobre 2019, le Groupe a acquis 100% du capital de DataCo Global Ltd et de DataCo Australia Pty Ltd, une société de droit britannique et une société de droit australien respectivement, pour un montant total de 6 399 milliers de Livre Sterling (équivalent à 7 429 milliers d'euros). DataCo est un groupe de services spécialisé dans la gestion de données à destination du secteur du pétrole et gaz.

Le rapprochement a pour objectif de permettre au Groupe de renforcer le pôle « Data » au Royaume-Uni et de générer des synergies, compte tenu que Sword Services UK et DataCo évoluent dans des secteurs similaires.

11.2.2. Contrepartie transférée

<i>(en milliers d'euros)</i>	Magique Galileo	Plefsys IT PC	DataCo	TOTAL
Contrepartie réglée en trésorerie	2 518	445	7 189	10 152
<i>Moins:</i>				
Solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	499	9	4 823	5 331
SORTIE NETTE DE TRESORERIE	2 019	436	2 366	4 821

La convention d'achat de Magique Galileo Software Ltd prévoit un complément de prix correspondant à un multiple d'EBITDA ajusté, obtenu pour l'année 2019 et dont est déduit 2 000 milliers de Livre Sterling. Le complément de prix ainsi calculé est plafonné à 3 000 milliers de Livre Sterling et s'élève à 2 105 milliers de Livre Sterling (équivalent à 2 474 milliers d'euros).

11.2.3. Actifs acquis et passifs comptabilisés à la date d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	Magique Galileo	Plefsys IT PC	DataCo	TOTAL
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	1 456	1 090	939	3 485
Immobilisations corporelles	23	1	17	41
Actifs courants				
Créances clients et autres débiteurs	221	9	1 519	1 749
Autres actifs	93	-	1 809	1 902
Trésorerie et équivalents de trésorerie	499	9	4 823	5 331
Passifs non courants				
Passifs d'impôt différé	(248)	-	(207)	(455)
Passifs courants				
Fournisseurs et autres créditeurs	(90)	(2)	(1 191)	(1 283)
Impôt exigible	-	-	(2)	(2)
Autres passifs	(542)	(9)	(1 665)	(2 216)
ACTIFS NETS IDENTIFIABLES ACQUIS	1 412	1 098	6 042	8 552

Les immobilisations incorporelles susmentionnées ont été acquises et évaluées à leur juste valeur à l'occasion de regroupements d'entreprises.

Pour ce qui concerne Magique Galileo, elles se composent de logiciels et de contrats de maintenance logicielle amorties linéairement sur une période de 5 ans suivant leur durée d'utilité estimée.

Pour ce qui concerne DataCo, elles sont constituées de carnets de commandes et de relations clients amorties sur une période de 1 à 3 ans en fonction de leur durée d'utilité estimée. Lors de l'acquisition de Plefsys IT PC, le Groupe a reconnu un montant de 1 090 milliers d'euros au titre d'un engagement de collaboration des vendeurs sur une période échéant en avril 2023.

11.2.4. Goodwill découlant de l'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	Magique Galileo	Plefsys IT PC	DataCo	TOTAL
Contrepartie transférée	2 518	1 095	7 189	10 802
<i>Plus:</i>				
Paieement différé	-	-	240	240
<i>Plus:</i>				
Complément de prix (estimé à l'acquisition)	2 675	-	-	2 675
<i>Moins :</i>				
Juste valeur des actifs nets identifiables acquis	1 412	1 098	6 042	8 552
<i>Plus :</i>				
Participations ne donnant pas le contrôle	-	3	-	3
GOODWILL DECOULANT DE L'ACQUISITION	3 781	-	1 387	5 168

La comptabilisation initiale de l'acquisition de DataCo avait été établie provisoirement à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Lors de l'achèvement des états financiers consolidés 2019, la valorisation de certains actifs incorporels n'avait pas pu être déterminée avec précision. En conséquence, la comptabilisation de ces actifs incorporels séparés du goodwill n'avait pas pu être opérée, entraînant une augmentation de la valeur attribuée au goodwill. En 2020, ces actifs ont été comptabilisés avec effet rétrospectif, avec ajustement correspondant du goodwill. L'information comparative a été retraitée en conséquence (voir note 2.4).

Le goodwill dégagé lors de l'acquisition de Magique Galileo est principalement lié aux prévisions de croissance, à la rentabilité future attendue, ainsi qu'aux réductions de coûts mises en œuvre dès l'acquisition et aux synergies à moyen terme résultant de l'adossement de cette société au Groupe.

Le goodwill ne devrait pas être déductible à des fins fiscales.

11.2.5. Incidences des acquisitions sur le résultat du Groupe

Si ce groupement d'entreprises avait été en vigueur au 1^{er} janvier 2019, le chiffre d'affaires et le résultat net de la période de l'entité acquise se seraient présentés comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Magique Galileo	Data Co	TOTAL
Chiffre d'affaires	2 350	6 583	8 933
Résultat net	293	597	890

Pour la période allant de leur date d'acquisition au 31 décembre 2019, les sociétés acquises ont contribué au chiffre d'affaires et au résultat net du Groupe dans les proportions suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Magique Galileo	Data Co	TOTAL
Chiffre d'affaires	2 350	1 244	3 594
Résultat net	293	171	464

Les montants liés à l'acquisition de Plefsys IT PC ne sont pas significatifs et n'ont eu aucune incidence sur le résultat du Groupe.

NOTE 12. CESSIONS

12.1 CESSIONS EN 2020

Sword Sol

Au 29 septembre 2020, le Groupe a cédé sa participation dans Sword Sol à AW FG Carré pour un prix de 73 000 milliers d'euros, hors complément de prix.

Le périmètre de l'opération englobe les activités services des filiales françaises, les activités internationales de logiciels auprès des offices nationaux de marques et brevets, ainsi que les logiciels à destination du marché français dans les domaines de la santé, du renseignement et de la relation client. Sont incluses dans le périmètre de cession les filiales Sword Colombia S.A.S, Sword Orizon S.A.S, Sword Insight S.A.S, Sword S.A.S, Sword Kami S.A.S et Sword Connect S.A.S.

Concomitamment au transfert des parts cédés dans Sword Sol, le Groupe a souscrit, par voie de compensation avec une créance liquide et exigible sur l'acquéreur, à des actions ordinaires et des actions de préférences représentant 5% de capital social de l'acquéreur pour un montant global de 2 853 milliers d'euros (voir note 17).

Sociétés immobilières

Dans le prolongement de la cession des activités françaises, le Groupe a vendu avec effet au 8 décembre 2020 100% ses actions dans les sociétés immobilières Arolla SCI, SCI Decan et Ormelune SCI pour un montant de 1 610 milliers d'euros.

12.1.1. Contrepartie reçue

<i>(en milliers d'euros)</i>	Sword Sol et ses filiales	Sociétés immobilières	TOTAL
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalents de trésorerie	73 000	1 610	74 610
Contrepartie éventuelle à recevoir	8 000	-	8 000
TOTAL DE LA CONTREPARTIE	81 000	1 610	82 610

La convention de cession des titres de Sword Sol prévoit un complément de prix correspondant à un multiple d'EBITDA, obtenu pour l'année 2020 et 2021 respectivement. La juste valeur de cet actif s'élève à 8 000 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Voir également note 5.2.

12.1.2. Sortie nette de trésorerie à la cession

<i>(en milliers d'euros)</i>	Sword Sol et ses filiales	Sociétés immobilières	TOTAL
Contrepartie reçue en trésorerie et équivalent de trésorerie	73 000	1 610	74 610
<i>Moins:</i>			
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	8 127	201	8 328
SORTIE NETTE DE TRÉSORERIE	64 873	1 409	66 282

12.1.3. Analyse des actifs et passifs sur lesquels le contrôle a été perdu

<i>(en milliers d'euros)</i>	Sword Sol et ses filiales	Sociétés immobilières	TOTAL
Actifs non courants			
Goodwill	23 530	-	23 530
Autres immobilisations incorporelles	1 201	-	1 201
Immobilisations corporelles	2 981	7 789	10 770
Actifs liés au droit d'utilisation	4 124	-	4 124
Actifs financiers	913	-	913
Actifs d'impôt différé	1 014	86	1 100
Autres actifs	363	-	363
Actifs courants			
Créances clients et autres débiteurs	9 534	28	9 562
Travaux en cours	10 112	28	10 140
Actifs d'impôts exigible	1 186	-	1 186
Autres actifs	663	77	740
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 127	201	8 328
Charges constatées d'avance	1 401	7	1 408
Passifs non-courants			
Obligations locatives	(2 805)	-	(2 805)
Autres dettes financières	(354)	(5 438)	(5 792)
Provisions pour avantages au personnel	(1 640)	-	(1 640)
Autres provisions	(835)	-	(835)
Passifs d'impôt différé	(45)	-	(45)
Autres passifs	(21)	(156)	(177)
Passifs courants			
Obligations locatives	(1 476)	-	(1 476)
Autres dettes financières	-	(494)	(494)
Fournisseurs et autres créditeurs	(3 326)	(50)	(3 376)
Passif d'impôt exigible	(31)	(13)	(44)
Autres passifs	(14 359)	(363)	(14 722)
Prestations facturées d'avance	(15 183)	(42)	(15 225)
ACTIFS NETS CÉDÉS	25 074	1 660	26 734

12.1.4. Profit/(perte) généré(e) à la cession

<i>(en milliers d'euros)</i>	Sword Sol et ses filiales	Sociétés immobilières	TOTAL
Total de la contrepartie	81 000	1 610	82 610
<i>Moins : Actif net cédé</i>	25 074	1 660	26 734
PROFIT/(PERTE) GÉNÈRE(E) A LA CESSION	55 926	(50)	55 876

12.2 CESSIONS EN 2019

Néant.

NOTE 13. GOODWILL**13.1 VARIATIONS DU GOODWILL**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019 Retraité
VALEUR BRUTE		
Solde au début de l'exercice	98 354	91 200
Montants supplémentaires comptabilisés par suite de regroupements d'entreprises survenus au cours de l'exercice	3 725	4 949
Cessions/ sorties de périmètre	(23 607)	-
Écart de conversion	(1 419)	2 205
Solde à la fin de l'exercice	77 053	98 354
CUMUL DES PERTES DE VALEUR		
Solde au début de l'exercice	(25 000)	(25 000)
Solde à la fin de l'exercice	(25 000)	(25 000)
GOODWILL, VALEUR NETTE COMPTABLE	52 053	73 354

13.2 ALLOCATION DU GOODWILL PAR UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE (« UGT »)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019 Retraité
UGT 1 - Logiciels (Software)	12 440	13 151
UGT 3 - IT Services (Solutions)	39 613	60 203
TOTAL	52 053	73 354

13.3 TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

En 2020, sans modification des méthodes d'évaluation utilisées lors de l'exercice précédent, le Groupe a réexaminé la valeur des goodwill associés à ses unités génératrices de trésorerie (« UGT »), en comparant la valeur recouvrable des UGT avec leur valeur nette comptable, y compris les goodwill. Conformément à IAS 36, seule la valeur d'utilité au titre de valeur recouvrable a été retenue.

13.3.1. Hypothèses clés

Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés par le Groupe pour estimer la valeur d'utilité sont issus du budget 2021 et d'une extrapolation pour les années 2022 et suivantes, excluant la mise en œuvre d'un nouveau programme de R&D en 2021. Sur base du budget 2021, le chiffre d'affaires du Groupe augmente de l'ordre de 10,41% à périmètre constant, c'est-à-dire retrainé pour tenir compte de l'effet de la cession des activités françaises.

Les hypothèses clés intervenant dans le modèle de valorisation utilisé par le Groupe sont (i) la croissance du chiffre d'affaires à moyen terme, (ii) la marge opérationnelle correspondant au ratio EBIT/chiffre d'affaires, (iii) le taux de croissance à l'infini utilisé pour le calcul de la valeur terminale et (iv) le taux d'actualisation.

	UGT 1 - Software		UGT 3 - Solutions	
	2020	2019	2020	2019
Croissance du chiffre d'affaires à moyen terme	10%	10%	10%	10%
Marge opérationnelle	19%	19%	9%	9%
Taux de croissance à l'infini	2%	2%	2%	2%
Taux d'actualisation après impôt ^(*)	5,74%	6,14%	6,87%	5,65%

^(*) Les taux d'actualisation avant impôt pour 2020 s'élèvent respectivement à 7,18% (2019 : 8,31%) et 9,28% (2019 : 7,24%) pour l'UGT 1 et l'UGT 3.

Dans un contexte de crise sanitaire, les valeurs attribuées à la croissance du chiffre d'affaires à moyen terme et à la marge opérationnelle ont été déterminées avec prudence et sont cohérentes avec les données historiques et budgétaires du Groupe.

Le Groupe a opté pour un scénario unique plutôt que pour des scénarios multiples, compte tenu de la résilience du Groupe aux événements liés à la pandémie.

Ce scénario unique se base sur un taux de croissance du chiffre d'affaires en 2021 et à moyen terme établi à respectivement 10,41% et 10%.

Bien que la crise sanitaire ne soit pas encore maîtrisée, le budget 2021 servant de base aux tests de dépréciation est jugé pertinent par la direction de Sword compte tenu du chiffre d'affaires constaté au quatrième trimestre 2020 et lors des deux premiers mois de 2021, du carnet de commandes, des perspectives de ventes et de l'effet de rattrapage au sein de la division Logiciels suite à des reports de commandes.

Les projections à moyen terme et les perspectives bénéficiaires ont été établies en tenant compte notamment du carnet de commandes, de la demande croissante de produits GRC, des parts de marché et références acquises dans le secteur de l'aérospatiale et de la défense, notamment sur le marché américain jugé dynamique, d'une forte demande pour des projets d'ingénierie informatique à long terme au BeLux, en Suisse et au Royaume-Uni et de la mise en place de partenariats-clés, notamment dans le domaine de la gestion des infrastructures informatiques.

Les taux d'actualisation utilisés pour les tests de dépréciation annuels sont les taux moyens pondérés du capital (CMPC) (autrement appelé « Weighted Average Cost of Capital ou « WACC ») spécifiques à chaque UGT.

13.3.2. Sensibilité des valeurs recouvrables

La direction du Groupe est d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles la valeur recouvrable de chaque UGT repose ne ferait en sorte que la valeur comptable qui leur est attribuée excède leur valeur recouvrable.

Si le taux d'actualisation venait à augmenter de 1%, la valeur recouvrable des UGT 1 et UGT 3 resterait largement au-dessus de la valeur comptable attribuée à chaque UGT.

NOTE 14. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels	Contrats avec la clientèle	Clause de non-concurrence	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEUR BRUTE					
Au 31 décembre 2018	12 832	4 893	1 113	10 890	29 728
Entrée d'immobilisations générées en interne	4 325	-	-	-	4 325
Acquisitions	-	-	-	169	169
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	1 543	908	-	1 090	3 541
Cessions	(3 774)	-	-	(237)	(4 011)
Sorties de périmètre	-	-	-	(34)	(34)
Écart de conversion	489	286	-	34	809
Autres mouvements	616	-	-	(153)	463
Au 31 décembre 2019 (retraité)	16 031	6 087	1 113	11 759	34 990
Entrée d'immobilisations générées en interne	2 706	-	-	-	2 706
Acquisitions	-	-	-	465	465
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	154	699	-	-	853
Cessions	(1 273)	-	-	-	(1 273)
Sorties de périmètre	(2 865)	-	-	(3 225)	(6 090)
Écart de conversion	(630)	(308)	-	39	(899)
Autres mouvements	(388)	-	-	(88)	(476)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	13 735	6 478	1 113	8 950	30 276
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR CUMULÉS					
Au 31 décembre 2018	(7 608)	(4 893)	-	(10 416)	(22 917)
Dotations aux amortissements	(1 824)	(50)	-	-	(1 815)
Variations de périmètre	-	-	-	239	239
Pertes de valeur comptabilisées	(1)	-	-	-	(1)
Reprises de pertes de valeur	3 399	-	-	-	3 399
Écart de conversion	(208)	(252)	-	-	(460)
Autres mouvements	(535)	-	-	(72)	(607)
Au 31 décembre 2019 (retraité)	(6 777)	(5 195)	-	(10 249)	(22 221)
Dotations aux amortissements	(2 130)	(696)	-	(372)	(3 197)
Variations de périmètre	2 162	-	-	2 566	4 728
Pertes de valeur comptabilisées	(495)	-	-	-	(495)
Reprises de pertes de valeur	748	-	-	-	748
Écart de conversion	230	246	-	(44)	433
Autres mouvements	488	-	-	-	488
AU 31 DÉCEMBRE 2020	(5 774)	(5 645)	-	(8 098)	(19 517)
VALEUR NETTE					
Au 31 décembre 2019 (retraité)	9 254	892	1 113	1 510	12 769
AU 31 DÉCEMBRE 2020	7 961	833	1 113	852	10 759

Les « contrats avec la clientèle » sont constitués de contrats de mise à disposition de logiciels en mode SaaS et de contrats de maintenance logicielle.

Jusqu'à septembre 2014, le Groupe s'était engagé lors de la cession d'un pôle d'activité à ne pas fournir des services en matière de communication digitale aux institutions européennes. Depuis lors, compte tenu des perspectives de croissance dans le secteur public et à la suite d'un changement de stratégie, le Groupe a obtenu l'annulation de l'engagement de non-concurrence, laquelle annulation a été valorisée à 1 113 milliers d'euros.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les prestations à fournir liés à des contrats relevant du secteur « Services IT », autrement appelé « carnet de commandes » ou « production backlog ».

Test de dépréciation relatif à la clause de non-concurrence

À la date de clôture, le Groupe a comparé la valeur nette comptable de l'UGT 3 – IT Services, à laquelle la valeur de rachat de la clause de non-concurrence de 1 113 milliers d'euros a été allouée, y compris la valeur comptable de ladite clause, et sa valeur recouvrable, laquelle a été déterminée sur base de sa valeur d'utilité.

Ayant constaté que la valeur recouvrable de l'UGT 3 présentait un excédent sur sa valeur nette comptable, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée. Voir note 13 pour les hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur d'utilité.

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Installations, aménagements et agencements	Matériel de transport	Matériel de bureau et équipement informatique	Mobilier de bureau	TOTAL
VALEUR BRUTE						
Au 31 décembre 2018	400	3 164	229	8 526	1 822	14 141
Acquisitions	-	2 182	118	940	214	3 454
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	-	-	-	126	57	183
Cessions	-	(167)	(135)	(420)	-	(722)
Écart de conversion	21	70	7	93	22	213
Autres mouvements	-	-	-	78	(15)	63
Au 31 décembre 2019	421	5 249	219	9 343	2 100	17 332
Acquisitions	-	523	-	814	58	1 395
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	8 160	646	-	232	15	9 053
Cessions	-	(575)	-	(171)	-	(746)
Sorties de périmètre	(8 153)	(3 233)	-	(4 750)	(935)	(17 071)
Écart de conversion	(23)	(77)	1	(129)	(39)	(267)
Autres mouvements	-	3	-	-	(3)	-
AU 31 DÉCEMBRE 2020	405	2 536	220	5 339	1 196	9 696
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR CUMULÉS						
Au 31 décembre 2018	(389)	(2 074)	(54)	(6 553)	(1 351)	(10 421)
Dotations aux amortissements	(11)	(866)	(19)	(863)	(108)	(1 867)
Variations de périmètre	-	-	-	(114)	(51)	(165)
Pertes de valeur comptabilisées	-	(179)	(33)	-	-	(212)
Reprises de pertes de valeur	-	160	30	420	-	610
Écart de conversion	(20)	(36)	(2)	(75)	(15)	(148)
Autres mouvements	-	-	-	(5)	(5)	(40)
Au 31 décembre 2019	(420)	(2 995)	(78)	(7 220)	(1 530)	(12 243)
Dotations aux amortissements	(202)	(718)	(14)	(851)	(100)	(1 885)
Variations de périmètre	195	1 156	-	3 404	585	5 340
Pertes de valeur comptabilisées	-	-	(31)	(52)	-	(83)
Reprises de pertes de valeur	-	566	-	166	1	733
Écart de conversion	23	31	-	105	31	190
Autres mouvements	-	(3)	-	-	3	-
AU 31 DÉCEMBRE 2020	(404)	(1 963)	(123)	(4 448)	(1 010)	(7 948)
VALEUR NETTE						
Au 31 décembre 2019	1	2 254	141	2 123	570	5 089
AU 31 DÉCEMBRE 2020	1	573	97	891	186	1 748

Au 31 décembre 2020, il n'existe pas de garanties données portant sur les immobilisations corporelles (2019 : néant).

NOTE 16. CONTRATS DE LOCATION**16.1 ACTIFS LIÉS AU DROIT D'UTILISATION PAR CATÉGORIE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Matériel de transport	TOTAL
VALEUR BRUTE			
Au 31 décembre 2018	-	-	-
Ajustement lié à l'adoption d'IFRS 16	35 682	2 112	37 794
Au 1^{er} janvier 2019	35 682	2 112	37 794
Nouveaux contrats	1 149	770	1 919
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	41	-	41
Cessions/ sorties de contrats	(4 153)	(598)	(4 751)
Ecart de conversion	678	1	679
Au 31 décembre 2019	33 397	2 285	35 682
Nouveaux contrats	6 568	362	6 930
Acquisitions au moyen de regroupements d'entreprises	-	-	-
Cessions/ sorties de contrats	(10 099)	(688)	(10 787)
Sortie de périmètre	(11 371)	(764)	(12 135)
Ecart de conversion	(714)	-	(714)
AU 31 DÉCEMBRE 2020	17 781	1 195	18 976
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR CUMULÉS			
Au 31 décembre 2018	-	-	-
Ajustement lié à l'adoption d'IFRS 16 ⁽¹⁾	(18 567)	(1 053)	(19 620)
Au 1^{er} janvier 2019	(18 567)	(1 053)	(19 620)
Dotations aux amortissements	(3 714)	(716)	(4 430)
Cessions/ sorties de contrats	2 673	567	3 240
Ecart de conversion	(448)	-	(448)
Au 31 décembre 2019	(20 056)	(1 202)	(21 258)
Dotations aux amortissements	(3 085)	(602)	(3 687)
Cessions/ sorties de contrats	10 511	1 174	11 685
Sortie de périmètre	-	-	-
Ecart de conversion	438	-	438
AU 31 DÉCEMBRE 2020	(12 192)	(630)	(12 822)
VALEUR NETTE			
Au 31 décembre 2019	13 341	1 083	14 424
AU 31 DÉCEMBRE 2020	5 589	565	6 154

⁽¹⁾ L'ajustement lié à l'adoption d'IFRS 16 inclut les provisions pour locaux vides.

16.2 OBLIGATIONS LOCATIVES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Non-courantes	5 324	13 006
Courantes	2 528	4 080
TOTAL	7 852	17 086

Echéancier

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Moins d'un an	2 528	4 080
De un à deux ans	1 916	3 411
De deux à trois ans	1 110	2 352
De trois à cinq ans	1 694	3 495
Plus de cinq ans	604	3 748
TOTAL	7 852	17 086

16.3 MONTANTS COMPTABILISÉS EN RÉSULTAT NET

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dotations aux amortissements pour actifs liés au droit d'utilisation	(3 687)	(4 430)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	(139)	(399)
Charge de loyers relative aux contrats de location à court terme	(38)	-
Charge de loyers relative aux contrats de location dont le sous-jacent est de faible valeur	(89)	(61)
Charge relative aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative	-	-
TOTAL	(3 953)	(4 890)

Les contrats de location du Groupe ne comportent pas de paiements variables.

Le total des sorties de trésorerie afférant aux contrats de location est de 4 511 milliers d'euros en 2020 (2019 : 4 974 milliers d'euros).

NOTE 17. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

17.1 BALANCES À LA CLÔTURE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Participation dans SBT	111	220
Participation dans AW FG Carré	2 853	-
Participations dans diverses autres sociétés non cotées	-	879
TOTAL	2 964	1 099

17.2 VARIATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Solde au début de l'exercice	1 099	649
Acquisitions	2 853	561
Cessions	(103)	-
Variations de périmètre	(880)	-
Variations de la juste valeur	(3)	(111)
Ecart de conversion	(2)	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	2 964	1 099

NOTE 18. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances clients	24 598	39 867
Provisions pour créances douteuses	(1 724)	(2 737)
CRÉANCES CLIENTS, NET	22 874	37 130

En raison de leur échéance à court terme, la valeur comptable des créances et autres débiteurs se rapproche de la juste valeur.

Balance âgée des créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	0 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an	Total
Au 31 décembre 2020	18 912	18	394	204	19 528
Au 31 décembre 2019	25 254	591	285	596	26 726

Les créances clients présentées ci-dessus comprennent les montants échus à la date de clôture et pour lesquels le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses étant donné que le Groupe ne dispose pas d'informations faisant état d'une dégradation de la solvabilité de ces débiteurs et que ces montants sont toujours considérés comme recouvrables.

Variation de la provision pour créances douteuses

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Solde au début de l'exercice	(2 737)	(2 093)
Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice	(2 243)	(1 114)
Pertes de valeur ayant fait l'objet d'une reprise	2 168	602
Variation de périmètre	1 061	(97)
Écart de conversion	27	(35)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(1 724)	(2 737)

Balance âgée des créances dépréciées

<i>(en milliers d'euros)</i>	0 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an	Total
Au 31 décembre 2020	901	435	136	252	1 724
Au 31 décembre 2019	384	822	577	954	2 737

NOTE 19. AUTRES ACTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dépôts et cautionnements	479	1 031
Contrepartie à recevoir sur augmentation de capital dans Sword GRC (note 10)	394	813
Contrepartie éventuelle à recevoir sur cession de Sword Sol (note 12.1)	7 411	-
Autres créances non courantes	16	607
Total autres actifs non courants, valeur brute	8 300	2 451
Provisions sur autres actifs non courants	-	(3)
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS, VALEUR NETTE	8 300	2 448
Créances fiscales et sociales	2 209	4 472
Contrepartie à recevoir sur augmentation de capital dans Sword GRC (note 10)	394	406
Contrepartie à recevoir sur augmentation de capital dans Sword Co-Investment Fund	1 976	-
Contrepartie éventuelle à recevoir sur cession de Sword Sol (note 12.1)	589	-
Autres créances courantes	245	693
Total autres actifs courants, valeur brute	5 413	5 571
Provisions sur autres actifs courants	-	-
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS, VALEUR NETTE	5 413	5 571

La juste valeur des « autres actifs non courants » a été déterminée sur base des flux de trésorerie actualisés au coût d'endettement du Groupe. La juste valeur de tous les actifs financiers qui composent cette rubrique s'élève à 8 184 milliers d'euros (2019 : 2 113 milliers d'euros) et est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. La valeur nette comptable des actifs financiers inclus dans les « autres actifs courants » constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur du fait de leur échéance à court terme.

NOTE 20. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Disponibilités et assimilés	105 842	71 657
TOTAL	105 842	71 657

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	105 842	71 657
Concours bancaires ^(*)	(35)	(612)
TOTAL	105 807	71 045

^(*) Inclus dans les autres dettes financières courantes

NOTE 21. RÉGIMES DE RETRAITE

À la fin de l'année, les provisions pour avantages au personnel se composaient uniquement de provisions pour avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de 235 milliers d'euros (2019 : 1 534 milliers d'euros). Les avantages postérieurs à l'emploi relèvent de régimes de retraite à cotisations définies et de régimes de retraite à prestations définies.

21.1 RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

Ce type de régime a pour objet d'octroyer à certains salariés du Groupe, sous certaines conditions, des indemnités de fin de carrière, lorsqu'ils feront valoir leurs droits à la retraite. Les salariés qui bénéficient de ce type de régime sont au nombre de 142 au 31 décembre 2020 (2019 : 434).

En France, la détermination du montant et les conditions d'octroi de ces indemnités sont régies par une convention collective nationale qui relève du secteur dans lequel le Groupe opère (Convention Syntec).

Les engagements de retraite n'ont pas fait l'objet d'une couverture externe.

La valorisation des engagements de retraite et avantages assimilés est réalisée en interne sous la supervision de la direction financière du Groupe.

Les éléments liés aux avantages postérieurs à l'emploi dans le résultat global s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	(287)	(435)
Coût financier	(72)	(23)
Montants comptabilisés en résultat de l'exercice	(359)	(458)
TOTAL	(359)	(458)

Les coûts des services rendus par les salariés au cours de l'exercice sont comptabilisés en charges de personnel dans le compte de résultat. Les coûts financiers sont comptabilisés en résultat financier.

21.2 HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Les engagements ont été évalués en interne, sur la base d'hypothèses mises à jour régulièrement et revues annuellement. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Taux d'actualisation (*)	0,45%	0,77%
Taux de revalorisation des salaires annuels	1,50%	1,50%
Taux de charges sociales	45%	45%
Age de départ	60 – 67 ans	65 – 67 ans
Rotation du personnel	(**)	(**)
Table de mortalité	INSEE 2019	INSEE 2018

(*) Le taux d'actualisation est basé sur le taux IBOX AA 10+.

(**) Variable selon les zones géographiques.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2020 est inférieure à une année (inférieure à une année en 2019).

21.3 VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES ENGAGEMENTS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 534	1 079
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	287	367
Coût financier	72	91
Variations de périmètre	(1 653)	-
Autres variations	(5)	(3)
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	235	1 534

Les montants provisionnés n'étant pas significatifs à l'échelle du Groupe, d'autres informations à fournir selon IAS 19 ont été omises, notamment une analyse de sensibilité montrant l'effet de changements apportés à certaines hypothèses actuarielles sur la valeur des engagements de retraite.

NOTE 22. AUTRES PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Risques de contentieux	Autres	TOTAL
Solde au 31 décembre 2019	100	1 539	1 639
Dotations aux provisions	-	145	145
Reprises sur provisions utilisées	(75)	(717)	(792)
Sorties de périmètre	-	(842)	(842)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	25	125	150
Courantes	-	125	125
Non-courantes	25	-	25

Les dotations et reprises sur provisions pour risques de contentieux sont incluses dans les « Autres éléments non récurrents » dans le compte de résultat consolidé.

NOTE 23. AUTRES DETTES FINANCIÈRES

23.1 VENTILATION DES AUTRES DETTES FINANCIÈRES PAR NATURE

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Autres emprunts et avances	-	266
Concours bancaires	35	612
Autres dettes financières courantes	35	878
TOTAL DES AUTRES DETTES FINANCIÈRES	35	878

23.2 ÉCHÉANCIER

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Moins d'un an	35	878
De un à cinq ans	-	-
Plus de cinq ans	-	-
TOTAL	35	878

23.3 LIGNES DE CRÉDITS DISPONIBLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Montant autorisé	130 000	130 000
Moins d'un an	20 000	-
De un à cinq ans	110 000	130 000
Plus de cinq ans	-	-
Montant utilisé	-	-
Moins d'un an	-	-
De un à cinq ans	-	-
Plus de cinq ans	-	-
Montant disponible	130 000	130 000
Moins d'un an	20 000	-
De un à cinq ans	110 000	130 000
Plus de cinq ans	-	-

Un montant de 20 000 milliers euros est venu à échéance le 4 janvier 2021.

En cas de recours à l'emprunt, les conventions bancaires du Groupe imposent le respect de ratios financiers : un ratio « dettes financières nettes consolidées/excédent brut d'exploitation » consolidé inférieur à 3 ou 3,5 selon les contrats et un ratio « dettes financières nettes consolidées/capitaux propres consolidés » inférieur à 1. Ces ratios financiers ne tiennent pas compte des changements induits par l'adoption d'IFRS 16.

23.4 VARIATIONS DES DETTES FINANCIÈRES

La variation des dettes financières (y compris les obligations locatives) durant l'exercice 2020 et 2019 sont incluses dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement (voir le tableau de flux de trésorerie consolidé).

NOTE 24. DETTE FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Fournisseurs	6 343	5 370
Factures à recevoir	12 579	12 806
Autres	532	225
TOTAL	19 454	18 401

NOTE 25. AUTRES PASSIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019 Retraité
Dépôts et cautionnements	9	21
Engagements de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs (note 10) (*)	46 972	2 741
Contrepartie différée lié à l'acquisition de DataCo (note 11.2.)	121	-
Contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de :		
- Participations minoritaires dans Sword Charteris Ltd (note 10.2)	-	4 960
- Codify (note 11.1.)	1 231	-
- ID&O S.à r.l. renommée Sword Engineering S.A	-	92
Autres	103	414
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	48 436	8 228
Taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts	5 360	10 958
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 581	10 085
Engagements de rachat de titres détenus par des actionnaires minoritaires/ Co-investisseurs (note 10)	1 072	665
Contrepartie différée lié à l'acquisition de DataCo	-	240
Contrepartie différée lié à l'acquisition de Lemonade (note 11.1.)	189	-
Contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de :		
- Participations minoritaires dans Sword Charteris Ltd	-	4 192
- Codify (note 11.1.)	382	-
- ID&O S.à r.l. renommée Sword Engineering S.A	94	181
- Magique Galileo Software Ltd	-	2 474
Autres	271	459
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	10 949	29 254

(*) En vertu d'accords de compensation, les montants à rembourser à Sword Group SE s'élèvent à 22 287 milliers d'euros et ont été présentés en déduction des dettes financières liées aux engagements de rachat de titres évaluée à 69 259 milliers d'euros.

NOTE 26. IMPÔTS**26.1 VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019 Retraité
Impôt sur le résultat comptabilisé dans le résultat de l'exercice		
Impôt exigible	3 682	5 016
Impôt différé	5	(92)
TOTAL	3 687	4 924

26.2 RAPPROCHEMENT ENTRE L'IMPÔT THÉORIQUE ET L'IMPÔT EFFECTIF

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019 Retraité
Résultat avant impôt	57 084	18 427
Taux moyen d'imposition en vigueur au Luxembourg	28,00%	31,47%
Charge d'impôt théorique	15 984	5 799
Incidences :		
- Charges non déductibles du bénéfice imposable	4 523	1 855
- Produits exonérés d'impôt	(112)	(454)
- Différences de taux d'imposition sur résultat bénéficiaire des filiales étrangères	(749)	(1 863)
- Plus-value sur cession à taux réduit	(16 770)	-
- Utilisation de reports déficitaires non activés précédemment	(13)	(1 408)
- Impôts non activés sur résultats déficitaires	457	184
- Crédit d'impôt	(232)	18
- Divers	599	793
Charge d'impôt effectif	3 687	4 924
TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION	6,46%	26,72%

26.3 DÉCOMPOSITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS PAR NATURE

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2019 (retraité)	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Variation de périmètre	Solde au 31 décembre 2020
(Passifs)/ Actifs d'impôt différé					
Immobilisations incorporelles	(1 505)	203	24	(37)	(1 315)
Produits différés	684	(286)	(1)	(496)	(99)
Provisions	462	75	-	(479)	58
	(359)	(8)	23	(1 012)	(1 356)
Pertes fiscales	408	3	(12)	(95)	304
(PASSIFS)/ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	49	(5)	11	(1 107)	(1 052)

26.4 SOLDE D'IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019 Retraité
Impôts différés actifs	362	1 579
Impôts différés passifs	(1 414)	(1 530)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(1 052)	49

Les impôts différés actifs reconnus au 31 décembre 2019 provenaient essentiellement de produits différés et de provisions pour retraite et pour participation des salariés pour un montant total de 1 268 milliers d'euros, lesquels ont été renversés en 2020 suite à la cession de Sword Sol. Au 31 décembre 2020, les impôts différés actifs reconnus incluent principalement des pertes fiscales reportables liés à l'acquisition de la société de droit britannique AAA Group Ltd en 2015 pour un montant de 238 milliers d'euros (2019 : 225 milliers d'euros). La reconnaissance de cet impôt différé actif se justifie notamment par les opérations de synergie mises en place à la suite de cette acquisition et visant à améliorer la situation bénéficiaire des entreprises concernées.

26.5 DÉFICITS FISCAUX NON RECONNUS

À la date de clôture, le Groupe dispose dans différentes juridictions fiscales de pertes fiscales d'environ 30 634 milliers d'euros (2019 : 29 487 milliers d'euros) qui sont disponibles pour compenser les bénéfices imposables futurs des sociétés dans lesquelles les pertes fiscales ont surgi, et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été reconnu en raison de l'incertitude de sa récupération. L'échéancier de ces déficits fiscaux non reconnus est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Sans échéance	20 968	20 634
Moins d'un an	144	-
De un à deux ans	82	144
De deux à trois ans	35	82
De trois à cinq ans	998	315
Plus de cinq ans	8 407	8 312
TOTAL	30 634	29 487

NOTE 27. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Rémunérations brutes	80 331	75 478
Charges sociales	17 013	16 337
Autres	1 233	1 823
TOTAL	98 577	93 638

L'effectif moyen du Groupe est le suivant :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Effectif moyen		
Effectif facturable	1 156	1 277
Effectif non facturable	190	214
TOTAL	1 346	1 491

Les avantages au personnel tels que provisionnés à la clôture sont présentés dans la note 21.

Au 31 décembre 2020 et 2019, le Groupe n'a pas de plans d'options (stock-options) en place.

NOTE 28. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dotations aux provisions pour retraites	(349)	(252)
Reprises sur provisions pour retraites	5	3
Dotations aux autres provisions	(145)	(267)
Reprises sur autres provisions	791	340
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(2 243)	(1 114)
Reprises sur provisions pour créances douteuses	2 168	602
TOTAL	227	(688)

NOTE 29. RÉSULTAT SUR CESSION D'ACTIFS ET DE FILIALES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Frais de cessions	(3 019)	(406)
Résultat de cession sur titres non consolidés	12 ⁽²⁾	-
Résultat de cession sur titres consolidés	55 890 ⁽¹⁾	-
Résultat de cession sur titres mis en équivalence pour Plefsys IT PC (note 11.2)	-	(165)
Résultat de cession sur immobilisations corporelles	-	273
Résultat de cession sur immobilisations incorporelles	(167)	(62)
TOTAL	52 716	(360)

⁽¹⁾ inclus 14 milliers d'euros sur la liquidation de Magique Galileo Software LLC le 10 novembre 2020

⁽²⁾ inclus 14 milliers d'euros sur Sword Venue S.à r.l. (antérieurement Vsummit S.à r.l.) et (7) milliers d'euro sur Le Connecteur S.à r.l. (voir note 11.1).

NOTE 30. PERTE DE VALEUR SUR ACTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Perte de valeur sur immobilisations incorporelles ^(*)	(578)	(212)
TOTAL	(578)	(212)

^(*) Liée à la recherche et développement de produits devenus obsolètes.

NOTE 31. AUTRES ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Coûts de litiges ⁽¹⁾	(1 911)	(290)
Coûts de restructuration	(3)	(363)
Coûts d'acquisition	(1 019)	(593)
Autres charges	(1 120)	(849)
Autres produits	-	1 246
TOTAL	(4 053)	(849)

⁽¹⁾ Les litiges sont principalement de nature commerciale et sociale.

NOTE 32. RÉSULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Plus-values sur cessions de VMP et produits de VMP	26	19
Intérêts sur comptes à terme	277	181
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	303	200
Charge d'intérêts sur emprunts et dettes financières	(395)	(319)
Charge d'intérêts sur obligations locatives	(139)	(399)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(231)	(518)
Gain de change	1 339	1 315
Perte de change	(2 654)	(1 243)
Variation de la juste valeur de contreparties éventuelles ⁽¹⁾	(10 100)	-
Variation de la juste valeur sur engagements de rachats de titres détenus par des actionnaires minoritaires	59	-
Dotations financières sur titres non consolidés et créances	-	17
Autres charges financières	(117)	(132)
RÉSULTAT FINANCIER NET	(11 708)	(561)

⁽¹⁾ Montant essentiellement constitué d'un ajustement de complément de prix payé à des actionnaires minoritaires pour le rachat de leurs titres dans Sword Charteris Ltd. Voir note 10.2.2

NOTE 33. RÉSULTAT PAR ACTION

<i>(en milliers d'euros et en unité)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019 Retraité
Résultat de l'exercice, attribuable aux propriétaires de la Société	53 283	13 204
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	9 534 987	9 533 860
Impact des instruments dilutifs	-	-
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	9 534 987	9 533 860
Résultat par action		
Résultat net de base par action	5,59	1,38
Résultat net dilué par action	5,59	1,38

NOTE 34. CAPITAL

Au 31 décembre 2020, le capital social est de 9 545 milliers d'euros (2019 : 9 545 milliers d'euros) représenté par 9 544 965 actions (2019 : 9 544 965 actions) d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérée.

NOTE 35. ACTIONS PROPRES

Au cours de l'année 2020, 100 703 actions propres (2019 : 75 629 actions propres) ont été acquises pour un montant total de 3 075 milliers d'euros (2019 : 2 366 milliers d'euros) et 92 142 actions propres (2019 : 88 891 actions propres) ont été vendues pour un montant total de 2 774 milliers d'euros (2019 : 2 802 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2020, il existe 12 601 actions propres (2019 : 4 040 actions propres).

NOTE 36. DIVIDENDES**2020**

Le Conseil d'Administration du 28 août 2020 a décidé d'allouer aux actionnaires un dividende exceptionnel de 2,40 euros par action qui a donné lieu à un versement global de 22 902 milliers d'euros à la suite de la cession de Sword Sol.

2019

L'Assemblée Générale ordinaire du 29 avril 2019 a approuvé le versement d'un dividende de 1,20 euros par action en 2019 dans le cadre de l'affectation des résultats 2018, qui a donné lieu à un versement global de 11 437 milliers d'euros au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

NOTE 37. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES**37.1 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Avantages à court terme :		
- Brut (hors avantage en nature)	1 190	1 057
- Charges patronales	274	248
- Avantages en nature	103	117
Jetons de présence	123	131
TOTAL	1 690	1 553

Les membres du Conseil d'Administration et de la Direction concernés par ces rémunérations sont au nombre de 13 (2019 : 14).

37.2 AUTRES

La société Financière Sémaphore qui détient une participation de 17,9% dans le groupe fournit les prestations suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Honoraires de gestion	350	352
Honoraires liés aux acquisitions et cessions réalisées	600	320
TOTAL	950	672

Au cours de l'année clôturée le 31 décembre 2020, une société contrôlée par un administrateur de la Société a fourni à des sociétés du Groupe des prestations de nature comptable et administrative pour 460 milliers d'euros (2019 : 270 milliers d'euros).

Des prêts pour un montant de 13 808 milliers d'euros (2019 : 1 197 milliers d'euros) ont été accordés à des membres de la direction du Groupe en vue de financer l'acquisition de participations minoritaires dans certaines filiales du Groupe. Ils sont rémunérés à un taux établi entre 2% et 3% par an et viennent à échéance au cours de la période allant de 2021 à 2025.

Avec effet au 10 avril 2020, le Groupe a acquis 100% des actions dans Arolla SCI, SCI Decan et SCI Ormelune, des sociétés immobilières contrôlées par Financières Sémaphore, pour un montant total de 1 610 milliers d'euros à des conditions de marché. Chacune de ces sociétés mettait à disposition du Groupe des bureaux sis à Saint Didier au Mont d'Or, France. À la suite de la cession des activités françaises, le Groupe a vendu ces sociétés immobilières avec effet au 8 décembre 2020. Voir note 11.1 et 12.1.

Ruitor S.à r.l., une société contrôlée par Financière Sémaphore, met à disposition du Groupe des bureaux au Luxembourg pour montant de 163 milliers d'euros (2019 : 162 milliers d'euros).

Au 21 décembre 2018, le Groupe a signé avec une société contrôlée par Financière Sémaphore et dénommée Le Connecteur un contrat de services d'une durée d'un an renouvelable, ayant pour but d'assister le Groupe dans la recherche de cibles d'investissement. Le montant des prestations encourus jusqu'à la date de prise de contrôle effectif au 21 septembre 2020 s'élève à 90 milliers d'euros (2019 : 130 milliers d'euros).

NOTE 38. ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Cautions données pour compte de tiers	-	36
Moins d'un an	-	-
De un à cinq ans	-	36
Plus de cinq ans	-	-
Autres garanties données ⁽¹⁾	233	707
Moins d'un an	11	16
De un à cinq ans	222	691
Plus de cinq ans	-	-
TOTAL	233	743

⁽¹⁾ Incluant les garanties de bonne fin.

NOTE 39. PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2020 et 2019, il n'existe aucun risque significatif de passifs éventuels.

NOTE 40. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le tableau ci-dessous détaille le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre des années 2020 et 2019 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Commissariat aux comptes & certification (individuels & consolidés)	680	650
Conseil juridique, fiscal, social	39	8
Autres	5	-
TOTAL	724	658

NOTE 41. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture des états financiers consolidés.

NOTE 42. TABLEAUX DE SYNTHÈSE RETRAITÉS*Retraitement de l'état consolidé de la situation financière*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2019 Publié	Finalisation de l'affectation du prix d'acquisition	31 décembre 2019 Retraité
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	74 249	(895)	73 354
Autres immobilisations incorporelles	11 692	1 077	12 769
Immobilisations corporelles	5 089	-	5 089
Actifs liés au droit d'utilisation	14 424	-	14 424
Participations dans des entreprises associées	50	-	50
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 099	-	1 099
Actifs d'impôt différé	1 579	-	1 579
Autres actifs	2 448	-	2 448
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	110 630	182	110 812
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et autres débiteurs	37 130	-	37 130
Travaux en cours	28 774	-	28 774
Actifs d'impôt exigible	946	-	946
Autres actifs	5 571	-	5 571
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71 657	-	71 657
Charges constatées d'avance	2 407	-	2 407
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	146 485	-	146 485
TOTAL DES ACTIFS	257 115	182	257 297

Voir note 2.4 pour plus de détails.

	31 décembre 2019 Publié	Finalisation de l'affectation du prix d'acquisition	31 décembre 2019 Retraité
(en milliers d'euros)			

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF**CAPITAUX PROPRES**

Capital	9 545	-	9 545
Prime d'émission	70 676	-	70 676
Réserves	4 832	-	4 832
Résultats non distribués	61 950	(46)	61 904
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	147 003	(46)	146 957
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	3 006	-	3 006
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	150 009	(46)	149 963

PASSIFS NON COURANTS

Obligations locatives	13 006	-	13 006
Autres dettes financières	-	-	-
Provisions pour retraites	1 534	-	1 534
Autres provisions	392	-	392
Passifs d'impôt différé	1 302	228	1 530
Autres passifs	8 228	-	8 228
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	24 462	228	24 690

PASSIFS COURANTS

Obligations locatives	4 080	-	4 080
Autres dettes financières	878	-	878
Autres provisions	1 247	-	1 247
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	18 401	-	18 401
Passifs d'impôt exigible	2 310	-	2 310
Autres passifs	29 254	-	29 254
Prestations facturées à l'avance	26 474	-	26 474
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	82 644	-	82 644
TOTAL DES PASSIFS	107 106	228	107 334
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	257 115	182	257 297

Voir note 2.4 pour plus de détails.

Retraitement du compte de résultat consolidé

	31 décembre 2019	Finalisation de l'affectation du	31 décembre 2019
(en milliers d'euros)	Publié	prix d'acquisition	Retraité
Chiffres d'affaires	213 182	-	213 182
Achats	(12 055)	-	(12 055)
Charges de personnel	(93 638)	-	(93 638)
Autres charges externes	(77 995)	-	(77 995)
(Dotations aux)/ reprises sur provisions	(688)	-	(688)
Autres charges opérationnelles courantes	(1 256)	-	(1 256)
Autres produits opérationnels courants	1 074	-	1 074
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS HORS ELEMENTS NON RECURRENTS (EBITDA)	28 624	-	28 624
EBITDA en %	13,43%		13,43%
Dotations aux amortissements immobilisation corporelles	(1 867)	-	(1 867)
Dotations aux amortissements des actifs liés au droit d'utilisation	(4 430)	-	(4 430)
Dotations aux amortissements des immobilisation incorporelles issues de regroupement d'entreprises	(263)	(60)	(323)
Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles	(1 595)	-	(1 595)
BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS HORS ELEMENTS NON RECURRENT (EBIT)	20 469	(60)	20 409
EBIT en %	9,60%		9,57%
Résultat sur cessions d'actifs et de filiales	(360)	-	(360)
Perte de valeur sur actifs	(212)	-	(212)
Autres éléments non récurrents	(849)	-	(849)
RESULTAT OPERATIONNEL (RO)	19 048	(60)	18 988
RO en %	8,94%		8,91%
Produits financiers	1 515	-	1 515
Charges financières	(2 076)	-	(2 076)
RESULTAT FINANCIER	(561)	-	(561)
Quote-part du résultat des entreprises associées	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPÔT	18 487	(60)	18 427
Charge d'impôt sur le résultat	(4 938)	14	(4 924)
RESULTAT DE L'EXERCICE	13 549	(46)	13 503
<i>Dont :</i>			
Part du Groupe	13 250	(46)	13,204
Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	299	-	299

Voir note 2.4 pour plus de détails.

Aux Actionnaires,
Sword Group S.E.
R.C.S. Luxembourg B 168.244

2-4, rue d'Arlon
L-8399 WINDHOF

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Sword Group S.E.** (la « Société ») et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2020 ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations dans les capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière consolidée de la Société du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit	Réponses apportées au point identifié
Dépréciation du goodwill	
Au 31 décembre 2020, le goodwill s'élève à une valeur nette de KEUR 52 053. Dans le référentiel IFRS tels qu'adopté par l'UE, la Société doit procéder à un test de dépréciation du goodwill sur une périodicité au moins annuelle. Les tests de dépréciation sont significatifs pour notre audit, étant donné la complexité du processus d'évaluation et le jugement ainsi que les hypothèses retenues qui sont sujets aux développements économiques et aux futures conditions d'activités.	Nous avons remis en cause la projection des cash flows inclus dans les tests de dépréciation du goodwill annuels en considérant le caractère raisonnable des projections faites par le passé. Pour notre audit, nous avons de plus revu de manière critique et testé les hypothèses clés, les méthodologies, le coût moyen pondéré du capital et autres données utilisées, émises par la direction, pour les comparer à des données externes et historiques, telles qu'attentes de croissance de marché externes. Nous avons procédé à une analyse de la sensibilité dans le modèle d'évaluation utilisé par le groupe. Notre département d'expertise en évaluation a été intégré au sein de l'équipe d'audit pour nous assister dans la réalisation de ces procédures. Nous nous sommes concentrés sur la sensibilité de la marge disponible dans les unités génératrices de cash, évaluant si une potentielle variation raisonnable dans les hypothèses peut entraîner la valeur nette comptable à être supérieure à la valeur estimée. Nous avons évalué le caractère raisonnable des estimations faites par le conseil d'administration par le passé. Nous avons également évalué le caractère adéquat des informations reprises en annexe 13.3 des états financiers consolidés.
Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance	Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.

Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit	Réponses apportées au point identifié
Reconnaissance du chiffre d'affaires	
Ainsi que détaillé en note 7 dans les annexes aux états financiers consolidés, le groupe vend ses services à différents clients et opère dans différents secteurs d'activités et secteurs géographiques. Les normes internationales d'audit requièrent d'un auditeur qu'il présume un risque de fraude dans la reconnaissance du chiffre d'affaires lors de l'évaluation initiale du risque d'une erreur significative. Une proportion des revenus du groupe est générée via des contrats importants et complexes qui implique l'évaluation des conditions dans lesquelles le transfert des risques et bénéfices à l'acheteur est effectué, afin d'évaluer si les produits et les charges sont à reconnaître dans la période courante.	Nos procédures incluent parmi d'autres, l'évaluation de la méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires pour les contrats complexes. Au travers des travaux effectués par des auditeurs des filiales, nous avons testé la conception et l'efficacité des contrôles mis en place par la direction en lien avec l'analyse de la reconnaissance des revenus et l'identification de clauses de contrat inhabituelles. Nous avons réalisé des procédures incluant le test sur base d'échantillon de la documentation identifiant la livraison de licences ou de services, y inclus des contrats et de la correspondance avec des tiers, pour déterminer le caractère correcte et complet de la reconnaissance du chiffre d'affaires. Nous avons évalué le caractère approprié des estimations faites par la direction par rapport aux travaux en cours.
Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance	Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.

Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit	Réponses apportées au point identifié
Engagements de rachat de titres détenus par des co-investisseurs	
Ainsi que détaillé en note 25 des annexes aux états financiers consolidés, les engagements de rachat de titres détenus par des co-investisseurs s'élèvent à une valeur nette de KEUR 48 044 au 31 décembre 2020, détaillé dans la note 25 des états financiers consolidés. Nous avons considéré que l'évaluation de la dette est significative pour notre audit, étant donné l'impact très important de cette dette sur le total des dettes du groupe et sur le degré de jugement qu'implique l'évaluation de cette base, dont la valeur est estimée sur base de la réalisation d'objectifs futurs.	Nos procédures incluent parmi d'autres, l'évaluation de la méthode des différents engagements de rachat de titres détenus par des co-investisseurs mis en place. Nous avons réalisé des procédures incluant la réconciliation des données historiques, de l'évolution de ces données à moyen terme, la raisonnable des hypothèses repris par le Conseil d'Administration. Nous avons réalisé des procédures relatives à l'existence des dettes via confirmation directe avec certains participations ou réconciliation aux contrats avec certains participants. Nous avons évalué le caractère approprié des estimations faites par la direction.
Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance	Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion consolidé et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés] au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 28 Avril 2020 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 9 ans.

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

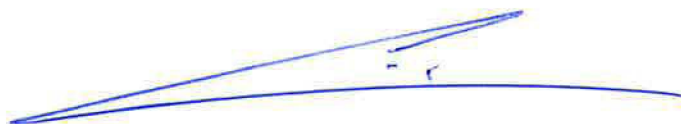
La déclaration sur le gouvernement d'entreprise telle que publiée sur le site Internet de la Société <http://www.sword-group.com> relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont, à la date de ce rapport, en concordance avec les états financiers consolidés et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de l'audit.

Luxembourg, le 25 mars 2021

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé
5, RUE GUILLAUME J. KROLL
L – 1882 LUXEMBOURG



Olivier BIREN
Réviseur d'entreprises agréé

6 COMPTES ANNUELS DE LA MAISON MÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2020

6.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	0,00	0,00
I. Capital souscrit non appelé	1103	0,00	0,00
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	0,00	0,00
B. Frais d'établissement	1107	0,00	0,00
C. Actif immobilisé	1109	183 258 771,94	196 325 901,24
I. Immobilisations incorporelles	1111	10 143,46	27 852,60
1. Frais de développement	1113	0,00	0,00
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115	10 143,46	27 852,60
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117	10 143,46	27 852,60
b) créés par l'entreprise elle-même	1119	0,00	0,00
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121	0,00	0,00
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123	0,00	0,00
II. Immobilisations corporelles	1125	0,00	0,00
1. Terrains et constructions	1127	0,00	0,00
2. Installations techniques et machines	1129	0,00	0,00
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131	0,00	0,00
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133	0,00	0,00
III. Immobilisations financières	1135	183 248 628,48	196 298 048,64
1. Parts dans des entreprises liées	1137	180 284 715,68	196 078 483,99
2. Créances sur des entreprises liées	1139	0,00	0,00
3. Participations	1141	0,00	0,00
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143	0,00	0,00
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145	2 963 912,80	219 564,65
6. Autres prêts	1147	0,00	0,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

ACTIF (suite)

D. Actif circulant	1151		151	122 849 114,44	152	52 709 098,67
I. Stocks	1153		153	0,00	154	0,00
1. Matières premières et consommables	1155		155	0,00	156	0,00
2. Produits en cours de fabrication	1157		157	0,00	158	0,00
3. Produits finis et marchandises	1159		159	0,00	160	0,00
4. Acomptes versés	1161		161	0,00	162	0,00
II. Créances	1163		163	59 458 417,41	164	26 785 647,27
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165		165	0,00	166	44 495,83
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167		167	0,00	168	44 495,83
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169		169	0,00	170	0,00
2. Créances sur des entreprises liées	1171		171	29 171 169,00	172	25 587 400,52
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173	9.1	173	29 171 169,00	174	25 587 400,52
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175		175	0,00	176	0,00
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177		177	0,00	178	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179		179	0,00	180	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181		181	0,00	182	0,00
4. Autres créances	1183	6	183	30 287 248,41	184	1 153 750,92
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185		185	589 024,15	186	1 153 750,92
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187		187	29 698 224,26	188	0,00
III. Valeurs mobilières	1189		189	395 041,35	190	132 629,88
1. Parts dans des entreprises liées	1191		191	0,00	192	0,00
2. Actions propres ou parts propres	1209	7.4	209	395 041,35	210	132 629,88
3. Autres valeurs mobilières	1195		195	0,00	196	0,00
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197		197	62 995 655,68	198	25 790 821,52
E. Comptes de régularisation	1199		199	156 298,53	200	402 342,65
TOTAL DU BILAN (ACTIF)			201	306 264 184,91	202	249 437 342,56

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
I. Capital souscrit	1301 7, 7.3	301 299 084 538,96	302 244 266 049,89
II. Primes d'émission	1303 7.1, 7.3	303 9 544 965,00	304 9 544 965,00
III. Réserve de réévaluation	1305 7.1, 7.3	305 70 676 064,46	306 70 676 064,46
IV. Réserves			
1. Réserve légale	1307	307 0,00	308 0,00
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1309	309 1 349 537,85	310 1 087 126,38
3. Réserves statutaires	1311 7.2, 7.3	311 954 496,50	312 954 496,50
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	1313 7.4, 7.3	313 395 041,35	314 132 629,88
a) autres réserves disponibles	1315	315 0,00	316 0,00
b) autres réserves non disponibles	1315	315 0,00	316 0,00
V. Résultats reportés	1319 7.3	319 162 695 482,58	320 131 059 339,50
VI. Résultat de l'exercice	1321 7.3	321 77 699 601,87	322 31 898 554,55
VII. Acomptes sur dividendes	1323 7.3	323 -22 881 112,80	324 0,00
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325	325 0,00	326 0,00
B. Provisions			
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1331	331 0,00	332 0,00
2. Provisions pour impôts	1333	333 0,00	334 0,00
3. Autres provisions	1335	335 0,00	336 0,00
C. Dettes			
1. Emprunts obligataires	1435	435 7 179 645,95	436 5 171 292,67
a) Emprunts convertibles	1437	437 0,00	438 0,00
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1439	439 0,00	440 0,00
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1441	441 0,00	442 0,00
b) Emprunts non convertibles	1443	443 0,00	444 0,00
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1445	445 0,00	446 0,00
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1447	447 0,00	448 0,00
2. Dettes envers des établissements de crédit	1449	449 0,00	450 0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1355 8.1	355 35 195,89	356 25 017,35
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1357	357 35 195,89	358 25 017,35
	1359	359 0,00	360 0,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF (suite)

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363	0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365	0,00	0,00
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367	2 428 404,35	1 065 532,73
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369 8.2	2 428 404,35	1 065 532,73
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371	0,00	0,00
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375	0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377	0,00	0,00
6. Dettes envers des entreprises liées	1379 9.1	4 334 101,49	3 038 375,21
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381	4 334 101,49	3 038 375,21
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383	0,00	0,00
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385	0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387	0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389	0,00	0,00
8. Autres dettes	1451	381 944,22	1 042 367,38
a) Dettes fiscales	1393	379 375,88	687 198,01
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395	2 568,34	5 169,37
c) Autres dettes	1397	0,00	350 000,00
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399	0,00	350 000,00
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401	0,00	0,00
D. Comptes de régularisation	1403	0,00	0,00
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)	405	306 264 184,91	249 437 342,56

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

6.2 COMPTES DE RÉSULTAT POUR L'ANNÉE CLOSE AU 31 DÉCEMBRE 2020

COMPTÉ DE PROFITS ET PERTES

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
1. Chiffre d'affaires net	1701 9.1, 10	701 5 000 039,00	702 4 005 380,33
2. Variation du stock de produits finis et en cours de fabrication	1703	703 0,00	704 0,00
3. Travaux effectués par l'entreprise pour elle-même et portés à l'actif	1705	705 0,00	706 0,00
4. Autres produits d'exploitation	1713 11	713 9 538,44	714 452 035,81
5. Matières premières et consommables et autres charges externes	1671	671 -6 752 818,43	672 -3 783 489,10
a) Matières premières et consommables	1601	601 0,00	602 -8 618,90
b) Autres charges externes	1603 11	603 -6 752 818,43	604 -3 774 870,20
6. Frais de personnel	1605 12	605 -176 852,00	606 -168 282,48
a) Salaires et traitements	1607	607 -160 266,56	608 -152 117,64
b) Charges sociales	1609	609 -16 585,44	610 -16 164,84
i) couvrant les pensions	1653	653 -10 281,60	654 -9 986,04
ii) autres charges sociales	1655	655 -6 303,84	656 -6 178,80
c) Autres frais de personnel	1613	613 0,00	614 0,00
7. Corrections de valeur	1657	657 -1 477 709,14	658 -3 236 911,34
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1659 4	659 -17 709,14	660 -36 911,34
b) sur éléments de l'actif circulant	1661 9.1, 13.1	661 -1 460 000,00	662 -3 200 000,00
8. Autres charges d'exploitation	1621 17	621 -157 707,16	622 -95 045,00

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

COMTE DE PROFITS ET PERTES (SUITE)

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
9. Produits provenant de participations	1715	76 241 890,36	60 675 528,79
a) provenant d'entreprises liées	1717 14	76 241 890,36	60 675 528,79
b) provenant d'autres participations	1719	0,00	0,00
10. Produits provenant d'autres valeurs mobilières, d'autres titres et de créances de l'actif immobilisé	1721	0,00	22 937,03
a) provenant d'entreprises liées	1723	0,00	0,00
b) autres produits ne figurant pas sous a)	1725	0,00	22 937,03
11. Autres intérêts et autres produits financiers	1727	1 068 864,79	954 981,21
a) provenant d'entreprises liées	1729 9.1	876 584,07	736 353,03
b) autres intérêts et produits financiers	1731	192 280,72	218 628,18
12. Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	1663	0,00	0,00
13. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	1665 13.2	4 871 482,15	-26 446 528,95
14. Intérêts et autres charges financières	1627	-686 191,14	-422 820,13
a) concernant des entreprises liées	1629 9.1	-6 165,69	-4 472,47
b) autres intérêts et charges financières	1631	-680 025,45	-418 347,66
15. Impôts sur le résultat	1635 15	0,00	0,00
16. Résultat après impôts sur le résultat	1667	77 940 536,87	31 957 786,17
17. Autres impôts ne figurant pas sous les postes 1. à 16.	1637 15	-240 935,00	-59 231,62
18. Résultat de l'exercice	1669	77 699 601,87	31 898 554,55

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels.

6.3 ANNEXE POUR L'ANNÉE CLOSE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Note 1 : Généralités

Sword Group SE, ci-après dénommée « la Société » est une société européenne dont le siège social a été transféré en date du 26 mars 2012 de la France vers le Grand-Duché de Luxembourg.

La Société a pour objet :

- D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile ;
- De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant ;
- De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres ;
- D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (l'« Affilié »), tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés (dans les deux derniers cas y compris à des tiers prêteur à l'Affilié) ;
- D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée ;
- La Société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseil et de réalisation dans le domaine des systèmes d'informations.
- De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.
- La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.
- Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou Sociétés, avec toutes autres personnes ou Sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes Sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet. De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant ;
- De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres ;
- D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (l'« Affilié »), tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés (dans les deux derniers cas y compris à des tiers prêteur à l'Affilié) ;
- D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée ;
- La Société pourra effectuer toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche, de développement et d'animation ; toutes activités de prestations, de conseil et de réalisation dans le domaine des systèmes d'informations.
- De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait sembler accessoire ou faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.
- La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Elle pourra agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit. Elle pourra également prendre tous intérêts et participations dans toutes Sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

La Société a été constituée le 22 juin 2001 pour une durée illimitée et son siège social est établi à Windhof.

La Société établit des comptes consolidés en accord avec la loi modifiée du 10 août 1915 concernant la comptabilité et les états financiers des entreprises à Luxembourg (ci-après « la Loi modifiée du 19 décembre 2002 »). La Société est cotée sur le marché NYSE EURONEXT à Paris sous la référence ISIN : FR0004180578.

Les comptes consolidés sont disponibles sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <https://www.sword-group.com/investisseurs/#documents-financiers>.

Note 2 : Principes comptables

La Société tient ses livres en euros. Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les politiques comptables et les règles d'évaluation sont, en dehors de celles imposées par la Loi modifiée du 10 août 1915, définies par le Conseil d'Administration. La préparation des états financiers implique un recours à certaines estimations comptables par le Conseil d'Administration qui exerce son jugement dans l'application des principes comptables. Un changement d'estimation peut avoir un impact significatif sur les états financiers. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses liées à ces estimations sont adéquates et que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19. L'impact de cette crise sanitaire s'est traduit par une légère baisse du chiffre d'affaires de nos filiales, consécutive à des reports de commandes ou à une production ralentie sur les contrats d'ingénierie et par conséquent par une baisse du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA). Une refonte des modes de travail, en ce compris la mise en place du télétravail, a néanmoins permis d'en atténuer les effets.

Compte tenu d'une trésorerie nette (après déduction des dettes bancaires) largement positive et de lignes de crédit disponibles pour 110 millions d'euros, la direction du Groupe estime que le Groupe dispose d'un avantage concurrentiel et que le principe de continuité d'exploitation reste pleinement applicable.

Note 3 : Règles d'évaluation

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût historique qui comprend les frais accessoires, diminué des amortissements calculés d'après la durée de vie estimée des biens et des corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Ce poste est amorti au taux linéaire de 33% et est représenté par une licence informatique et un site internet.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur coût historique qui comprend les frais accessoires, diminué des amortissements calculés d'après la durée de vie estimée des biens et des corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Ce poste est amorti au taux linéaire de 20% et est représenté par du matériel informatique.

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût historique qui comprend les frais accessoires ou leur valeur nominale (créances et prêts). En cas de dépréciation qui de l'avis du Conseil d'Administration revêt un caractère durable, les immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Afin de déterminer l'existence de correction de valeur sur les parts envers des entreprises liées, le Conseil d'Administration s'est basé sur la différence entre la valeur nette comptable de chaque investissement et leur valeur recouvrable, déterminée sur base de projections de flux de trésorerie couvrant une période trois ans.

3.4. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeurs lorsque leur recouvrement est compromis. Les corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

3.5. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières, représentées par des parts dans des fonds monétaires, sont évaluées à leur juste valeur qui correspond au dernier cours disponible à la date de clôture. Les pertes et bénéfices non réalisés sont enregistrés dans le compte de profits et pertes.

Les valeurs mobilières, représentées par les actions propres de la Société sont évaluées à leur prix d'acquisition, incluant les frais accessoires. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le coût historique est inférieur au prix du marché. Selon les dispositions de l'article 430-18 de la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été établi au passif une réserve indisponible du montant des actions propres figurant à l'actif du bilan.

La valeur de marché correspond au dernier cours disponible le jour de l'évaluation pour les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou sur un autre marché réglementé.

3.6. Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

3.7. Provision

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui sont, à la date de clôture du bilan, soit probables soit certaines mais indéterminées quant à leur montant ou à leur date de paiement, pour tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

3.8. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Les dettes sont enregistrées comme des dettes subordonnées lorsque leur statut est subordonné aux dettes chirographaires.

3.9. Conversion des comptes en devises étrangères

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'euro sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de transaction. A la clôture du bilan :

- Tous les postes de l'actif du bilan exprimés dans une autre devise que l'euro, à l'exception des avoirs en banque, des valeurs mobilières, des créances à court terme et des actifs immobilisés, sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan,
- Tous les postes du passif du bilan exprimés dans une autre devise que l'euro, à l'exception des dettes à court terme, sont valorisés individuellement au plus haut de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan,
- Les avoirs en banque, les valeurs mobilières, les créances et les dettes à court terme, de par leur caractère liquide, exprimés dans une autre devise que l'euro sont valorisés au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan,
- Les immobilisations exprimées dans une devise autre que l'euro sont converties en euros au cours de change historique au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés au compte de profits et pertes les gains et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

3.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les montants résultant de prestations de services rendues par la Société à des entreprises liées, déduction faite des éventuelles réductions sur ventes ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts liés au chiffre d'affaires.

Note 4 : Immobilisations incorporelles et corporelles

4.1. Immobilisations incorporelles

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020, les immobilisations incorporelles ont évolué de la façon suivante :

	Concessions Brevets, licences	Acomptes Versés	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	317 448,53	0,00	317 448,53
Entrées	0,00	0,00	0,00
Transferts	0,00	0,00	0,00
Prix d'acquisition fin d'exercice	317 448,53	0,00	317 448,53
Corrections de valeur au début de l'exercice	(289 595,93)	-	(289 595,93)
Dotations de l'exercice	(17 709,14)	-	(17 709,14)
Reprises de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(307 305,07)	-	(307 305,07)
Valeur nette à la fin de l'exercice	10 143,46	-	10 143,46
Valeur nette au début de l'exercice	27 852,60	-	27 852,60

4.2. Immobilisations corporelles

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020, les immobilisations corporelles ont évolué de la façon suivante :

	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobiliers	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	19 294,00	40 592,04	59 886,04
Entrées	-	-	-
Sorties	-	-	-
Prix d'acquisition fin d'exercice	19 294,00	40 592,04	59 886,04
Corrections de valeur au début de l'exercice	(19 294,00)	(40 592,04)	(59 886,04)
Dotations de l'exercice	-	-	-
Reprises de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	(19 294,00)	(40 592,04)	(59 886,04)
Valeur nette à la fin de l'exercice	-	-	-
Valeur nette au début de l'exercice	-	-	-

Note 5 : Immobilisations financières

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020, les immobilisations financières ont évolué de la façon suivante :

	Parts dans des entreprises liées	Titres et autres instruments financiers ayant le caractère d'immobilisations	TOTAL
Prix d'acquisition début d'exercice	224 894 787,49	1 377 858,54	226 272 646,03
Entrées	1 736 942,00	2 852 746,80	4 589 688,80
Sorties	(22 405 405,81)	(159 363,17)	(22 564 768,98)
Transfert	-	-	-
Prix d'acquisition fin d'exercice	204 226 323,68	4 071 242,17	208 297 565,85
Correction de valeur au début de l'exercice	(28 816 303,50)	(1 158 293,89)	(29 974 597,39)
Dotations de l'exercice	(937 028,00)	-	(937 028,00)
Reprise de l'exercice	5 811 723,50	50 964,52	5 862 688,02
Transfert de l'exercice	-	-	-
Correction de valeur à la fin de l'exercice	(23 941 608,00)	(1 107 329,37)	(25 048 937,37)
Valeur nette à la fin de l'exercice	180 284 715,68	2 963 912,80	183 248 628,48
Valeur nette au début de l'exercice	196 078 483,99	219 564,65	196 298 048,64

5.1. Des parts envers des entreprises liées

Durant l'exercice 2020, la Société a réalisé les opérations suivantes :

- Vente en date du 29 septembre 2020 de 100% des actions de la société luxembourgeoise Sword Sol S.à r.l., détenant l'ensemble des filiales françaises du groupe, pour un montant de € 73 000 000,00 avec un complément de prix en fonction de la performance financière des activités françaises sur les années 2020 et 2021,
- Achat en date du 10 avril 2020 et revente en date du 8 décembre 2020 de 3 SCI françaises, détenant des locaux hébergeant certaines filiales françaises pour un montant total de € 1 611 131,00, sans génération de plus ou moins-value,
- Achat en date du 21 septembre 2020 d'une société de droit français Le Connecteur pour un montant de € 50 810,00, soit 100% du capital de cette société,
- Vente en date du 15 septembre 2020 de 1 127 actions de Sword Technologies S.A., société de droit luxembourgeois pour un montant de € 2 069 284,70, soit 21,76% du capital de cette société,
- Achat en date du 6 mars 2020 de 26 actions de la société de droit belge Tipik Communication Agency S.A. pour un montant de € 75 000,00, soit 2% du capital de cette société,
- Souscription en date du 3 août 2020 d'une action de Sword Co-Investment Fund S.C.Sp., société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, en tant que commandité (General Partner) pour €1,00.

5.1. Des parts envers des entreprises liées (suite)

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration estime que :

- Pour Tipik Communication Agency S.A., Sword Technologies S.A., Sword Solutions Inc. et Sword Suisse Holding, la valeur des sociétés est supérieure au prix d'acquisition historique. Il y a donc eu une reprise de correction de valeur pour un montant total de € 5 811 723,50, plus précisément de € 4 364 670 pour Sword Technologies S.A. et de € 1 447 053,50 pour Tipik Communication Agency S.A.,
- Pour Sword Soft Ltd, les titres ont été partiellement dépréciés pour un montant total de € 909 980 (€ 23 004 580 en 2019) suite à la distribution d'un dividende significative de € 12 004 574,33 en 2020. Au 31 décembre 2020, la dépréciation s'élève à un montant total de € 23 914 560,00,
- Pour Le Connecteur S.à r.l., les titres ont été partiellement dépréciés pour un montant total de € 27 048,00.

Afin de déterminer l'existence de correction de valeur sur les parts envers des entreprises liées, le Conseil d'Administration s'est basé sur la différence entre la valeur nette comptable de chaque investissement et leur valeur recouvrable, déterminée sur base de projections de flux de trésorerie couvrant une période trois ans.

Au 31 décembre 2020, les parts envers des entreprises liées sont représentées par :

Nom de la filiale	% de Détenion	Prix d'acquisition	Fonds propres au 31.12.2020	Résultat au 31.12.2020
Sword Soft Ltd , 1000 Great West Road, Brentford, Middlesex, 112 Weston Road, TW89DW, Angleterre	100%	161 366 200,00	41 212 261	12 905 910
Sword Suisse Holding S.A. , 19 Avenue des Baumettes, CH 1020 Renens, Suisse	100%	31 013 650,42	20 414 489	(609 967)
Sword Techonologies S.A. , 2 rue d'Arlon L-8399 Windhof, Luxembourg	78,24%	6 992 890,44	2 154 580	10 784
Tipik Communication Agency S.A. , 270 Avenue de Tervueren, B-1150 Bruxelles, Belgique	100%	3 500 771,82	908 063	3 788
Sword Solutions Inc , 30 Broad Street, 14 th Floor, New York, NY 10004, USA	100%	1 302 000,00	1 543 501	25 529
Le Connecteur S.à r.l. , 6, rue Claude Chappe F-69370 Saint Didier au mont d'Or	100%	50.810,00	23 762	4 333
Sword Co-Investment Fund S.C.Sp. , 2 rue d'Arlon L-8399 Windhof	0,01%	1,00	28 606 402	(14 040)
204 226 323,68				

5.2. Des titres ayant le caractère d'immobilisation

Durant l'exercice 2020, la Société a pris une participation de 4,86% dans la société par actions simplifiée de droit Français AW FG Carré ; cette dernière étant l'acquéreuse de Sword Sol S.à r.l. (Voir note 5.1). La prise de participation s'élève à € 2 852 746,80.

Durant l'exercice 2020, la Société a vendu 18 649 actions de Scientific Brain Training pour un prix de € 103 128,97, générant une moins-value de € 2 237,88.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'acter une correction de valeur supplémentaire de € 3 031,80 sur les 20.212 actions de Scientific Brain Training ramenant la valeur nette comptable de ces titres à € 111 166,00,
- De maintenir la correction de valeur de € 1 045 775,73 sur les titres Lyods Engineering Limited, (anciennement Lyodssoft HK), société ayant son siège à Hong Kong,
- De maintenir la valeur des titres de AW FG Carré au prix historique en raison de la récente transaction.

Note 6 : Autres créances

Au 31 décembre 2019, la Société a accordé des prêts à des dirigeants de filiales du groupe dans le cadre de financement de prise de participations minoritaires au sein de filiales du groupe. Le montant des prêts et des intérêts courus au 31 décembre 2019 s'élève à € 527 804,16. En janvier 2020, ces prêts, y compris les intérêts, ont été totalement remboursés.

Durant l'exercice 2020, la Société a accordé des nouveaux prêts à des dirigeants de filiales du groupe dans le cadre de financement de prise de participations au sein de filiales du groupe. Le montant des prêts et des intérêts courus au 31 décembre 2020 s'élève à € 22 287 248,41, montants échus à plus d'un an.

Suite à la vente de Sword Sol S.à r.l. (Voir Note 5.1), le complément de prix attendu s'élève à € 589 024,15 (à moins d'un an) et à € 7 410 975,85 (à plus d'un an).

Note 7 : Capitaux propres**7.1. Capital souscrit**

Au 31 décembre 2020 et 2019, le capital social est de € 9 544 965, représenté par 9 544 965 actions d'une valeur nominale de € 1,00 chacune, entièrement libérées. Le capital social est accompagné d'une prime d'émission de € 70 676 064,46.

7.2. Réserve légale

Il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5 %, affecté à la réserve légale. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital social. La réserve ne peut être distribuée.

7.3. Variations au niveau des comptes de capitaux propres.

Pour la période se terminant au 31 décembre 2020, les variations sont les suivantes :

	01.01.2020	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	Actions propres	31.12.2020
Capital	9 544 965,00					9 544 965,00
Prime d'émission	70 676 064,46					70 676 064,46
Réserve légale	954 496,50					954 496,50
Réserve pour actions propres	132 629,88				262 411,47	395 041,35
Résultats reportés	131 059 339,50	31 898 554,55			(262 411,47)	162 695 482,58
Acomptes sur dividendes	-			-22 881 112,80		-22 881 112,80
Résultats de l'exercice	31 898 554,55	(31 898 554,55)	77 699 601,87			77 699 601,87
TOTAL	244 266 049,89	-	77 699 601,87	-22 881 112,80	-	299 084 538,96

7.4 Actions propres

Au 31 décembre 2020, il existait 12 601 actions propres enregistrées pour un montant total de € 395 041,35, enregistrées sous le poste « Valeurs mobilières ».

Selon les dispositions de 430-18 de la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il a été établi au passif une réserve indisponible du montant des actions propres figurant à l'actif du bilan, soit un montant total de € 395 041,35.

Les actions propres figurant en valeurs mobilières ont été acquises à des fins de support de la valeur cotée de l'action Sword Group.

Note 8 : Dettes**8.1. Dettes envers des établissements de crédit**

Aucune dette bancaire n'a une durée résiduelle supérieure à cinq ans. Aucune dette n'est couverte par une sûreté réelle. Au 31 décembre 2020, les dettes bancaires se répartissent de la façon suivante :

	Montant utilisé	Montant total autorisé
Dettes bancaires à plus d'un an	-	110 000 000,00
Dettes bancaires à moins d'un an	-	20 000 000,00
Intérêts et commissions à payer	35 195,89	-
	<u>35 195,89</u>	

Classement des dettes envers des établissements de crédit à plus d'un an

Les dettes bancaires à plus d'un an correspondent à des crédits en pool à taux variable qui font l'objet de tirages par la Société sous forme de billets dont la durée peut varier de 1 à 6 mois. Pour le classement en dettes financières à plus d'un an des billets en cours à la clôture, il a été tenu compte des éléments suivants :

- Possibilité pour l'entreprise, sans opposition des banques ayant accordé l'ouverture de crédit, de renouveler les tirages pendant une période d'au moins un an (toutes les ouvertures de crédit en vigueur au 31 décembre 2020 ne peuvent pas être réduites par les banques dans un délai de 12 mois),
- Volonté de l'entreprise d'avoir recours à ce financement dans les 12 mois à venir.

Les covenants bancaires

La Société s'engage à maintenir d'après les clauses de covenant :

- Le ratio dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé inférieur à 3 ou 3,5 selon les contrats,
- Le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés inférieur à 1.

En cas de non-respect des clauses de covenants ci-dessus, les banques prêteuses seront en mesure d'exiger le remboursement anticipé de l'encours de crédit. Au 31 décembre 2020, ces clauses sont respectées par la Société, en tenant compte du fait qu'il n'y a pas d'encours de crédit.

8.2. Dettes sur achats et prestations de services

Au 31 décembre 2020, l'augmentation des dettes sur achats et prestations de services par rapport au 31 décembre 2019 est principalement liée aux frais liés à la cession de Sword Sol S.à r.l. (voir note 5.1) et d'autres dettes d'exploitation.

Note 9 : Transactions entre parties liées**9.1. Vis-à-vis d'entreprises associées**

Au 31 décembre 2020, les postes de bilan envers des sociétés liées se présentent de la façon suivante :

	Créances sur des entreprises liées dont la durée est inférieure à un an	Dettes envers des entreprises liées dont la durée est inférieure à un an
Sword Technologies SA (LUX)	15 523 410,53	-
Sword Charteris Limited (UK)	7 683 375,04	-
Sword Co-Invest Fund SCSp (LUX)	4 496 476,08	-
Tipik Communication Agency SA (BE)	1 345 314,35	-
Sword Suisse Holding (CH)	-	1 752 318,65
Sword Solutions Inc (USA)	-	1 373 358,86
Active Risk Inc (USA)	-	1 133 537,59
Diverses sociétés liées	122 593,00	74 886,39
	<u>29 171 169,00</u>	<u>4 334 101,49</u>

Les principales positions du bilan reprises ci-dessus sont générées essentiellement par l'activité de « cash pooling ». Les principaux comptes courants entre sociétés du groupe sont rémunérés aux taux variants entre 0,15% et 2,25%, correspondant aux conditions de marché applicables à chaque filiale.

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2020, les événements suivants se sont réalisés :

- La Société a abandonné un montant de € 800 000,00 dans le cadre de la clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis du compte courant de Sword Technologies S.A. Au 31 décembre 2020, il existe un abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune pour un montant total de € 7 955 000,00 vis-à-vis de Sword Technologies S.A. Le compte courant de Sword Technologies S.A. de € 15 523 410,53 prend déjà en compte cet abandon de compte courant,
- La Société a abandonné un montant de € 660 000 dans le cadre de la clause de retour à meilleure fortune vis-à-vis du compte courant de Tipik Communication Agency S.A. Au 31 décembre 2020, il existe un abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune pour un montant total de € 10 454 381,96 vis-à-vis de Tipik Communication Agency S.A. Le compte courant de Tipik Communication Agency S.A. de € 1 345 314,35 prend déjà en compte cet abandon de compte courant.

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020, les principales natures de charges et produits envers des entreprises liées sont les suivantes :

	Charges	Produits
Prestations de services de gestion	-	5 000 039,00
Dividendes	-	13 966 880,47
Résultat de cessions de parts envers des entreprises liées	-	124 802,21
Sous-traitances / Honoraires divers	399 072,00	-
Frais de marketing / Sponsoring	225 162,70	-
Autres frais/ produits divers	193 429,14	-
Intérêts sur compte courant « cash pooling »	6 165,90	876 584,07
Abandon/ Reprise de compte courant avec retour à meil. fortune	1 460 000,00	-
	2 283 829,74	19 968 305,75

9.2. Vis-à-vis d'entreprises non consolidées ayant des dirigeants communs

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020, Financière Sémaphore S.à r.l, société de droit luxembourgeois, a facturé les prestations suivantes :

- De l'assistance en matière de direction générale de la Société pour un montant de € 349 999,90,
- Des honoraires de succès relatifs aux cessions/acquisition pour un montant de € 600 000,00.

Le Groupe a utilisé des prestations d'assistance réalisées par une filiale de Financière Sémaphore dans le cadre de la recherche de cibles d'investissement. Le montant des prestations pour 2020 s'élève à € 100 000 (2019 : € 130 000). Cette filiale, Le Connecteur a été vendue à la Société fin septembre 2020 (voir note 5.1).

Le Groupe utilise des prestations de transport réalisées par une filiale de Financière Sémaphore pour un montant total de € 65 080,00.

Note 10 : Montant net du chiffre d'affaires

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'élève à € 5 000 039,00 et est représenté par des prestations de services adressées à l'ensemble des filiales du groupe.

La répartition par zone géographique est la suivante :

- Europe : 91 %,
- Amérique : 3%,
- Océanie : 2%,
- Asie : 4%.

Note 11 : Autres produits d'exploitation / Autres charges externes

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2019 les autres produits d'exploitation sont principalement représentés par la refacturation de frais/honoraires d'acquisition et de cession à des sociétés liées qui ont l'investissement concerné en direct, soit pour un montant de € 347 334,00. Il n'y a pas eu de refacturation en 2020. Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2020 et 2019, les autres charges externes sont représentées par les frais/honoraires d'acquisition et de cession pour un montant respectif de € 4 204 480,98 et de € 1 131 632,88 et par les frais liés à la gestion de la holding et de ses filiales pour un montant de € 2 548 337,45 et € 2 643 237,22.

Note 12 : Personnel

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2020, le nombre d'employés de la Société s'élève en moyenne à une personne (1 en 2019).

Note 13 : Corrections de valeur (Dotations et reprises)

13.1. Corrections de valeur sur actif circulant

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020, les corrections de valeur sur l'actif circulant sont représentées par les éléments suivants :

- Un abandon avec retour à meilleure fortune de compte courant envers des entreprises liées pour un montant de € 1 460 000,00. Voir Note 9.1.

13.2. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020, les corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant sont représentées par les éléments suivants :

- Une correction de valeur sur les titres de Sword Soft pour € 909 980 et du Connecteur pour € 27 048,00. Voir Note 5.1.,
- Une reprise de correction de valeur sur les parts envers des entreprises liées de € 4 364 670 pour Sword Technologies S.A. et de € 1 447 053,50 pour Tipik Communication Agency S.A. Voir Note 5.1.,
- Une correction de valeur sur des titres ayant le caractère d'immobilisations pour un montant de € 3 031,80. Voir Note 5.2.,
- Une correction de valeur sur les actions propres enregistrées sous le poste « Valeurs mobilières » pour un montant de € 181,55.

Note 14 : Produit des immobilisations financières

Les produits des immobilisations financières représentent des dividendes des filiales de la Société pour € 13 966 880,47 ainsi que la plus-value de cession sur Sword Sol S.à r.l. pour € 62 275 009,89 (Voir note 5.1).

Note 15 : Impôts

La Société est sujette à tous les impôts auxquels les sociétés de capitaux sont soumises. La Société a été définitivement imposée jusqu'au 31 décembre 2019.

Note 16 : Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2020, la Société n'a pas d'engagements spécifiques hors bilan. De manière générale, la Société émet des lettres de support financier pour compte des filiales du Groupe dans le cadre de leurs contrats clients qui nécessitent une garantie de bonne exécution.

Note 17 : Rémunérations alloués aux membres du Conseil d'Administration

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020, les administrateurs ont reçu des tantièmes pour un montant de € 95 000 (en 2019 : € 95 000). Ce montant est repris sous le poste « Autres charges d'exploitation ».

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020, aucune avance, crédit n'a été accordée aux membres des organes d'administration.

Note 18 : Honoraires perçus par le réviseur d'entreprises agréé

Conformément à l'article 65, paragraphe (1) 16° de la loi modifiée du 19 décembre 2002, les indications prescrites ont été omises. L'information sur les honoraires du réviseur d'entreprises agréé figure dans les comptes consolidés et intègre les honoraires d'audit sur les états financiers.

Note 19 : Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Aux Actionnaires de
Sword Group S.E.

R.C.S. Luxembourg B 168.244

2-4, rue d'Arlon
L-8399 WINDHOF

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Sword Group S.E. (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2020 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs donnent une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats pour l'exercice clos, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit	Réponses apportées au point identifié
Parts dans des entreprises liées et participations	
Au 31 décembre 2020, la Société détient un certain nombre de filiales, comptabilisées au coût d'acquisition qui peuvent être sujets à des corrections de valeur en cas de diminution durable de la valeur de celles-ci. L'évaluation de ces investissements est significative pour notre audit, étant donné la valeur comptable de ces investissements et le jugement à appliquer dans l'évaluation du caractère durable d'une éventuelle correction de valeur.	Des tests de détails substantifs ont été réalisés pour s'assurer de l'existence des investissements ainsi que de la réconciliation des mouvements de l'année. Nous avons évalué la prise en compte des indicateurs de moins-values éventuelles par la direction. Dans cette évaluation, la valeur nette comptable est prise en compte comme point de départ pour estimer s'il existe une moins-value durable, en complément d'une analyse qualitative. Nous avons également revu le caractère adéquat des informations reprises en Note 5.1. « Parts envers des entreprises liées » et 5.2 « Des titres ayant le caractère d'immobilisation ».
Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance	Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.

Raisons pour laquelle une question a été identifiée comme question clés de l'audit

Réponses apportées au point identifié

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La Société fournit des services de gestion, tels que décrits à la note 10 des états financiers, à diverses filiales.

Les normes internationales d'audit requièrent d'un auditeur qu'il présume un risque de fraude dans la reconnaissance du chiffre d'affaires lors de l'évaluation initiale du risque d'une erreur significative.

Nos procédures comprenaient notamment l'évaluation de la méthode de constatation des produits pour les contrats de services de gestion et la conception et l'efficacité des contrôles mis en place par la direction entourant l'analyse de la constatation des produits et l'identification des conditions contractuelles inhabituelles.

Des procédures substantives détaillées ont été réalisées en ce qui concerne l'analyse et le test du coût majoré du calcul des frais de gestion et de la validation de la marge.

Observations clé communiquées aux personnes en charge de la gouvernance

Nos travaux en relation avec la question clé ci-dessus ne donnent pas lieu à des commentaires de notre part.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 28 Avril 2020 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 9 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise telle que publiée sur le site Internet de la Société <http://www.sword-group.com> relève de la responsabilité du Conseil d'Administration. Les informations requises par l'article 68ter paragraphe (1) lettres c) et d) de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont, à la date de ce rapport, en concordance avec les états financiers et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'Audit ou l'organe équivalent.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de l'audit.

Luxembourg, le 25 mars 2021

Pour MAZARS LUXEMBOURG, Cabinet de révision agréé
5, RUE GUILLAUME J. KROLL
L – 1882 LUXEMBOURG



Olivier BIREN
Réviseur d'entreprises agréé

7 CAPITAL ET ACTIONNARIAT

7.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à la somme de 9 545 milliers d'euros (neuf millions cinq cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-cinq euros). Il est divisé en 9 544 965 actions de 1 euro chacune, libérées intégralement et toutes de même catégorie. Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré sur 2020.

7.2 RÉPARTITION DU CAPITAL ET CONTRÔLE

7.2.1 Actionnaires principaux

Jacques Mottard - en ce compris la détention de Financière Sémaphore - détient 17,9 % de droits de vote. La société Eximium possède quant à elle 17,8 % de droits de vote. L'actionnariat flottant représente 62,6 % du capital.

7.2.2 Répartition du capital à la clôture de l'exercice (31 décembre 2020)

Actionnaires	Nombre d'actions	% de droits de vote
Financière Sémaphore	1 706 280	17,9 %
Eximium	1 702 819	17,8 %
Titres en auto détention	12 601	0,1 %
Salariés et actionnaires divers au nominatif	151 813	1,6 %
Flottant	5 971 452	62,6 %
Total	9 544 965	-

7.3 DIVIDENDES

Le dividende par action proposé à l'Assemblée Générale sera de 4,8 € par action. Il viendra en complément de l'acompte sur dividende de 2,4 € versé en septembre 2020

7.4 PERFORMANCE BOURSIÈRE

La Société est cotée sur Euronext Paris (Compartiment B). Le nombre d'actions en circulation s'élève à 9 544 965.

Des informations sur le cours de l'action de la Société sont disponibles sur son site internet (<https://www.sword-group.com/investisseurs/>).

Les actions de Sword Group SE font partie des indices suivants : ICB : 9530 Logiciels et Services Informatiques, Indices CAC® Small, CAC® Mid & Small, CAC® All-Tradable, CAC® All-Share.

Évolution boursière du titre :

2020	Au 31 janvier 2021
Cours de clôture le plus haut 36,35 € (le 29/01/2020)	Cours de clôture le plus haut 35,20 € (le 26/01/2021)
Cours de clôture le plus bas 21,00 € (le 17/03/2020)	Cours de clôture le plus bas 30,70 € (le 04/01/2021)
Nombre de titres échangés en bourse : 11 053 ⁽¹⁾	Nombre de titres échangés en bourse : 7 583 ⁽²⁾

⁽¹⁾ Il s'agit d'une moyenne journalière des échanges réalisés au titre de l'année 2020 au cours de laquelle 2 840 681 titres ont été échangés.

⁽²⁾ Il s'agit d'une moyenne journalière des échanges réalisés au titre du mois de janvier 2021 au cours duquel 151 667 titres ont été échangés.

7.5 RACHATS D'ACTIONS PROPRES

La Société peut être amenée à détenir ses propres actions dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2017 dans la limite de 5 % de son capital social pour une durée de cinq (5) ans. Les objectifs de détention prévus par ce programme étaient les suivants :

- Animation du marché ou de la liquidité dans le cadre d'un contrat de liquidité souscrit avec un prestataire agréé,
- Achat pour échange ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- Annulation d'actions dans la limite d'un nombre maximum ne pouvant excéder 5% du capital social, sur une période de vingt-quatre mois, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société de l'autorisation de réduction du capital de la Société.

Par la même Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2017, l'autorisation a été conférée au Conseil d'Administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions propres dans la limite de 5 % de son capital social et pour une durée de cinq (5) ans.

Information sur les acquisitions et cessions par la société de ses propres actions au 31 décembre 2020 :

Nombre de titres détenus par la Société au 31 décembre 2019	4 040
Nombre de titres achetés en 2020	100 703
Nombre de titres vendus en 2020	92 142
Nombre de titres détenus en propre par la Société au 31 décembre 2020	12 601

L'acquisition, par la Société, de ses propres actions a été réalisée conformément à l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2017 dans sa 8^{ème} résolution, dans le cadre des objectifs décidés par ladite assemblée.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres au 31 décembre 2020 :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,1 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille	12 601
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2020	395 041 €
Valeur de marché du portefeuille à la date du 31 décembre 2020	395 041 €

	Flux bruts cumulés 2020		Positions ouvertes au 31/12/2020	
Nombre de titres	Achats 100 703	Ventes 92 142	A l'achat	A la vente
Echéance maximale	-	-	-	-
Cours moyen	30,5342 €	30,1118 €	-	-
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-
Montants	3 074 887,51 €	2 774 561,27 €	-	-

Sword Group n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Pendant la période sous revue, aucun programme de rachat d'actions n'avait cours.

7.6 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS DE SWORD GROUP

Les dirigeants de Sword Group respectent l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives aux transactions sur les titres de sociétés cotées.

Les dirigeants de Sword Group procèdent régulièrement à la déclaration des opérations qu'ils réalisent sur les actions de Sword Group dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables et s'abstiennent de toutes opérations sur les actions de Sword Group dès lors qu'ils détiennent une information privilégiée.

Afin de prévenir la commission d'éventuels délits relatifs à la détention d'informations privilégiées, Sword Group a établi, conformément à la loi, une liste d'initiés identifiant les personnes détenant des informations privilégiées, travaillant au sein de Sword Group ainsi que les tiers ayant accès à de telles informations dans le cadre de leurs relations professionnelles avec Sword Group.

Au titre de l'exercice clos, il n'y a eu aucune opération sur titres réalisées par les dirigeants

7.7 AUTORISATIONS D'ÉMISSIONS DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Néant

7.8 INFORMATIONS RELATIVES AUX OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION

Le capital social de Sword Group s'élève à 9 544 965 € représenté par 9 544 965 actions ordinaires intégralement libérées sans désignation de valeur nominale.

Il n'existe pas d'autres catégories d'actions, ni d'options ou droits préférentiels donnant droit à l'émission d'actions d'une autre catégorie qui pourraient avoir un effet de dilution sur le nombre d'actions émises.

Les actions émises jouissent toutes des mêmes droits tant en ce qui concerne leur droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, qu'en ce qui concerne le dividende voté par les actionnaires lors des assemblées générales.

À noter qu'il n'existe aucune restriction au transfert de titres ni aucun droit de contrôle spécial dans le chef de certains détenteurs de ces titres. Aucun accord entre actionnaires pouvant induire des restrictions au transfert de titres ou aux droits de vote n'a été conclu.

Les membres du Conseil d'Administration de Sword Group sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Ils sont nommés pour une durée de 4 ans maximum. Normalement, la durée du mandat des Administrateurs de Sword Group est de 4 ans. Leur mandat est renouvelable.

En principe, le mandat d'Administrateur prend fin à la clôture de l'Assemblée Générale qui pourvoit à son remplacement. L'Assemblée Générale peut révoquer les Administrateurs à tout moment.

En cas de vacance d'un mandat d'Administrateur, le Conseil d'Administration peut pourvoir à son remplacement, en se conformant cependant aux règles régissant la nomination des Administrateurs. À la prochaine Assemblée Générale, les Actionnaires décident de la nomination définitive, en principe pour la période restante du mandat de l'Administrateur remplacé.

8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Capital et actions

Le capital social s'élève à la somme de 9 545 milliers d'euros (neuf millions cinq cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-cinq euros). Il est divisé en 9 544 965 actions de 1 euro chacune, libérées intégralement et toutes de même catégorie.

Les actions sont émises sous forme dématérialisée.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, qui viendra à posséder plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, du capital ou des droits de vote, devra informer la Société du nombre total d'actions et des droits de vote détenus, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans un délai de 4 jours de bourse à compter du jour où il a connaissance du franchissement de ces seuils de participation. Il en sera de même chaque fois que sa participation deviendra inférieure à chacun desdits seuils.

Cette information sera également faite auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier dans un délai de (i) 6 jours de bourse de transaction et (ii) 4 jours de bourse à compter du franchissement de ces seuils de participation en raison d'un événement venant modifier la répartition des droits de votes.

A défaut d'avoir été déclarées régulièrement, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à la régularisation de la notification.

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.

Modifications du capital

1 - Le capital social peut être augmenté par tous moyens et selon toutes modalités prévues par la loi.

Les actions nouvelles sont libérées soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par apport en nature, soit encore par conversion d'obligations.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider d'une augmentation de capital. Elle peut aussi déléguer cette compétence au Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé par les statuts.

Il peut être décidé par le Conseil d'Administration de limiter l'augmentation de capital contre numéraire au montant des souscriptions.

En cas d'augmentation par émission d'actions à souscrire contre numéraire, un droit de préférence à la souscription de ces actions est réservé aux propriétaires des actions existantes, dans les conditions légales.

Toutefois, les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel pendant l'Assemblée Générale qui décide ou autorise l'augmentation du capital. En outre les actionnaires en Assemblée Générale peuvent supprimer ce droit préférentiel en respectant les conditions légales.

2 - L'augmentation du capital peut également résulter de la demande faite par tout actionnaire de recevoir en actions le paiement de tout ou partie du dividende mis en distribution lorsque cette faculté a été accordée aux actionnaires par une décision prise en Assemblée Générale ou par le conseil d'administration dans le cadre d'une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé tel que défini à l'article 8 des statuts et 2.1 de la charte.

Dans ce cas, le Conseil d'Administration, dans le délai légal, constate le nombre des actions émises en application de l'alinéa précédent et fait procéder aux modifications statutaires par acte notarié.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut aussi, déléguer au Conseil d'Administration la mise en œuvre de la réduction du capital social.

Le Conseil d'Administration peut procéder au rachat d'actions de la Société, dans les limites fixées par la loi et l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Pouvoirs et assemblées générales

Les actionnaires sont convoqués aux assemblées générales conformément aux dispositions légales et statutaires. L'article 18 des statuts prévoit les règles applicables aux assemblées d'actionnaires.

Convocation

Les actionnaires sont réunis en assemblée générale annuelle, chaque 28 du mois d'avril de chaque année à 11 heures dans la commune du siège social de la Société ou à un autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Des assemblées générales ordinaires peuvent être convoquées extraordinairement à toutes époques de l'année par le Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10 % au moins du capital souscrit peuvent demander la convocation d'une assemblée générale. La demande de convocation doit fixer les points à mettre à l'ordre du jour.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être au siège social ou dans tout autre lieu et son ordre du jour.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 5 % au moins du capital souscrit. Ces derniers peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, dans les délais et les formes fixés par la loi.

Lorsqu'une assemblée n'a pas pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première assemblée.

Admission aux assemblées - Pouvoirs

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- Soit d'une inscription nominative à son nom,
- Soit d'un enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Les actionnaires peuvent émettre leur vote par correspondance et doivent pour ce faire demander à la Société un formulaire de vote par correspondance. Ce formulaire comportera des mentions relatives à l'Assemblée Générale concernée et sera rédigé de telle sorte que l'actionnaire puisse exprimer son vote sur chacune des résolutions proposées, dans l'ordre de leur présentation à l'Assemblée. La demande de formulaire doit être faite à la Société par tout moyen et doit être déposée ou reçue au siège social au moins 6 jours avant l'assemblée.

Le bulletin de vote, pour être recevable, devra impérativement comporter les mentions suivantes :

- L'indication des noms, prénom et domicile de l'actionnaire,
- L'indication de la forme sous laquelle sont détenus les titres et du nombre de ces derniers, ainsi que la mention constatant l'inscription des titres soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres détenus par l'intermédiaire financier habilité,
- La signature de l'actionnaire ou de son représentant légal.

Les votes par correspondance devront, pour être pris en compte, parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Tenue de l'assemblée – Bureau - Procès-verbaux

L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil, si la convocation émane de ce dernier ou, à défaut, par une personne désignée par l'assemblée ; elle est présidée par le commissaire aux comptes ou réviseur d'entreprises le cas échéant, par le mandataire de justice ou par le liquidateur dans les autres cas. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau, et signés par les actionnaires qui le demandent.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont valablement certifiés en ce qui concerne les assemblées générales ordinaires par le président du conseil d'administration ou un administrateur ou le secrétaire de l'Assemblée et en ce qui concerne les assemblées générales extraordinaires par le notaire dépositaire de la minute en cause.

Conditions d'exercice du droit de vote - Quorum majorité

1 - Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés comportant la mention d'attestation de dépôt des titres et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

2 - L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart du capital social. A défaut une deuxième assemblée générale, sans nécessité de quorum sera convoquée, dans la forme prévue aux dispositions de l'article 450-3 de la loi 10 août 1915 telle que modifiée relative aux Sociétés commerciales.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, la moitié du capital social. A défaut une deuxième assemblée générale, sans nécessité de quorum sera convoquée, dans la forme prévue aux dispositions de l'article 450-3 de la loi 10 août 1915 telle que modifiée relative aux Sociétés commerciales.

3 - Dans les assemblées générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation à la seule exception des cas prévus par la loi.

4 - Le vote en assemblée générale s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret ou par utilisation des moyens de télécommunication, c'est-à-dire la visioconférence et tous moyens de télétransmission permettant l'identification de l'actionnaire participant à l'Assemblée à délibérer, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée ou les actionnaires.

L'Assemblée Ordinaire statue à la majorité des voix valablement exprimées. Les voix valablement exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Politique de dividendes

Conformément à l'article 23 des statuts, sur les bénéfices de l'exercice diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- Cinq pour cent (5 %) au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- Et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée Générale pour, sur la proposition du Conseil d'Administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale extraordinaire peut, dans les conditions légales, décider l'amortissement intégral ou partiel des actions qui perdront, à due concurrence, le droit au dividende et au remboursement de leur valeur nominale.

Cette assemblée peut aussi, dans les conditions prévues par la loi, décider la conversion en actions de capital des actions intégralement ou partiellement amorties.

De manière générale, Sword Group suit une politique de distribution de dividendes, reliée d'une part aux profits de l'année concernée, et d'autre part à l'évolution prévisible du Groupe et de sa rentabilité.

8.2 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Tous les documents comptables, juridiques et autres sont disponibles au siège de la société.

8.3 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le responsable du rapport financier annuel est Monsieur Jacques Mottard.

8.4 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Le contrôle légal des comptes est effectué par le cabinet Mazars Luxembourg S.A., cabinet de révision agréé dont le siège est 5 Rue Guillaume. J. Kroll, 1882 Luxembourg.

Nommé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire depuis celle du 3 mai 2013, renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2020 pour une durée expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2020 (son renouvellement sera proposé lors de l'AG du 28 avril 2021).

9 DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

En application de l'article 3 (2) c) de la loi modifiée du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, nous déclarons que ces états financiers ont été établis conformément aux normes comptables applicables et que ces états financiers donnent, à notre connaissance, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée. Le rapport de gestion présente, à notre connaissance, fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Société.

Windhof, le 25 mars 2021



Jacques Mottard
Président Directeur Général

10 RAPPORT CONSOLIDÉ DE GESTION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le **28 avril 2021 à 11 heures**, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, incluant le rapport sur la gestion du groupe et constatation qu'une convention visée par l'article L.441-7 de la loi modifiée du 10 août 1915 a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Lecture du rapport du réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels 2020, les états financiers consolidés du groupe et sur l'exécution de sa mission,
- Confirmation de la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 28 août 2020 concernant la distribution et mise en paiement d'un dividende exceptionnel d'un montant total d'EUR 22 907 916,
- Approbation des comptes statutaires au 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice statutaire au 31 décembre 2020,
- Décharge aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Rémunération des administrateurs,
- Quitus au réviseur d'entreprises agréé pour sa mission au titre de l'exercice 2020,
- Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé,
- Pouvoirs pour formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire

- Refonte des statuts sans modification de ses caractéristiques essentielles afin notamment de tenir compte des modifications de la loi modifiée du 10 août 1915,
- Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer aux Assemblées Générales, de s'y faire représenter par procuration ou d'y voter par correspondance.

Considérant la loi modifiée du 23 septembre 2020 portant des mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés, pris en raison de la pandémie mondiale du « Coronavirus », les actionnaires sont informés que la présente Assemblée sera tenue sans réunion physique. Par conséquent, la participation en personne ne sera pas possible et tous les actionnaires sont invités à participer à la présente Assemblée et d'exercer leurs droits exclusivement en votant par correspondance ou en donnant procuration ou par mandataire désigné.

1. Activité de Sword Group

Pour répondre aux enjeux stratégiques de ses clients, aux exigences d'adaptation de leurs environnements technologiques et aux besoins d'évolution de leurs processus métiers, Sword est structuré en centres de compétences spécialisés (Business Units). Nous assurons à nos clients une proximité, un savoir-faire à haute valeur ajoutée, une capacité élevée de production et une approche économique optimisée.

L'activité se compose de deux divisions :

- **Services** : organisé en centres de compétences, représentant 90 % du chiffre d'affaires du Groupe,
- **Software** : représentant 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Services : Sword conseille les entreprises dans la mise en place de solutions innovantes, développe et intègre ces solutions sur le plan technique et accélère les programmes de transformation digitale internes et externes.

Software : Sword propose des solutions globales pour la « Gouvernance, le Risque & la Conformité » (GRC), pour la « Gestion de Portefeuille et pour « la planification, la collaboration et l'organisation d'événement ».

L'un des facteurs-clés de la réussite de Sword est la proximité de service que nous développons avec nos clients.

2. Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sein du Groupe Sword

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19. L'impact de cette crise sanitaire s'est traduit par une légère baisse du chiffre d'affaires par rapport aux objectifs initiaux consécutive à des reports de commandes. Une refonte des modes de travail, en ce compris la mise en place du télétravail, a néanmoins permis d'en atténuer les effets.

Compte tenu d'une trésorerie nette (après déduction des dettes bancaires) largement positive et de lignes de crédit disponibles pour 130 millions d'euros (un montant de 20 000 milliers euros est venu à échéance le 4 janvier 2021), la direction du Groupe estime que le Groupe dispose d'un avantage concurrentiel et que le principe de continuité d'exploitation reste pleinement applicable.

L'impact du Brexit est jugé limité. Au 31 décembre 2020, le Royaume-Uni représente 30,5% du chiffre d'affaires et 35,4% de l'EBITDA. Le Groupe opère au Royaume-Uni en monnaie locale. Ainsi, l'impact sur la marge opérationnelle (EBITDA exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires) du Groupe est non significatif.

Le 6 mars 2020, le Groupe a acquis 100% du capital de Codify Holding Ltd, société de droit britannique, pour un montant de 1 946 milliers de Livres Sterling (équivalent à 2 322 milliers d'euros), hors complément de prix. Voir note 11.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le 3 avril 2020, le Groupe a acquis 100% des actions des sociétés immobilières Arolla SCI, SCI Decan et Ormelune SCI (ci-après les « sociétés immobilières ») pour un montant total de 1 610 milliers d'euros, lesquelles ont été revendues, en date du 8 décembre 2020, dans le prolongement de la cession des activités françaises du Groupe. Voir note 11.1 et note 12.1 respectivement de l'annexe aux comptes consolidés.

Le 31 août 2020, le Groupe a acquis pour 755 milliers d'euros 50% du capital plus une action de Lemonade Software Development SL, une société de droit espagnol. Voir note 11.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le 29 septembre 2020, le Groupe a cédé sa participation dans Sword Sol à AW FG Carré pour un prix total de 73 000 milliers d'euros, hors complément de prix, laquelle société détenait les activités françaises du Groupe. Voir note 12.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Au 31 décembre 2020, le complément de prix est estimé à 8 000 milliers d'euros.

Le 3 août 2020, le Groupe a créé un fonds d'investissement dédié appelé Sword Co-investment Fund (le « Fonds ») visant à offrir des opportunités de co-investissement aux personnes occupant des postes de direction au sein des filiales de Sword Group, en alignant leurs intérêts sur ceux de Sword Group, en créant des conditions de sortie pour les investissements jugés par nature illiquide, en harmonisant les règles applicables à ces co-investissements et en utilisant une plateforme centralisée pour rendre les opérations plus efficaces. Ce fonds n'a pas été créé à des fins fiscales. Plus précisément, il n'y a pas d'avantage fiscal pour les souscripteurs à réaliser des co-investissements.

Toute souscription de parts émises par le Partenariat comporte des risques et qu'il n'existe pas de corrélation directe entre le prix des actions émises par Sword Group SE et la valorisation des titres détenus par le Partenariat dans les filiales de Sword Group. Au 31 décembre 2020, le montant souscrit dans les plans via le Fond s'élève à 31,1 millions d'euros, dont 28,6 millions d'euros ont été libérés. Voir note 10.2.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

3. Responsabilité sociale

Suite à la dernière mise à jour par la Bourse de Luxembourg des Dix Principes de Gouvernance d'Entreprise en décembre 2017, le nouveau principe sur la responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSE) a été adopté par Sword Group.

Depuis 2011, Sword Group s'est engagée, par la signature du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact), à respecter les 10 principes liés aux Droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption.

Par cette adhésion, la Société tient à montrer qu'elle est une entreprise citoyenne dans l'économie mondiale.

Sword a choisi le Global Compact car il garantit un cadre mondialement reconnu ainsi qu'une pérennité.

Le Groupe veille ainsi au bon respect des 10 principes édictés par le Pacte Mondial des Nations Unies.

Droits de l'homme

1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence, et

2 A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

4 L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

5 L'abolition effective du travail des enfants ; et,

6 L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

8 A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

9 A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Action sur les enjeux sociaux

- Attirer et fidéliser les talents,
- Développer et transformer les compétences,
- Développer une culture d'entrepreneur au sein des équipes,
- Développer le dialogue social,
- Promouvoir la diversité et l'égalité des chances,
- Promouvoir le bien-être au travail et l'engagement des collaborateurs.

Humain

Education, Alternance et formation continue

Sword étant une Société de service spécialisée, la valeur ajoutée que Sword propose à ses clients est grandement déterminée par la qualité de la formation et de la spécialisation de ses ressources humaines. Il s'agit là d'un des axes les plus importants quant au développement de Sword. C'est pourquoi la Société apporte une attention particulière à la gestion des compétences, à la gestion des équipes et a mis en place des procédures spécifiques pour :

- Le maintien en compétence et la mutualisation des connaissances par la mise en place de processus de formation, de capitalisation et de partage de connaissance. Ces processus sont en adéquation avec les spécialités de chacun de nos centres de compétences et permettent de faire « grandir » nos collaborateurs afin de devenir des spécialistes dans leur domaine. Pour ce faire, les différents moyens pédagogiques mis à disposition par Sword sont : fond documentaire spécialisé et commun, référencements de tutoriaux pour chacune des spécialités, accompagnement des nouveaux collaborateurs sous forme de tutorat et de parrainage, mise en place de formation interne ou externe, mise en place de programmes de certifications,

- Le maintien de la motivation de l'équipe durant toute la période d'un contrat basé essentiellement sur une organisation en centres de compétences de tailles limitées, un management de proximité, une implication forte de la direction du centre de compétence, la mobilité interne et des plans de formation individualisés,
- La gestion du changement : entrée et sortie d'un nouveau collaborateur dans une équipe en tenant compte des contraintes et des objectifs du projet.

Excellence managériale

Compte tenu de la nature des activités de Sword (Service spécialisé) et de la nature des contrats mis en œuvre, l'organisation a été adaptée pour la prise en compte et la réussite de ce type d'activité notamment au niveau de son management :

- Organisation en centre de profit : organisation de la Société en centres de compétence spécialisés étant un centre de profit responsable de ses productions et résultats,
- Connaissance projet et expertise : les managers en charge de centre de compétences spécialisés sont issus de formation technique en informatique et ont tous un vécu et une expérience importante dans la gestion de projet informatique en mode forfaitaire. La plupart d'entre eux sont des experts dans leur propre domaine de compétence,
- Renforcement du management technique : chaque centre de compétence s'appuie sur un management technique qui est directement intégré au pilotage et aux orientations du centre de compétence au même titre et avec le même poids que le management commercial,
- Approche commerciale de spécialiste : la force commerciale de Sword est avant tout basée sur nos savoir-faire et notre capacité à innover et prendre en charge de projets structurants et novateurs dans nos spécialités. Les managers en charge de la partie commerce dépendent directement de chaque centre de compétence et possèdent une fibre technique leur permettant d'être pertinent dans nos domaines de spécialités.

Responsabilisation du personnel

La majorité des salariés ou sous-traitants du Groupe Sword sont des cadres qui disposent d'un haut niveau de qualification. Sword propose à ses collaborateurs un panel large d'outils visant à faciliter leur travail au quotidien. 80 % des ingénieurs du Groupe ont comme niveau d'études supérieures (BAC +4/5 ou PhD).

Sword dispose de nombreux outils de capitalisation des savoirs permettant aux équipes d'accéder en autonomie à de l'information pertinente, et le cas échéant d'accéder aux bons spécialistes.

Cela passe par des outils adaptés à chaque besoin :

- Ordinateurs portables pour les salariés mobiles, avec ouverture d'accès externes au système d'information de Sword, tous les collaborateurs bénéficient d'un à deux écrans complémentaires à leur ordinateur portable visant à améliorer le confort de travail,
- Outils collaboratifs à l'état de l'art (messagerie mail, messagerie instantanée, espaces de collaboration, référentiels documentaires normalisés, outils RH professionnels, outils de gestion de la relation client, chaque site du Groupe est équipé de salles de visio-conférences),
- Méthodes favorisant la responsabilisation du personnel, notamment à travers l'utilisation de plus en plus fréquente des méthodologies de développement Agile,
- Environnement de travail qualitatif : Les bureaux sont organisés par petites équipes projets et ne dépassent jamais 5 personnes par pièce. L'accessibilité du management passe également par la proximité géographique des bureaux.

Amélioration de l'information dans l'entreprise

Les collaborateurs de Sword sont associés à la stratégie d'entreprise à travers des chaînes hiérarchiques courtes et des informations régulières.

Deux fois par an au minimum sont organisées des réunions d'entités lors desquelles sont abordées lors d'un échange libre :

- Les résultats et perspectives de l'ensemble du Groupe ainsi que ses orientations stratégiques,
- Les résultats et perspectives de l'entité concernée, les opportunités commerciales ainsi que les orientations stratégiques,
- Une revue globale des projets en cours, des difficultés rencontrées ainsi que des succès,
- Une mise en avant de bonnes pratiques.

Chaque prestation individuelle fait l'objet d'un point régulier entre le collaborateur et son responsable. La proximité des équipes favorise les échanges informels et une bonne circulation de l'information.

Equilibre travail famille loisirs

Le Groupe Sword offre un certain nombre de facilités permettant aux collaborateurs un meilleur équilibre entre activités professionnelles, familiales et ludiques.

- Certains sites de Sword permettent aux collaborateurs de bénéficier de terrains de tennis, de football, de participer collectivement à des manifestations sportives, ...
- Les collaborateurs qui le souhaitent peuvent établir des temps de travail partiels.

Les mobilités géographiques sont systématiquement conditionnées à l'accord du collaborateur. La présence internationale de Sword permet également de proposer des opportunités à l'international aux collaborateurs qui le souhaitent.

Egalité de traitement

Sword applique un certain nombre de mesures visant à garantir au mieux l'égalité de traitement professionnel en son sein, ces mesures sont les suivantes :

- Entretiens individuels annuels effectués par les managers de l'entreprise – support d'entretien remplis conjointement par le manager et le salarié,
- Rémunérations variables décrites dans une feuille de mission annuelle – évaluation régulière des résultats,
- Bilan annuel des formations (détaillé notamment par H/F),
- Bilan faisant apparaître les rémunérations maxi-mini selon les catégories de personnel, (détaillé notamment par H/F).

Une attention toute particulière est portée à l'égalité des chances des candidats à l'embauche :

- Annonce de recrutement mises en ligne systématiquement sur les canaux locaux de chaque pays, sur le site web du Groupe et sur LinkedIn,
- Annonces toujours rédigées en écriture inclusive,
- Processus de recrutement normalisé avec comme fondamental une session de tests de logique, visant à fournir aux recruteurs des critères objectifs de décision.

Sword a mis en place un suivi régulier de l'égalité de traitement entre salariés. Ce suivi passe par la surveillance régulière d'indicateurs tels que la répartition des salaires entre hommes et femmes dans les différentes régions, avec un comparatif des salaires moyens entre l'année n et l'année n-1.

Handicap

Le Groupe ne compte que très peu de salariés en situation de handicap, les candidatures étant quasiment inexistantes. Sword participe à l'aide à l'insertion des personnes en situation de handicap en faisant appel à des entreprises employant des handicapés, par exemple pour le tri des archives, le recyclage de ses déchets ou pour l'acquisition de fournitures de bureau.

4. Responsabilité environnementale

Les activités de Sword sont des activités de nature tertiaire dont l'impact sur l'environnement peut être contrôlé. Il est aujourd'hui suivi et évalué comme faible. En effet, nous avons mis en œuvre une politique simple et concrète de protection de l'environnement et de réduction de la consommation d'énergie dans le cadre du développement durable.

Bâtiments respectueux de l'environnement

Les locaux de Sword sont situés dans des bâtiments respectant les normes d'isolation et minimisant l'utilisation de la climatisation. Par ailleurs, les interrupteurs avec détecteur de mouvement sont généralisés dans nos locaux afin d'éviter la consommation superflue d'électricité.

Les bâtiments sont audités régulièrement pour évaluer la qualité et le maintien de la performance des installations électriques. Les rejets de gaz à effet de serre sont réduits en maîtrisant l'utilisation des « climatiseurs »,

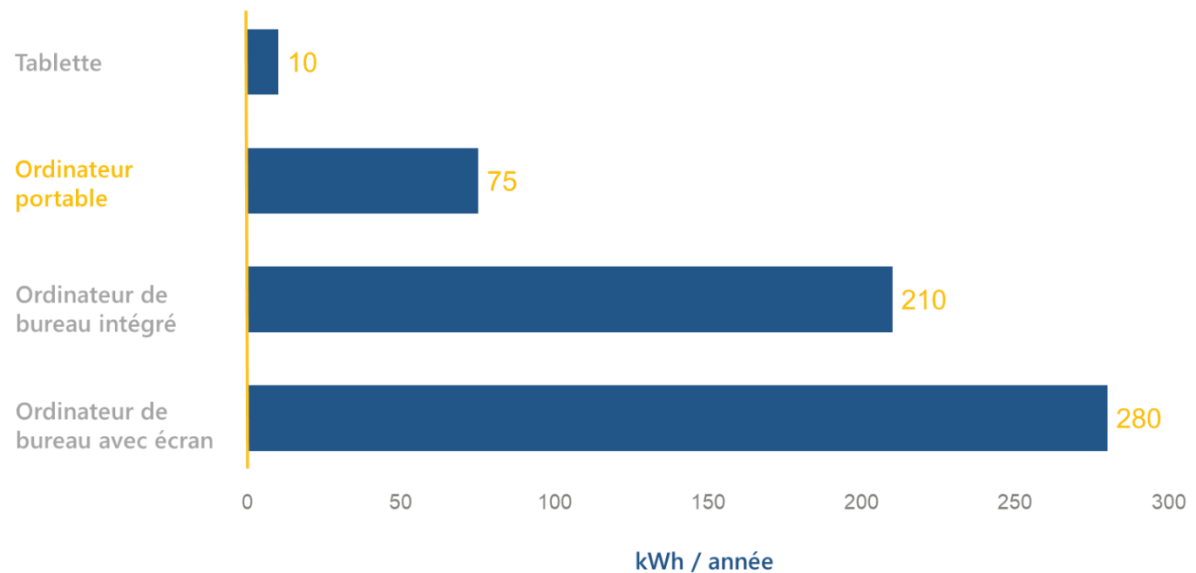
Sensibilisation des employés

Nous sensibilisons l'ensemble de nos collaborateurs à la consommation d'électricité en leur rappelant d'éteindre les lumières, les ordinateurs et l'ensemble des appareils électriques dès que possible. Par ailleurs, nous incitons tous les employés à configurer un temps d'inactivité de 15 minutes avant la mise en veille sur leur matériel informatique.

Matériel de travail

Chez Sword, nous avons choisi de privilégier les ordinateurs portables aux ordinateurs de bureau pour une question de praticité liée à la mobilité de nos collaborateurs. Ce choix a par ailleurs un impact positif sur la réduction de notre consommation d'énergie puisque que les ordinateurs portables consomment jusqu'à 74 % d'électricité en moins que les ordinateurs de bureau (1).

Le graphique ci-dessous fournit à titre d'illustration la consommation électrique de différents appareils.



Comparaison des consommations énergétiques

(1) Pour plus d'information : <https://www.nrdc.org/experts/pierre-delforge/new-report-computer-energy-use-can-easily-be-cut-half>

Virtualisation des serveurs

L'impact environnemental principal de Sword provient de la consommation d'électricité de son infrastructure informatique. Cependant, cet impact est aujourd'hui minimisé : l'organisation a une démarche de virtualisation des serveurs et a ainsi divisé par trois le nombre de ses serveurs physiques. Ces derniers serveurs restent nécessaires pour des questions de sécurité de l'information mais sont renouvelés tous les 5 ans à des fins d'efficacité énergétique et le refroidissement de la salle des serveurs est minimisé. Pour choisir le centre de donnée hébergeant les données, le Groupe a non seulement pris en compte les principaux indicateurs écologiques, mais également d'autres facteurs tels que la création d'énergie renouvelable, la localisation, la rentabilité et le niveau d'investissement dans l'énergie verte. Le choix s'est dès lors porté sur Microsoft Azure, qui offre la meilleure assurance en matière de respect de l'environnement. La transition de l'hébergement sur site (on-premise) vers le cloud permet une réduction drastique de la consommation d'énergie et des émissions de CO2 sous-jacentes. L'hébergement cloud assure une efficacité énergétique considérablement supérieure à l'hébergement sur site. La grande efficacité énergétique des services Microsoft Azure, soit le rapport entre la quantité d'énergie utile obtenue et la quantité d'énergie consommée, s'explique par les facteurs suivants :

- Provisionnement dynamique : réduction du gaspillage de ressources informatiques grâce à une meilleure adéquation entre la capacité des serveurs et la demande réelle,
- Service multi-clients : le partage des instances du service entre de multiples clients permet d'aplatir les pointes de consommation électrique,
- Utilisation des serveurs : les serveurs sont exploités à des taux d'utilisation élevés ce qui crée des économies d'échelle. Ainsi, une augmentation du taux d'utilisation d'un serveur de 10 % à 40 % permet de traiter quatre fois la charge précédente avec une consommation électrique deux fois supérieure,
- Efficacité des data centers : les infrastructures de pointe minimisent les pertes d'énergies grâce à des systèmes de refroidissement et de conditionnement de l'énergie améliorés.

En hébergeant ses données sur Microsoft Azure, Sword réduit drastiquement l'empreinte carbone de ses activités informatiques car outre l'efficacité énergétique de leurs services, 60% de l'électricité consommée par leurs data centers provient de sources d'énergies renouvelables. Par ailleurs, Microsoft a pour objectif d'atteindre les 100% d'énergies renouvelables d'ici 2025.

En 2020, Microsoft a été le premier fournisseur de cloud à lancer un outil permettant à ses clients d'estimer l'empreinte carbone des services provisionnés - Microsoft Sustainability Calculator. Ce service, conforme au GreenHouse Gas Protocol, permet notamment de calculer la réduction d'émission de CO2 liée à la transition d'un hébergement on-premise vers un hébergement Azure.

Microsoft estime ainsi que Sword a évité l'émission de 20 tonnes de CO2 sur 2020 grâce à l'hébergement de ses données sur le cloud d'Azure.

Déplacement des collaborateurs

- Limitation des déplacements en utilisant au mieux les technologies modernes de communication (Téléphonie, Visio conférence, ...) y compris lors des instances de pilotage des projets client,
- Chaque site chez Sword dispose d'une salle de réunion intégrant un dispositif de visio conférence permettant des réunions virtuelles avec l'extérieur,
- Mise en place d'une messagerie instantanée entre les différents sites internationaux du Groupe et avec l'extérieur permettant un dialogue point à point entre collaborateur ou avec client basé sur de la téléphonie IP, de la messagerie instantanée, du partage d'application et de la vidéo,
- Utilisation maximale des transports en commun pour les déplacements urbains : afin de favoriser les transports en commun, Sword prend en charge une partie des abonnements de transport selon le pays,
- Incitation au covoiturage pour l'ensemble des déplacements professionnels extra urbain de nos ingénieurs,
- Déplacement en transport ferroviaire dès que possible et en particulier pour les déplacements entre sites,
- Limitation de la puissance fiscale des voitures de société,
- Mise en place d'aides pour inciter l'acquisition de voitures électriques,
- Mise en place d'une politique adaptée à chaque pays.

Recyclage

- Limiter au maximum les impressions papier dans le cadre des projets. Les ingénieurs n'impriment que la version finale des documents. Toutes les relectures sont faites via un ordinateur. L'imprimeur du Groupe est labélisé Imprim'vert et respecte entre autres les principes dictés par FSC (Forest Stewardship Council) et PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification),
- Réutilisation et Recyclage du papier via des fournisseurs agréés,
- Recyclages du matériel informatique et consommables (cartouches d'encre) auprès de sociétés qualifiées,
- Mise en place du tri sélectif dans tous les pays.

5. Responsabilité sociétale

Les différentes implantations de Sword s'inscrivent dans la dynamique de leur région, à ce titre différentes actions sont entreprises :

- Sponsoring pour des activités socio culturelles,
- Participation aux clusters visant à participer au renforcement de l'attractivité économique des régions où Sword est implantée,
- Investissement auprès de l'enseignement supérieur à travers des interventions en cursus scolaire, des participations à des forums étudiants, et des offres de stages construites avec les écoles et les étudiants concernés dans la majorité des pays où Sword est présent,
- Recrutement dans les bassins d'emploi locaux ou en mobilité choisie,
- Soutien à des associations à but non lucratif.

6. Éthique des Affaires

Positionné parmi les leaders mondiaux dans le domaine des solutions d'amélioration des processus métiers à destination des secteurs réglementés, Sword Group met ses compétences, infrastructures et expériences au service de ses clients, pour les aider à améliorer leur performance, à augmenter leur efficacité et à maximiser leurs retours sur investissement.

Sword Group exerce ses activités, à travers le monde, dans le respect des lois et règlements en vigueur dans les différents pays où Sword Group et/ou les filiales de Sword Group sont implantées.

Le Conseil d'Administration de Sword Group a, depuis le 20 décembre 2010, adopté une charte Ethique. Cette charte a, notamment, pour objet de formaliser les valeurs et principes communs essentiels à Sword Group et à ses collaborateurs et d'affirmer l'engagement éthique de Sword Group, dans tous ses domaines d'activité, vis à vis des actionnaires, des membres de l'entreprise, de ses clients, fournisseurs et différents partenaires.

Engagements de Sword Group

- Envers ses actionnaires : Sword Group souhaite leur assurer la bonne rentabilité de leur investissement et leur fournir régulièrement une information transparente et complète, loyale et sincère,
- Dans ses rapports avec ses clients et ses fournisseurs, Sword Group respecte des principes d'intégrité et de loyauté et s'engage à fournir des produits et services de qualité et à respecter les engagements pris. Ainsi, les compétences, infrastructures et expériences de Sword Group sont mises au service de ses clients, pour les aider à améliorer leurs performances, à augmenter leur efficacité et à maximiser leurs retours sur investissement. Le succès de ses produits et solutions repose sur une combinaison unique d'experts en industrie et d'experts en technologie, qui ont une parfaite compréhension des défis de l'entreprise et s'engagent à fournir, dans le cadre d'une étroite collaboration, des solutions innovantes. Le talent des équipes de Sword Group et le solide réseau de partenaires affiliés sont la clé de la réussite durable de notre société,
- Envers ses collaborateurs, Sword Group veille au respect des droits des salariés, à leurs conditions de travail et au développement de leurs compétences professionnelles. Sword Group veille à l'épanouissement personnel de ses collaborateurs, au respect de leur vie privée et tente de favoriser leur créativité et leur esprit d'initiative. Sword Group souhaite développer avec chacun de ses collaborateurs une relation de confiance, respectueuse et rigoureuse,
- Envers la société civile, Sword Group participe au développement économique et social des pays dans lesquels elle travaille et dont elle respecte la législation en vigueur. Sword Group adhère, notamment, aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et de l'Organisation Internationale du Travail. Sword Group respecte les règles de libre concurrence et veille à la lutte contre la corruption, sous toutes ses formes. Sword Group n'intervient pas dans la vie politique et ne contribue pas au financement des partis politiques. Dans le cadre de ses activités, Sword Group veille au respect de l'environnement et au développement durable. En accord avec ses valeurs, Sword Group est signataire et membre du Pacte Mondial des Nations Unies.

Engagements des collaborateurs de Sword group

Les collaborateurs étant les vecteurs au quotidien des principes et valeurs de Sword group, il leur est demandé :

- De se conformer à la législation applicable,
- D'être loyaux et intègres vis à vis de Sword Group et de veiller à la qualité des relations humaines au sein des équipes de travail et, notamment, dans ce cadre, ne pas accepter ou solliciter de cadeaux ou des avantages excédant les usages courants ou la pratique commerciale et de nature à influencer leur comportement,
- D'appliquer rigoureusement les règles de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement,
- D'établir des relations claires, honnêtes et professionnelles avec les clients et partenaires de Sword Group. Les employés doivent ainsi apporter à leurs clients et partenaires une excellente approche commerciale et des savoir-faire techniques de haut niveau,
- De ne pas divulguer à des tiers ou à des personnes employées au sein du Groupe qui ne sont pas habilitées à en avoir connaissance, les informations confidentielles professionnelles auxquelles ils ont accès,
- De respecter la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et notamment, de ne pas utiliser, à des fins personnelles, directement ou indirectement, des informations privilégiées qu'ils pourraient détenir dans le cadre de leurs fonctions, et s'abstenir de tout délit d'initié,
- D'éviter toute situation de conflit d'intérêts entre Sword group et son intérêt personnel,
- S'ils participent à une activité politique, de le faire à titre privé, en dehors du temps et du lieu de travail en s'abstenant de communiquer sur leur appartenance à Sword Group.

7. Indicateurs de performance non financiers

Le tableau ci-dessous présente pour chaque domaine extra-financier les politiques mises en œuvre par le Groupe et les indicateurs de performance y relatifs. En attendant une mesure plus précise, la Direction Générale a procédé à une évaluation sommaire de l'efficacité des politiques mises en œuvre et n'a pas identifié de lacunes particulières.

Domaine	Objectifs	Politiques mises en oeuvre	Indicateurs de performance
Personnel	Processus d'engagement	Renforcer l'attractivité auprès des universités et des écoles d'ingénieurs	Nombre de stagiaires / Nombre d'employés et freelance Nombre d'interventions dans les universités et écoles d'ingénieur / an
	Rétention du personnel	Maintenir un environnement de travail de qualité Donner à chaque collaborateur les moyens d'évoluer et de développer ses compétences à travers des programmes de formation	Taux d'absentéisme Heures moyennes de formation par employé
Informatique	Sécurité, fiabilité et continuité de nos systèmes	Assurer la protection de nos données	Nombre d'incidents par an
Éthique et Gouvernance	Modification des lois et réglementations	Renforcer le dispositif de contrôle interne	Amendes significatives pour défaut de conformité
Environnement	Energie et émissions de carbone	Recourir à des énergies vertes	Consommation d'énergie au sein de l'organisation

8. Revue financière consolidée

Le tableau suivant présente le compte de résultat consolidé simplifié du Groupe Sword de l'exercice clos le 31 décembre 2020 avec le comparatif 2019.

Année			
M€	2020	2019	Croissance
Chiffre d'affaires	212,5	213,2	- 0,3 %
EBITDA	29,5	28,6	+ 3,1 %
Marge d'EBITDA	13,9 %	13,4 %	-

Les analyses suivantes sont réalisées sur une base de comparatif 2020/2019.

Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé ressort à 212,5 M€ en 2020 avec une rentabilité de 13,9 % (EBITDA). Le backlog au 31 décembre 2020 atteint 26,4 mois de chiffre d'affaires en comparaison du chiffre d'affaires budgété 2021 pour un périmètre identique.

Spécialisation

La spécialisation du Groupe est dorénavant centrée sur « la transformation digitale », et ce dans toutes les divisions - Software et IT Services.

Internationalisation

Le Groupe opère dans 50 pays et est réellement basé à travers ses filiales et bureaux dans 20 pays. Couvrant les zones Asie Pacifique, Moyen Orient, Europe, Amérique et Afrique du Sud.

Bénéfice avant intérêt, impôts et amortissements hors éléments non récurrents (EBITDA)

L'EBITDA consolidé sur 2020 s'est monté à 29 476 K€, soit 13,9 % du chiffre d'affaires 2020.

Endettement, capacité d'autofinancement et investissements

La trésorerie nette du Groupe (trésorerie active – endettement financier) est passée de 70,8 M€ au 31 décembre 2019 à 105,8 M€ (hors impact IFRS 16) au 31 décembre 2020.

La trésorerie générée par les activités opérationnelles, (cf tableau des flux de trésorerie) se monte à 32 840 K€.

Les investissements bruts, incorporels (hors écarts d'acquisition, parts de marché et fonds de commerce) et corporels de l'exercice, se sont élevés à 4 207 K€.

Opérations d'acquisitions

Les opérations de croissance sont détaillées dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Opérations de cessions

Les opérations de cessions sont détaillées dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Politique de provisionnement

Le niveau des provisions pour risques et charges s'explique par une approche rigoureuse des risques provisionnés par les directeurs de Business Unit.

Ces risques et charges sont provisionnés sur la base de la meilleure estimation des coûts probables à supporter. Le montant des risques et charges provisionnés dans les comptes consolidés est de 1 639 K€ au 31 décembre 2020.

Répartition du chiffre d'affaires 2020 du périmètre 2021

Le chiffre d'affaires consolidé 2020 se répartit comme suit :

Software : 10 %
IT Services : 90 %

PAR DIVISION | HORS FRANCE

M€	Chiffre d'Affaires	EBITDA	%
Software	16,4	4,1	25,3 %
Governance Risk & Compliance	16,4	4,1	25,3 %
IT Services	152,8	19,5	12,8 %
BeLux	50,6	4,9	9,7 %
Suisse	29,8	3,0	10,2 %
UK	61,0	9,5	15,6 %
Autres (<i>incluant l'offshore</i>)	11,4	2,1	18,0 %
Total	169,2	23,7	14,0 %

Les pourcentages sont calculés à partir des chiffres en K€.

SOFTWARE | HORS FRANCE

M€	Consolidé	
	2020	2019
Chiffre d'affaires	16,4	24,2
EBITDA	4,1	6,2
%	25,3 %	25,8 %

Cette division regroupe les produits de GRC.

Notons que la croissance de l'activité GRC, qui est en régression sur une base annuelle (- 6,3 %), a réussi à revenir à une croissance positive de 2,8 % sur le 4^{ème} trimestre.

SERVICES | HORS FRANCE**A / Belux**

M€	Consolidé	
	2020	2019
Chiffre d'affaires	50,6	45,3
EBITDA	4,9	4,3
%	9,7 %	9,4 %

La marge bénéficiaire du BeLux affiche toujours une surperformance et la croissance organique ressort à + 11,7 %.

B / Suisse

M€	Consolidé	
	2020	2019
Chiffre d'affaires	29,8	28,0
EBITDA	3,0	3,4
%	10,2 %	12,3 %

La Suisse affiche une croissance organique de + 6,4 %.

Notons que le 2^{ème} trimestre 2020 avec le confinement a négativement impacté le taux de croissance mais qu'au 4^{ème} trimestre, nous sommes revenus à un taux standard.

C / UK

M€	Consolidé	
	2020	2019
Chiffre d'affaires	61,0	52,1
EBITDA	9,5	6,4
%	15,6 %	12,2 %

Le UK a intégré une nouvelle société en septembre 2020, Codify.

La croissance organique de cette division ressort à + 13,2 %.

D / Autres (offshore + autres)

M€	Consolidé	
	2020	2019
Chiffre d'affaires	11,4	10,7
EBITDA	2,1	1,5
%	18,0 %	14,3 %

Dans cette division se trouvait des activités cédées avec la France. Retraitée de cette modification de périmètre, le taux de croissance est de + 6,5 %.

TOTAL GLOBAL

	Consolidé	
M€	2020	2019
Chiffre d'affaires	169,2	153,6
EBITDA	23,7	19,9
%	14,0 %	12,9 %

La rentabilité au niveau du Groupe se définit comme un taux de marge brute en comparant l'EBITDA courant (aussi appelé excédent brut d'exploitation courant) au chiffre d'affaires.

L'EBITDA courant correspond au chiffre d'affaires diminué des achats, des charges de personnel, des autres charges externes, des dotations aux provisions et des autres charges opérationnelles courantes et auquel sont ajoutés les reprises de provisions et les autres produits opérationnels courants, tel que présenté dans le compte de résultat consolidé. Dans le compte de résultats il est fait référence à « Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements hors éléments non récurrents ».

Cet indicateur « rentabilité » a un double objectif :

- Estimer l'évolution du Groupe à moyen terme (coûts non récurrents exclus),
- Évaluer la capacité du Groupe à générer de la trésorerie provenant de l'exploitation courante (autrement dit, sa capacité d'autofinancement).

9. Structure et politique de financement

Depuis 2018, le Groupe n'a plus d'endettement bancaire. L'intention de la direction de Sword Group SE est d'assurer le maintien de lignes de crédit bancaires importantes. Les lignes de crédit disponibles au 31 décembre 2020 s'élèvent à 130 millions d'euros (un montant de 20 000 milliers euros est venu à échéance le 4 janvier 2021).

Ces lignes de crédit ont pour vocation de financer la croissance interne et externe en fonction des opportunités des marchés, tout en maintenant une structure financière saine.

10. Risques

Risques liés à l'activité du Groupe

Les risques les plus significatifs se résument comme suit :

Probabilité de survenance élevée

Risques liés à l'exécution des projets au forfait et à la reconnaissance des revenus y associés

Risques liés au recrutement du personnel induit par la forte croissance organique

Probabilité de survenance moyenne

Risques liés à l'obsolescence technologique

Probabilité de survenance faible

Risques liés à la protection et la sécurité des systèmes

Risques liés à l'éthique et aux lois

Pour ce qui concerne les principaux indicateurs de performance en matière de risques extra-financiers, prière de se référer à la section ci-avant.

Comme expliqué ci-après, la structure du Groupe et les mesures prises par le Groupe visent à atténuer les effets des risques susmentionnés en cas de survenance.

Risque lié à l'exécution des projets au forfait

L'approche méthodologique industrielle de Sword Group permet de garantir le respect des engagements de résultat, de coût et de délai. Cette approche est basée sur le système d'assurance qualité annexé à un ensemble de certifications adaptées à chaque division et qui se caractérise par :

- Sa conformité à la norme ISO 9001,
- Un engagement fort de la Direction Générale de Sword,
- Une implication quotidienne de tous les ingénieurs lors de la réalisation des projets.

Pour Sword Group l'assurance qualité d'un projet ne se limite pas à la rédaction du Plan d'Assurance Qualité, c'est sa parfaite assimilation par les différents intervenants du projet et le suivi qualité qui en feront son efficacité. Durant le projet, différentes personnes interviennent et doivent mener des actions concourant à la qualité du produit obtenu.

L'application d'une démarche d'Assurance Qualité sur un projet permet :

- La formalisation des objectifs prioritaires du projet,
- La mise en œuvre des règles et des moyens mis en œuvre pour les atteindre
- La mise en œuvre des règles et des moyens pour les contrôler,
- De bien cibler les actions nécessaires au projet, et par là même d'accroître l'efficacité et le niveau de la prestation fournie.

Cependant l'obtention d'un produit de qualité est le résultat du travail de toute une équipe. L'Assurance Qualité canalise les actions menées par l'ensemble des intervenants d'un projet afin de le sécuriser et d'obtenir le niveau de qualité souhaité, néanmoins il ne remplace pas la compétence et la motivation de chacun qui sont les éléments de base de l'élaboration d'un produit de qualité.

Le suivi de chaque projet est réalisé mensuellement par les directeurs des business units, contrôlé par les directeurs financiers locaux et validé par la maison mère. En cas de doute sur certaines reconnaissances de revenus pour des projets au forfait, un audit externe est réalisé.

Sur l'exercice 2020, le cumul des jours gagnés et des jours perdus par rapport aux estimations initiales des charges des chantiers est positif, ce que nous devons à l'application systématique de notre démarche qualité.

Néanmoins, en cas de dérapage potentiel d'un chantier, l'intégralité des dépassements estimés par rapport au budget initial du chantier est immédiatement appréhendée en résultat par le biais de concessions commerciales (= temps excédentaire imputé sur le chantier non reconnu en chiffre d'affaires).

Risque lié au recrutement de collaborateurs

De par la forte croissance organique du Groupe, le Groupe est à la recherche constante de collaborateurs, éléments clés du succès du Groupe. Le Groupe porte donc une attention particulière sur son attractivité et sur sa capacité à retenir les talents, notamment par les actions suivantes :

- Investissement dans la formation permettant le maintien en compétence et la mutualisation des connaissances,
- Implication au niveau des universités et des écoles d'ingénieurs, par la mise en place de stages, d'intervention régulière dans les cursus de formation,
- L'équilibre travail, famille, loisirs,
- L'égalité des traitements entre collaborateurs,
- L'accès aux cadres à des « incentive plan » liés à la performance de leur société locale.

Risque lié à l'obsolescence technologique

Le Groupe investit chaque année dans le développement de son offre software GRC afin de répondre au mieux aux besoins du marché. Voir note 14 des comptes annuels consolidés.

Les plans de R&D incluant notamment la mise à jour des fonctionnalités des logiciels commercialisés et le développement de nouvelles solutions logicielles et l'acquisition de sociétés actives dans le secteur de la GRC contribuent à minimiser le risque d'obsolescence.

L'acquisition de Magique Galileo, société qui est venue compléter la gamme de produits du Groupe, a aussi permis de renforcer sa notoriété et sa position concurrentielle sur le marché.

Risques liés à la protection et la sécurité des systèmes

Suite à la cession des activités françaises, le maintien de nos infrastructures et des sauvegardes quotidiennes déposées dans des armoires ignifuges est géré par une société externe.

Par ailleurs, une assurance responsabilité civile permet de couvrir nos risques en termes de dégâts provoqués par nos collaborateurs chez nos clients.

Enfin, la capitalisation de nos savoir-faire au travers de nos composants nous permet d'appréhender avec confiance les évolutions technologiques de nos partenaires et fournisseurs.

Risques liés à l'éthique et au respect des lois

Le Groupe dispose d'une charte éthique. Cette charte a notamment pour objet de formaliser les valeurs et principes communs essentiels à Sword Group et à ses collaborateurs et d'affirmer l'engagement éthique de Sword Group, dans tous ses domaines d'activité, vis à vis des actionnaires, des membres de l'entreprise, de ses clients, fournisseurs et différents partenaires.

La direction financière du Groupe est composée de deux personnes ayant travaillé dans le domaine de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes. La direction financière du Groupe n'est pas rémunérée en fonction des performances du Groupe.

Risques financiers

Le Groupe adopte une politique de gestion prudente de ses risques de marché, principalement le risque de change. Les risques financiers auxquels le Groupe est exposés et les politiques pour y faire face sont détaillées dans la Note 4 des comptes consolidés.

11. Perspectives pour 2021

Le Groupe prévoit une croissance organique 2021 de 13 %.

Le chiffre d'affaires budgété pour 2021 sans variation de périmètre est de 191 M€ + avec une marge d'EBITDA de 13 %.

12. Appréciation de la valeur des goodwill et autres actifs incorporels

Le Groupe s'est fait assister par un cabinet d'expertise comptable pour effectuer les tests de dépréciation du goodwill. Les résultats de ces tests sont décrits à la note 15.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

13. Approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de l'ensemble consolidé de 53 397 K€ (dont bénéfice part du groupe 53 283 K€).

14. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 77 699 601,87 €. Nous vous rappelons que la somme de 395 041,35 € figure au compte « Réserve pour actions propres », la Société détenant 12 601 actions propres au 31 décembre 2020.

Bénéfice de l'exercice	77 699 601,87 euros
<i>Auquel s'ajoute :</i>	
Les résultats reportés distribuables	162 695 482,58 euros
La Prime d'émission	70 676 064,46 euros
Formant un bénéfice distribuable de :	311 071 148,91 euros
<i>Est affecté aux postes suivants :</i>	
Résultats reportés	242 347 400,91 euros
Dividende à distribuer	68 723 748,00 euros

Le dividende brut par action proposé à l'Assemblée Générale sera de 7,2 € par action dont 2,40 € d'acompte de dividende déjà distribué en 2020.

Au plan fiscal, conformément aux dispositions légales luxembourgeoises, les distributions de dividendes sont en principe soumises à une retenue à la source au Grand-Duché du Luxembourg, au taux de 15%.

Cependant, ce taux peut être réduit par application des conventions fiscales internationales signées par le Grand-Duché du Luxembourg et du droit communautaire, en fonction de la résidence fiscale du bénéficiaire et sous sa propre responsabilité. Une demande de remboursement devra alors être adressée à l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg au plus tard le 31 décembre de l'année suivant celle du versement de la retenue à la source, en utilisant le formulaire 901 bis (http://www.impotsdirects.public.lu/formulaires/retenue_a_la_source/).

En outre, sous réserve des conventions fiscales internationales et de la législation applicable dans l'Etat de résidence du bénéficiaire, toute retenue à la source au Grand-Duché de Luxembourg est susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt d'égale montant imputable sur l'impôt dû dans l'Etat de résidence du bénéficiaire.

A titre d'information, l'administration française considère que les crédits d'impôts conventionnels attachés aux produits des titres de sociétés européennes inscrits dans un PEA et dont les émetteurs n'ont pas leur siège en France n'ouvrent pas droit à restitution, dans la mesure où les revenus des actions placées dans le PEA sont exonérés d'impôt sur le revenu (cf. notamment BOI-RPPM-RCM-40-50-30-20150115 du 15 janvier 2015).

15. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture des états financiers consolidés.

16. Rapport sur la Gouvernance d'Entreprise

Les informations à publier sur la Gouvernance d'Entreprise en vertu de la loi sont incluses dans le rapport financier 2020 disponible sur le site internet du Groupe Sword en cliquant sur le lien suivant : <https://www.sword-group.com/investisseurs/#documents-financiers>.

11 IMPLANTATIONS ET CONTACTS

SERVICES

Sword à Johannesburg	Waterfall Crescent North Waterfall Park Vorna Valley MIDRAND Afrique du Sud
Sword à Londres	We Work, 30 Stamford Street, Southbank Central, London, SE1 9LQ, Angleterre
Sword à Brentford (Londres)	1,000 Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8 9DW, Angleterre
Sword à Staines (Londres)	Staines One, Station Approach, Staines-upon- Thames, TW18 4LY, Angleterre
Sword à Perth	DataCo Australia Pty Limited, Suite 3, Level 1 Ord Street, West Perth, WA 6005, Australie
Sword à Bruxelles	Avenue de Tervueren, 270 B-1150 Bruxelles, Belgique
Sword à Montréal	19 Rue Le Royer Ouest, Bureau 202 Montréal QC H2Y 1W4, Canada
Sword à Copenhague	DataCo Danmark ApS, c/o Revisorgaarden I Kobenhavn Ved Vesterport 6, 5.1612 Kobenhavn V, Danemark
Sword à Aberdeen 1/2	Deebridge House, 4 Leggart Terrace, Aberdeen, AB12 5US, Écosse
Sword à Aberdeen 2/2	4th Floor, Johnstone House, 50-54 Rose Street, Aberdeen, AB10 1UD, Écosse
Sword à Dubaï 1/2	Sword Middle East FZ LLC, Dubaï Internet City, Building 02, 1 st Floor, Office 11 PO Box 500406, Émirats Arabes Unis
Sword à Dubaï 2/2	Sword Middle East Software Solutions LLC, Dubai Business Bay, Binary Tower, 4th Floor, Office 27, PO Box 413706, Émirats Arabes Unis
Sword à Barcelone	Carrer d'Ausiàs Marc, 7, 4th floor, 08010 Barcelone, Espagne
Sword à Lyon	11 Rue Voie Lactée 69370 Saint-Didier au Mont d'Or, France
Sword à Athènes	Gyzi 3 Marousi, Athens 151 25, Grèce

Sword à Hong Kong	Sword à Hong Kong 6A 6F Yeung Chung 2 Fung Yip Street Chai Wan, Hong Kong
Sword à Chennai	Arihant Epark, 10th floor no 117/1 Lâtice.Bridge Road Dr Muthulakshmi Salai, Aydar Chennai 600 020, Inde
Sword à Beyrouth	BerytechTechnology & Health Rue de Damas Beyrouth, Liban
Sword à Luxembourg	2 Rue d'Arlon, 8399 Windhof, Luxembourg
Sword à Auckland	DataCo New Zealand Ltd, c/o Monteck Carter LP, Level 1, Building 5, 15 Accent Drive, East Tamaki 2013, Auckland, Nouvelle-Zélande
Sword à La Haye	DataCo Netherlands, B.V. - Monfor Offices Sir Winston Churchillaan 299a, 2288 DC RIJSWIJK, Pays-Bas
Sword à Nyon	Route de Crassier 7 Bâtiment A1 1262 Eysins (Nyon), Suisse
Sword à Genève	Skylab - 5, chemin du Pré-Fleuri 1228 Plan-les-Ouates, Suisse
Sword à Lausanne	Avenue des Baumettes 19, 1020 Renens, Suisse
Sword à New-York 1/2	30 Broad Street 14th Floor New York, NY 10004, USA
Sword à Houston	DataCo Services USA LLC, 2925 Richmond Avenue, 14th Floor Houston, Texas 77098, USA

SOFTWARE

Sword à Maidenhead (Londres)	Sword à Maidenhead (Londres) 1 Grenfell Road Maidenhead, Berks SL6 1HN, Angleterre
Sword à Melbourne	Level 14, 333 Collins Street, Melbourne, VIC 3000, Australie
Sword à Kuala Lumpur	Level 33, Ilham Tower, No. 8, Jalan Binjai, 50450 Kuala Lumpur, Malaisie
Sword à New-York 2/2	One World Trade Center 85th Floor, New York, NY 10007, USA
Sword à Washington (Herndon)	13221 Woodland Park Road Suite 440, Herndon, VA 20171, USA

Contacts

contact@sword-group.com

relationsfinancieres@sword-group.lu

Suivez Sword



<https://www.sword-group.com/>



https://twitter.com/Sword_Group



<https://www.facebook.com/SwordGroup/>



<https://www.linkedin.com/company/sword-group>



<https://bit.ly/Sword-YouTube>

Sword Group | 2 rue d'Arlon L-8399 Windhof - Luxembourg
SE capital 9 544 965 €
B168244